

REVUE

D'HISTOIRE DU

BAS-SAINTE-LAURENT

VOLUME XV NUMÉRO 1 (40)

DÉCEMBRE 1991

8,00 \$



Modestie féminine - Gros-Cacouna
Tourisme chez les Montagnais - Chroniques diverses

REVUE D'HISTOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

Publiée deux fois l'an par la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec le module Module histoire et le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional de l'Est du Québec (GRIDEQ) de l'Université du Québec à Rimouski.

Fondée par M. Noël Bélanger en 1973

Comité de rédaction

Module d'histoire :

Nicole THIVIERGE

Chantal-Marguerite FRÉGEOT

GRIDEQ :

Paul LAROCQUE

Jean LARRIVÉE

Autres collaborateurs :

Jean-Pierre BÉLANGER

Pierre COLLINS

Jacques LEMAY

Graphisme :

Richard FOURNIER

Photographie :

Jean-Luc THÉBERGE

Traitement de texte :

Annie TREMBLAY

Politique rédactionnelle

Les personnes intéressées à publier des articles, notes de recherche, notes biographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs manuscrits ou disquettes en tout temps.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux auteurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation cordiale est faite aux intéressés.

Dépôts légaux :

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0381-8454

Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

Photographie de la page couverture :
Le village de CACOUNA en 1907

SOMMAIRE

REVUE D'HISTOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT
Volume XV numéro 1 décembre 1991

Éditorial p. 2
Paul LAROCQUE, Jean LARRIVÉE

Les Messagères de Notre-Dame p. 3
Nicole THIVIERGE

Le port de mer de Gros-Cacouna p. 17
Richard SAINDON

La chasse aux faux colons : Awantjish et Nemtayé p. 25
Oleg STANEK

Tourisme chez les Montagnais, 1864 à 1950 p. 30
Jean-Pierre BÉLANGER

Chroniques rimouskoises p. 39
Gabriel LANGLOIS, Jacques MORIN

Patrimoine p. 45
Chantal-Marguerite FRÉGEOT, Euchariste MORIN

Archéologie p. 48

En bref p. 48
Paul LAROCQUE

Des livres à lire! p. 49
Ghislaine PINEAU, Anita LANGLOIS

• Pour s'abonner à la Revue : (deux numéros par année)
Individu 16,00\$ (13,00\$ étudiant)
Institution 35,00\$

• Pour devenir membre de la Société :
Individu 5,00 \$ (3,00\$ étudiants)
Institution 25,00 \$

• Pour devenir membre de la Société et recevoir la Revue :
Individu 20,00\$ (15,00\$ étudiants)
Institution 55,00\$

Écrivez à : Pierre Collins UQAR
300, allée des Ursulines
Rimouski, Québec, G5L 3A1 418-723-1986 poste 1669

C'est le temps de renouveler vos abonnements

Voici la quarantième parution d'un numéro de la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent. Le succès d'une telle entreprise repose sur le travail d'une équipe de rédaction bien rodée, et sur les collaborations de différents auteurs de la région ou d'ailleurs au Québec. N'hésitez pas à nous soumettre vos textes! Bien sûr, le financement est essentiel. Nous tenons à remercier nos généreux commanditaires qui couvrent une bonne partie de nos frais.

Sans oublier vos contributions à titre d'abonnés : en renouvelant votre cotisation vous assurez la parution des prochains numéros. Nous vous rappelons que la collection complète des anciens numéros de la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent est disponible pour la somme de 125,00\$. Une aubaine! Avis aux collectionneurs...

L'assemblée générale de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent a eu lieu le 9 novembre dernier, à l'Université du Québec à Rimouski. Même si le quorum n'a pas été atteint, les membres ont profité de l'occasion pour faire le bilan des activités et pour tracer le programme de l'année 1991-1992.

Les auteurs qui ont collaboré à ce numéro de décembre 1991 vous proposent des textes variés et des plus intéressants. Vous serez étonnés en lisant l'article de Nicole Thivierge sur la

modestie féminine où certains hommes reprochent aux femmes leur «désir violent de plaire». Que dire du texte de Richard Saindon sur le port de Gros-Cacouna qui a fait l'objet de tant de promesses politiques depuis le début du siècle! Et vous serez frappés par la condescendance des «blancs» à l'endroit des «sauvages» en lisant l'article de Jean-Pierre Bélanger sur le tourisme chez les Montagnais. Nous vous promettons des moments agréables à la lecture des textes d'Oleg Stanek, Gabriel Langlois, Jacques Morin, Chantal-Marguerite Frégeot et Euchariste Morin.

Les membres du comité de rédaction de la revue vous souhaitent de belles heures de lecture et profitent de l'occasion pour vous offrir leurs meilleurs voeux pour l'année 1992.

Pour le comité de rédaction,

**Paul Larocque
Jean Larrivée**

LES MESSAGÈRES DE NOTRE-DAME,

UN MOUVEMENT D'ACTION CATHOLIQUE DE L'EST DU QUÉBEC SUR LA MODESTIE FÉMININE¹

par Nicole THIVIERGE
Module d'histoire
Université du Québec à Rimouski.

INTRODUCTION

Dans son célèbre traité de *l'Éducation des filles*, Fénelon condamne cette «vanité de la beauté et des ajustements» si chère aux filles. Pour lui, les femmes sont habitées par un «désir violent de plaire» et l'amour qu'elles portent pour la mode et les nouveautés cause bien des problèmes, dont la ruine des familles et de la corruption des mœurs. Il explique cette vanité et cet attachement pour la mode par une frustration profonde que subissent les femmes qui ont été écartées d'un pouvoir réservé aux hommes. Les conseils de Fénelon en matière d'éducation des filles, notamment en ce qui concerne la modestie féminine, transcendent les siècles et les océans pour se retrouver dans les thèses morales et pédagogiques de ses disciples québécois du XX^e siècle. On les trouve encore aujourd'hui, à l'orée du XXI^e siècle, alors que nous entrons dans la période dite de «post-modernité». Un temps où morale et éthique, en retrouvant leurs lettres de noblesse, provoquent un retour aux valeurs anciennes pour contrer cet assèchement qu'auraient laissé les années 1970 avec leurs forces matérialisantes et les années 1980 avec leur progrès technologique à outrance. Il apparaît alors intéressant de déterrer et d'analyser une valeur ancienne comme la modestie, cette vertu féminine que Pie X comptait utiliser comme rempart contre les assauts néfastes du «modernisme» du début du XX^e siècle.

Pour le grand Robert, la modestie réfère à une retenue, à une réserve et à une simplicité dans «l'appréciation de soi-même et de ses qualités», dans son com-

portement et dans son habillement. Quand il fait appel à des citations pour illustrer la définition, le dictionnaire s'adresse surtout aux femmes. Le terme est utilisé généralement pour désigner une vertu qui recherche modération et humilité plutôt que vanité et orgueil mais aussi

pour expliquer la pudeur dans les vêtements qui garantirait la pureté et la chasteté des femmes. On parle aussi d'«une modestie», ce petit bout de fichu, ce mouchoir «qui cachait pudiquement la gorge des femmes».

C'est vers les prescriptions de l'Église catholique, en matière de mœurs et de moralité féminine, qu'il faut se tourner pour trouver une telle définition de la modestie féminine comme en témoigne celle de Monseigneur Camirand qui, en 1940, considère la modestie comme

une vertu chrétienne, une disposition qui fait éviter habituellement tout ce qui est de nature à exciter en nous-même et dans les autres la passion sexuelle².

ou cette autre définition plus complète qui apparaît vingt ans plus tard au congrès de *La Semaine religieuse de Québec* de mai 1960. La modestie est alors cette

vertu qui se rattache à la tempérance, la modestie est fille de l'humilité et de la chasteté; fille de l'humilité par une certaine retenue qu'elle impose dans la parole, le maintien et les attitudes extérieures; fille surtout de la chasteté, par la délicate réserve qu'elle suppose dans l'habillement, les regards et tout le comportement, en vue du respect de la pureté intérieure, tant chez soi que chez les autres³.



Le Soleil, 27 avril 1901, p. 2

Sans négliger tous les aspects de la modestie féminine, c'est surtout celui qui

s'adresse à la tenue vestimentaire qui nous intéressera le plus - à la fois sur le plan de la simplicité et sur celui de la pudeur - répondant en cela aux grandes croisades de moralité et de pureté de l'entre-deux-guerres, et à celles des années 1940 et 1950 sur la restauration des valeurs familiales et sur le rôle de reproduction biologique, sociale et morale que les femmes doivent y jouer.

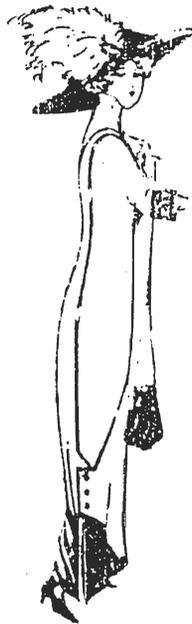
Mon propos est de démontrer comment le discours moralisateur de l'élite sur la modestie féminine colle bien au rôle social et aux attitudes prescrites aux femmes et comment, par une vision pessimiste et négative du corps féminin, on utilise cette valeur comme facteur de culpabilisation et de discrimination sexuelle envers les femmes. Pour la première moitié du XX^e siècle, j'ai puisé dans le discours des Encycliques et dans les Mandements des évêques québécois, dans le contenu de revues d'éducation comme *Collège et Famille*, ou d'action catholique comme *La Famille* et *La Bonne Parole* et dans des journaux régionaux comme *Le Progrès du Golfe* et *L'Écho du Bas-St-Laurent*. Mais la source principale sur les croisades de pureté et de modestie réside dans les revues *Le Lys*, et *l'Idéal Féminin*, organes des Messagères de Notre-Dame, un mouvement d'action catholique féminin qui origine de l'Est du Québec et qui groupe des apôtres de la modestie. J'ai analysé ces deux revues, pour la période de la fin des années 1940 jusqu'à la fin des années 1950⁴.

1. UN CORSET IDÉOLOGIQUE HÉRITÉ

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, la société québécoise a entrepris le démarrage de son industrialisation qui précède les profondes mutations de l'urbanisation, son corollaire. Phénomène qui fait éclater l'appareil de contrôle moral et social efficace que constituait la paroisse rurale. On comprend alors que le clergé québécois craigne d'autant plus la dégradation morale qu'apporte le progrès. Comme les femmes sont considérées comme les gardiennes de cette morale, très tôt la modestie féminine est mise à l'honneur comme arme de

moralisation et l'immodestie conspuée. Dès la fin du XIX^e siècle, Mgr Langevin, évêque du diocèse de Rimouski, s'en préoccupe comme le démontre son mandement de 1871 où il désapprouve

*1) les étoffes trop coûteuses, comme la soie, le satin, etc.; 2) les couleurs trop éclatantes, et les formes trop nouvelles, ou qui attirent trop l'attention; 3) les habits peu modestes comme certaines crinolines; 4) les ornements tout-à-fait inutiles, propres à nourrir la vanité, comme certaines fleurs artificielles, etc.*⁵.



Le Soleil, 1911, p. 13

et sa circulaire aux religieuses enseignantes, où il les informe du Décret 17 du Concile de Québec qui demande:

que, dans les couvents et les écoles, on les [les jeunes filles] accoutume à la modestie et à la simplicité chrétiennes, les éloignant soigneusement de la vanité, du luxe et de tout ce qui se sentira de l'ostentation, même de loin, selon cette parole de l'Apôtre [et on cite saint Paul: «Que les femmes portent des habits décents, se parant avec pudeur et modestie, et non avec des cheveux frisés, ou de l'or, ou des perles, ou des vêtements somptueux; mais comme il convient à des femmes qui font profession de piété par des bonnes oeuvres» (1, Tim, 9)]⁶.

Et l'évêque va plus loin, priant les éducatrices d'inculquer aux jeunes filles un amour de la modestie qui les détournera des «pompes de Satan» :

Ne recevez plus, dans vos classes, d'élèves portant des robes courtes, et que, dans les occasions solennelles aussi bien que journallement, ces robes soient simples, unies, suffisamment longues et extrêmement modestes. En fait de bijoux, montres, chaînes, bagues, vous ne pouvez tolérer dorénavant tout au plus que les boucles d'oreilles⁷.

Ses lettres pastorales de 1871 sur les fréquentations des jeunes gens et des jeunes filles demandent aux curés de refuser la communion, même pascale, aux femmes immodestes:

1. *aux femmes qui portent des vêtements peu modestes, «ou convenant aux deux sexes»; pareillement aux couturiers fabriquant de tels vêtements;*
2. *à tous ceux qui organisent des danses malhonnêtes [il s'agit de valse, polka [en fait on condamne surtout les danses dites lascives] et on y ajoutera en 1878, le cotillon qui introduit des poses inconvenantes];*
3. *aux maris et aux parents qui permettent de telles choses à leur femme et à leur filles [ici les hommes deviennent responsables de la modestie des filles]⁸.*

Il faut croire que le message n'est pas complètement imprégné dans les esprits puisque, dix ans plus tard, Mgr Langevin déplore encore que les «personnes du sexe» adoptent «des modes fort peu décentes, même chez les enfants»⁹.

La modestie féminine est de rigueur dans le comportement et dans l'habillement au foyer et elle requiert que les femmes évitent tout élan passionnel, même pour leur mari, comme le précise l'*Almanach des familles* de 1906, dans les «résolutions d'une femme chrétienne»:

N'être jamais avec lui [son mari] d'une gaieté ou d'une coquetterie opposée à la modestie chrétienne. Ne jamais lui montrer un excès de tendresse. N'être jamais froide ni trop sérieuse, mais toujours d'une gaieté modérée et d'une affection simple et tendre [...] Ne pas chercher à lui plaire par les avantages extérieures (sic) et la toilette [...]»¹⁰.

Pendant ce temps, le Pape Pie X déplore la grande popularité de ce mal qu'on appelle le «modernisme» et qu'il condamne «comme un assemblage d'une foule d'erreurs doctrinales qui tendent à saper le christianisme par la base»¹¹. Il se réfère à tous ses maux en «isme» comme le naturalisme, le socialisme, l'athéisme, le franc-maçonisme et même le féminisme et bientôt le garçonnisme.

Au sortir de la première guerre mondiale, le Québec est urbanisé. Le formidable quadrillage moral des paroisses rurales s'effrite et il devient difficile de contrôler la société dans les quartiers populeux de Montréal et de Québec. De plus, dans cet Occident des années 1920, des «années folles», la mode subit une profonde révolution. On voit naître un nouveau style, que les Américaines appellent «flapper». Avec ses tissus plus légers, ses coupes amples, son rejet du corset, ses jupes très courtes et ses «bas de soie» transparents, cette mode dessine nettement les formes du corps féminin. De plus, les femmes vont jusqu'à couper leur cheveux et les onduler, à orner leurs ongles de vernis, à s'épiler les sourcils, à peindre leurs lèvres, et même à fumer et à boire de l'alcool¹². Pensez que ces frivolités nouvelles s'accompagnent du port de vêtements jusqu'alors réservés aux hommes: les «shorts» pour la plage et les pantalons longs ou au genoux (les «breeches») pour le sport. C'est l'avènement de la célèbre «garçonne» qui, à force de vouloir imiter les hommes, cherche à assouvir son désir d'insubordination.

Ce n'est pas sans appréhension que l'Église catholique constate toutes ces transformations qui s'accompagnent d'une libéralisation des mœurs. La période de l'entre-deux-guerres sera donc

marquée par une campagne dynamique pour contrer ce qu'elle appelle le «fléchissement général de la moralité». Des croisades pour la pureté et pour la modestie sont lancées dès le règne de Benoît XV et continueront jusque durant les années 1960. Elles s'adressent surtout aux femmes, qu'on considère responsables de cette corruption mais aussi comme les seules capables d'enrayer le mal par les vertus attachées à leur «nature» féminine. L'éternel tandem ÈVE/MARIE



Le Soleil, 29 mai 1926, p. 2

Dans son «Allocution sur la mission de la femme», de 1919, Benoît XV rappelle que «certaines toilettes aujourd'hui admises chez les femmes sont [...] une funeste provocation au mal» et il fustige «ces incendiaires qui mettent le feu à la maison [et qui] semblent en ignorer la puissance de dévastation». À son tour, Pie XI accorde 300 jours d'indulgence à la prière pour la modestie dans laquelle les femmes demandent à la sainte Vierge de les revêtir du «manteau de la sainteté» et de les aider à montrer le bon exemple

dans «leur tenue» et dans «leur toilette» afin d'éviter tout scandale¹³. Dans l'Est du Québec, Mgr Léonard exprime son indignation par une lettre pastorale et devant les nouvelles modes, il se demande comment on peut

[...] concilier avec [...] le sentiment de modestie chrétienne, ce décolletage suggestif, ce fuselage impudique des robes, cette nudité des bras, ces étoffes légères, transparentes, ajourées qui provoquent toutes les curiosités malsaines, tous les instincts dépravés des hommes et des jeunes gens? Quelles raisons peuvent justifier nos chrétiennes de se prêter à cet étalage luxurieux de leurs formes et de leur chair¹⁴ ?

En 1926, l'Église catholique organise une grande «Croisade pour la modestie» et dans la brochure intitulée *Directives pratiques de la Croisade pour la modestie*, publiée à Paris, on précise les règles d'habillement devant guider les femmes chrétiennes et les couturières. Tout y est prévu. Retenons, par exemple, la règle d'un vêtement de ville:

Les robes ne doivent jamais être collées à même le corps; elles doivent toujours avoir des manches jusqu'au pli du coude; [...] elles doivent descendre largement au-dessous des genoux. [...] Le seul décolletage qui à la rigueur pourrait être toléré [...] c'est le décolletage en rond, non flottant, adhérent et fermé, ne descendant jamais au dessous des clavicules¹⁵.

Ces normes sont retransmises dans les circulaires des évêques québécois quand ils publient une *Lettre pastorale collective* sur le «fléchissement de la moralité et le naturalisme de la vie», le 2 février 1927. En 1928, Pie XI revient à la charge avec son Encyclique «Miserentissimus», où il dénonce l'immodestie féminine comme faisant partie des crimes qui demandent réparation. Un peu plus tard, le Cardinal-vicaire de Rome, Mgr Pompili publie un règlement de modestie que Mgr Decelles reproduit dans sa circulaire #67 du 15 septembre 1933¹⁶.

De son côté, le cardinal Villeneuve condamne la pornographie dans les théâtres, dans les quotidiens, dans les revues, au cinéma et dans les foyers. Il blâme également les danseuses et les actrices qui étalent leur «beauté perverse» et qui, par la pratique du nudisme, «allument les feux de l'amour déshonnête» et sèment les «désirs sensuels». Dans son sermon du 18 mars 1934, il interpelle les femmes chrétiennes :

Mais ne comprenez-vous point femmes chrétiennes que vous lancez à pleines mains et à tous vents les germes de la corruption et que vous cultivez partout les mauvais désirs et les pensées lubriques! [...] qu'à déshabiller vos fillettes [...] vous en préparez des proies faciles et toujours appétissantes pour la gueule du Loup! .

et il les prévient de la conséquence de cette immodestie, même au foyer, suggérant qu'elles seraient responsables des violences qu'elles suscitent:

Seule, vous ouvrez votre porte au passant, au colporteur, au visiteursuspect, vous paraissez devant lui peu vêtue, vous l'introduisez en des pièces retirées, et vous vous plaignez qu'on vous a violentée¹⁷?

Dans le diocèse de Rimouski, durant les années 1930, Mgr Courchesne tient un discours assez nourri sur les modes et sur l'immodestie féminine. Tantôt, il veut protéger la santé physique et morale des jeunes filles de la campagne, dénigrant «la coutume qu'ont prise les jeunes filles et les femmes, de porter des sous-vêtements insuffisants à les protéger contre les rigueurs de notre climat», tantôt il demande aux prêtres d'annoncer des prières pour que les femmes «respectent les exigences de la pudeur et de la modestie du vêtement¹⁸».

Tout ce discours de l'entre-deux-guerres reflète l'inquiétude de l'Église catholique devant la libéralisation des mœurs des années folles, et la lutte sans merci qu'elle livrera pour la contrer durant les décennies subséquentes. Il démontre également cette vision de la cul-

pabilité des femmes qui, en suivant la mode, en dévoilant leur corps, conduiraient automatiquement les hommes au péché et s'exposeraient elles-mêmes aux pires punitions, dans ce monde et dans l'au-delà.

Malgré tout, la mode qui semblait s'assagir durant la crise, va encore évoluer pendant la deuxième guerre mondiale pour s'adapter aux besoins de la femme active qui participe à l'effort de guerre: aux jupes longues et étroites de la crise succèdent les jupes raccourcies et élargies afin de permettre le travail ou la pratique du sport. On invente même la jupe-culotte pour concilier féminité et modernisme¹⁹. Mais dès 1941, en pleine guerre, lors de son allocution du 22 mai aux jeunes militantes catholiques italiennes, le Pape Pie XII inaugure une nouvelle campagne de pureté; pendant toute la période qui s'étend de 1940 à 1960, cette allocution et les autres textes de l'entre-deux-guerres déjà cités alimenteront l'essentiel des mandements et des circulaires des évêques sur la modestie. Ainsi la *Lettre pastorale collective* des évêques du Québec qui lance, en 1946, la campagne québécoise de pureté :

La séparation des familles que la guerre a provoquée, la prospérité matérielle dont le conflit a été l'occasion, la soif de liberté qui a suivi cette période de contrainte et de restriction, se sont unies aux tendances de l'homme charnel pour accroître en nos milieux le naturalisme jouisseur et pour accentuer le retour aux mœurs païennes²⁰.

Et qui pourrait illustrer mieux le désarroi des hommes catholiques devant l'immodestie féminine, ruine des familles, que cet auteur qui signe «Vieux garçon» dans *l'Écho du Bas-St-Laurent*. Il brosse un tableau pessimiste de la jeune fille moderne en la comparant à son aînée de la décennie précédente :

Il y a une quinzaine d'années, une jeune fille était un ange de candeur, de vertu, un modèle de modestie. [...] Qu'êtes-vous devenues, aujourd'hui, mesdemoiselles? Des poupées qu'on orne de rubans, de dentelles, qu'on maquille

avec de la peinture [...] Aussi comme le jeune homme d'aujourd'hui redoute de se fonder un foyer! [...] À découvrir vos jambes, vos bras, à laisser votre dos transparaître à travers la mousseline qu'avez-vous gagné? Des regards moqueurs, souvent coupables [...] et [des] pensées dont vous êtes responsables devant Dieu et dont, malheureusement vous avez peut-être subi les dures épreuves et les déshonorantes conséquences²¹.

Quel portrait saisissant pour convaincre les jeunes filles de résister aux modes immodestes.

Mais lorsque la deuxième guerre mondiale est bien terminée, notamment en 1947, la mode prend un tournant de 180 degrés avec le «New Look» de Christian Dior qui prétend «redonner à la femme son blason de féminité»:

Les épaules sont doucement marquées, taille de guêpe et jupe en corolle couvrant le mollet: à la femme-soldat [...] succède la femme-fleur²².

Une mode qui colle bien à cette campagne moralisatrice et d'idéalisation de la féminité que les Américaines appellent la «mystique féminine». On veut rappeler aux femmes les valeurs fondamentales qu'elles auraient de plus en plus tendance à oublier, c'est-à-dire toutes les vertus d'une bonne épouse et d'une bonne mère de famille chrétienne. Le Pape Pie XII prononce de nombreuses adresses à la «Jeune femme moderne» afin de lui rappeler ses devoirs, sa mission et son rôle²³. Chez-nous, l'Abbé Albert Tessier tente désespérément de former des «femmes de maison dépareillées» dans ses «Écoles de bonheur». C'est dans ce contexte de l'après-deuxième-guerre-mondiale que naît le mouvement des Messagères de Notre-Dame.

2. NAISSANCE D'UN MOUVEMENT DE CROISADE CONTRE L'IMMODESTIE FÉMININE: LES MESSAGÈRES DE NOTRE-DAME

Nous abordons ici un phénomène

assez particulier à l'Est du Québec: le mouvement d'action catholique pour la modestie féminine, tout en répondant aux grandes croisades de moralisation de l'Église, prend ici un tournant original par son application concrète des grands préceptes moraux sur la mode et la modestie. Issue du milieu des maisons d'éducation féminine, l'association des Messagères de Notre-Dame gagne des adeptes partout, elle s'étend comme une trainée de poudre à travers le Québec, traversant même nos frontières pour couvrir l'est de l'Ontario.

Un tel succès peut-il s'expliquer par le contexte d'un milieu rural fermé qui permet à l'enseignement moral de mieux s'implanter dans les esprits, ou par cette formidable effervescence du milieu des écoles ménagères rurales, où l'enthousiasme en faveur des valeurs féminines et familiales semble à son comble? Et que penser de l'activité et de la forte influence d'un Mgr Courchesne qui encourage cette campagne de modes modestes, laquelle répond si bien à sa vision des valeurs féminines rurales à conserver. Comme l'affirme la théologienne Monique Dumais, Mgr Courchesne s'est fait le «défenseur de la vie rurale protectrice des vertus et de la foi chrétienne» durant les années 1930 et 1940, voulant préserver ses fidèles de ces «Babylones modernes» que sont les grands centres urbains²⁴. Ces éléments peuvent expliquer l'aspect régional du phénomène mais quand il s'agit de son rayonnement dans tout le Québec, il est sans doute important de relier aussi ce «miracle» à l'influence de la «mystique féminine». A la fin des années 1940, quelques élans de libéralisation émergent, mais en ce qui concerne la condition féminine, à part les innovations technologiques qui allègent les tâches domestiques, on nage dans un océan de «féminité» qui veut convaincre les femmes que leur bonheur et leur devoir résident dans les valeurs traditionnelles, dont la modestie féminine.

Quoiqu'il en soit, en 1944, Mgr Courchesne continue son effort et, après avoir attaqué sévèrement les couturiers et les industries de la mode, il cherche une solution pratique.

Si la confection des vêtements féminins est aux mains de corrupteurs publics, et si certains règlements idiots sont venus, à la faveur de la guerre prétexter l'économie, pour obliger les fournisseurs à livrer à l'enfance, à l'adolescence et à l'âge mûr même, des habits très coûteux où manque le linge par le haut et par le bas, je ne parviens pas à comprendre pourquoi les honnêtes gens ne se décideraient pas à s'émanciper de l'humiliante dictature des tailleurs pour dame.

La Bonne parole XXVIII, no 6, juin 1939, p. 14 A.

Il émet l'idée d'initier un mouvement pour promouvoir les modes chrétiennes:

Que nos associations catholiques mettent donc à leur programme de coopération la création et la mise sur le marché d'une marchandise faite avec goût et qui livre honnêtement à ceux qui y mettent le prix, des vêtements propres à couvrir tout ce qui doit l'être²⁵.

Message transmis, message reçu!

En décembre 1947, l'Association des Messagères de Notre-Dame est fondée par le père capucin, Irénée Tremblay, à l'occasion de la retraite des élèves de l'École supérieure d'enseignement ménager des Soeurs Notre-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski. Une retraite où les prières sont accompagnées de l'étude de l'ouvrage de Mgr Camirand sur la lutte pour la modestie. Le projet d'association reçoit l'approbation de Mgr Courchesne le 7 janvier 1948. Un mouvement catholique féminin issu du milieu rural est né et il ne tardera pas à rayonner dans toute la province.

Les objectifs du mouvement sont publiés dans son bulletin, *Le Lys*. Il s'agit de lutter contre l'immoralité des «modes païennes», contre les programmes radiophoniques «scabreux», la publicité scandaleuse et les calendriers indécents. On veut aussi travailler à «orienter sainement le courant de la mode», à restaurer la dignité de la femme menacée par l'introduction d'habitudes déplorables comme le «garçonisme» et le laisser-aller.

Pour ces apôtres de la modestie, les règlements vestimentaires sont sévères et ressemblent à ceux des décennies précédentes; en voici les grandes lignes:

- «décolletage» des robes à la base du cou, manches aux coudes et jupes à trois pouces au moins en bas des genoux;
- les étoffes transparentes sont interdites et tous les vêtements doivent être de coupe assez ample pour ne pas mettre en relief «ce qui doit être voilé»;
- on parle même de bas longs en toutes saisons;
- les «costumes de bain» indécents sont bannis de même que les «shorts». Il faut éviter le plus possible de porter des vêtements dits masculins²⁶.

Le mouvement progresse rapidement. Si les premières Messagères originent des écoles ménagères et normales de l'Est du Québec, elles sont ensuite recrutées dans les régions de Nicolet, de Québec, de l'Estrie, puis de la grande région de Montréal. Il existe aussi des groupements de Messagères

adultes, réunies dans des cercles paroissiaux. Quelques chiffres illustrent leur dynamisme: on compte 59 Messagères en janvier 1948 et au printemps 1949, 1 200 d'entre elles sont recensées. Le programme d'activités est assez ambitieux: on met des cercles d'étude sur pied et on organise des congrès régionaux et provinciaux, de même que des cérémonies officielles de prise d'insigne pour les postulantes qui auraient respecté le règlement pendant plusieurs mois. Régulièrement, on forme des groupes de prière en faveur de la modestie, et on monte des petites pièces de théâtre où la tentation et le mal sont vaincus par la vertu.

Mais les Messagères ne se contentent pas de discours et de prières, elles produisent des revues de modes, comme celle de Rimouski du printemps 1949, où elles exposent leur oeuvre: une parade de mode fort appréciée, si on en croit le reportage dans le *Progrès du Golfe*. Lors de la revue de mode de Joliette de mai 1954, l'assistance peut admirer les modèles de l'atelier de confection «Jacinthe» de Trois-Pistoles et ceux du «Salon Lafontaine des modes» de Joliette: deux maisons de couture dirigées par des Messagères de Notre-Dame, cette «intrépide armée» dévouée à la «restauration de la moralité publique et à la culture patriotique de la femme canadienne-française²⁷». Parce qu'on a créé aussi des centres de confection de patrons de mode et des ateliers de couture pour aider les couturières soucieuses de la modestie; on les invite par le slogan «La mode-chez-nous - c'est nous qui la ferons²⁸!». Dès 1951, on parle des robes «Jacinthe»: «Vous ne trouverez pas mieux pour vous vêtir avec élégance et distinction que la robe JACINTHE, les marchands et les clientes sont pleinement satisfaits de ce vêtement confectionné par les nôtres et pour les nôtres».

Cet aspect, disons «nationaliste» du mouvement n'est pas exclusif aux Messagères de Notre-Dame. Ce n'est pas la première fois qu'on s'en prend à la concurrence étrangère dans le monde de la couture et qu'on parle de complot étranger mis sur pied pour saper l'âme canadienne-française. En effet, le phénomène

s'inscrit dans le contexte idéologique plus large qui se revendique d'un nationalisme canadien-français fondé sur la sauvegarde de la «race» et dont la femme serait la cheville ouvrière. Un nationalisme économique aussi qui revendique une politique «d'achat chez-nous» pour contrer les méfaits de la grande crise économique. Ce qui laisse un peu songeur, c'est cette insistance à attaquer sans réserve tout ce qui n'est pas canadien-français ou catholique dans la mode et dans l'industrie du vêtement.



Le Saleil, 15 mai 1941, p. 8.

Voyons comment Mgr Courchesne de Rimouski considère le problème. En 1930, dans son commentaire sur l'«Instruction de la S. Congrégation du Concile sur les modes indécentes», il déplore que les femmes achètent leurs «vêtements chez les confectionneurs qui fabriquent tout en série» depuis qu'elles ont décidé de ne plus les confectionner elles-mêmes. Comme elles veulent plaire aux hommes, ajoute-t-il, elles «ont la fai-

blesse de céder à l'entraînement de se dévêtir, selon les prescriptions d'une mode qui a pour auteurs le monde des tailleurs pour dames (qui est le monde juif, comme chacun sait)». Pour l'évêque de Rimouski, ces «choses qui arrivent [...] manquent totalement de bon sens²⁹». Dix ans plus tard, dans son ouvrage sur la modestie, Mgr Camirand est plus précis dans son historique sur le phénomène de la mode. Il mentionne un complot inspiré par Satan, qui se livre à la dégradation des femmes qui corrompent à leur tour la société. Ainsi

La lutte des franc-maçons contre l'Église repose sur le raisonnement suivant: la corruption de la femme obtenue, c'est le monde entier qui cesse d'appartenir au Christ [...] l'homme fait la loi, mais la femme fait les mœurs. [...] mettez la robe sans manches, la robe qui descend à peine aux genoux, les bas courts, et la conclusion demeure la même: Paris l'a voulu. Les Juifs l'ont voulu. La franc-maçonnerie l'a voulu. Et, dernière conclusion, bien capable de faire verser des larmes amères: la femme, la jeune fille catholique et canadienne-française, l'a voulu³⁰.

Dans leur désir d'orienter la mode vers la pudeur et la décence, les Messagères de Notre-Dame n'échappent pas à ce petit penchant à tout le moins chauviniste et xénophobe. Après avoir signifié leur ambition de réaliser une mode franchement canadienne, elles maintiennent «qu'il y a autant d'idées et d'ingéniosité dans la tête d'une Canadienne catholique que dans celle d'un Juif ou d'un Anglais protestant» et blâment du même coup celles qui cèdent «facilement le terrain aux juifs, aux protestants et aux hommes qui n'ont que l'unique préoccupation de favoriser leur carnet de banque³¹». Pousant plus loin le raisonnement nationaliste, une Messagère, après avoir rappelé que «la femme est aussi la gardienne de la race», va jusqu'à se demander: «Le vêtement n'est-il pas à la femme ce qu'est le drapeau à la Patrie³²?»

Mais cette tendance «nationaliste» tend à s'amenuiser au fil des années et bientôt on ne cherche plus qu'à orienter

la mode dans le sens d'une modestie préoccupée de la morale et du bon goût. Tantôt on critique, tantôt on louange les catalogues Eaton et Dupuis, ou les annonces d'appareils ménagers comme celle d'Electrolux quand ils sont présentés dans un contexte familial, où la ménagère utilisatrice est habillée modestement³³. En 1952, on parle même d'établir un «Institut d'orientation de modes» pour éliminer les problèmes «tant au point de vue économique que moral que comporte le domaine de l'habillement» :

La MODE! Ça devient l'excuse des plus désastreux accoutrements, de démonstrations franchement provocantes, de brèches au creux des porte-feuilles et de guerres ouvertes à la santé. Pour interpréter sainement la mode, il faudrait baser son orientation sur les principes de l'esthétique, de l'hygiène, de la morale et de la morale [sic] et de l'économie³⁴.

Puis l'atelier de couture, la boutique de vente, le secrétariat du mouvement et le comité de rédaction de la revue déménagent à Montréal, sur la rue Sherbrooke, pour inaugurer officiellement le *Service de Modes Jacinthe* avec sa boutique qui a pignon sur rue en plein centre-ville.

Dès 1948, afin de diffuser «la bonne nouvelle», les Messagères ont fondé un bulletin de liaison appelé *Le Lys*, dont le tirage monte rapidement à quelque milliers d'exemplaires. Devant ce succès, en 1952, on le transforme en une véritable revue de mode et de culture féminines: *L'Idéal Féminin*. Dans les années cinquante, la revue tirerait à 15,000 exemplaires environ, recrutant sa clientèle parmi les étudiantes, les militantes d'action catholique adultes et les communautés religieuses³⁵. À la fin des années 1950 et au tournant des années 1960, le contenu s'adapte quelque peu aux changements et en 1969, la revue prend le nom de *RÉALISER l'idéal féminin* avant de cesser brusquement sa publication en 1974. Mais le premier numéro de la *Revue des Fermières* laisse voir la même équipe de rédaction. La boucle est bouclée, la revue est retournée aux mains des femmes rurales. Les Messagères de Notre-

Dame peuvent aussi puiser leur enseignement dans des brochures spécialisées comme *La lutte pour la modestie* de Mgr A. Camirand, et *Une croisade féminine* du père Irénée, le fondateur du mouvement.

Jusqu'à quel point cette moralisation est-elle efficace dans la formation des jeunes filles? Le nombre de Messagères de Notre-Dame paraît assez restreint par rapport à l'ensemble de la population. Mais le message qu'elles transmettent sur la modestie colle très bien à celui qui est alors véhiculé dans les écoles secondaires de l'époque. D'autre part, il faut s'imaginer la pénibilité pour une adolescente de sortir avec les jeunes de son âge et de porter, en plein mois de juillet, une robe à manches longues et des bas longs. Des témoignages de Messagères nous confirment cette difficulté: elles souffrent des moqueries de leur entourage. Des allusions à une «confrérie des longueurs» ou à une certitude que les membres sont vouées à la vocation religieuse dérangent les Messagères qui craignent de paraître «vieux jeu», et même de ne pas «se trouver un parti!» Retenons le témoignage de cette Messagère qui illustre bien son anxiété :

C'est très dur de faire rire de soi par des parents, des amies, même pas [sic] ses élèves qui trouvent que ce doit être chaud, ennuyeux de porter des bas longs, des robes à manches plutôt longues. Et pourtant, je ne reculerai pas [mais ...] je n'ai fait aucun bien, visible du moins, par mon influence sur mon entourage. Est-ce que je manque de persuasion³⁶?

Mais qu'à cela ne tienne, dans le *Courrier Marie-Lys* de la revue, on fournit des arguments frappants pour rassérer celles qui craignent de rester vieille fille; on veut les convaincre que les jeunes hommes approuvent et même recherchent la modestie chez les femmes, que c'est absolument faux que «les jeunes gens ne choisissent comme épouses que des filles aux allures faciles et aux vêtements légers», qu'au contraire, ils cherchent une «femme de tête, de cœur, digne, pure» et que la «jeune fille qui n'a d'autre «atout» à jouer que l'immodestie pour

obtenir la main d'un prétendant, [...] n'est pas destinée au mariage»³⁷.

Dans ce monde des maisons d'éducation religieuse de jeunes filles et dans celui des mouvements catholiques, le principe même de la modestie féminine et des croisades de moralité est plutôt bien accueilli. Mais c'est la rigueur du règlement vestimentaire qui soulève des protestations. Si bien qu'on tente encore de le vendre en 1951 dans un long article, rappelant tout l'héritage idéologique cité plus haut³⁸. Mais par la suite, la revue *Idéal Féminin* témoigne d'une certaine ouverture alors qu'on s'interroge sur la pertinence de modifier le règlement vestimentaire en tolérant quelques écarts dans des situations particulières.

3. Le discours de la contrainte : modestie, classe sociale, sexe et sexualité

Dans cette section j'analyserai le contenu du discours du bulletin des Messagères Notre-Dame, *Le Lys* et de la revue *L'Idéal féminin* qui le remplace. J'y ajouterai les enseignements chrétiens sur la modestie féminine contenus dans des *manuels d'économie domestique*, dans la revue *Collège et Famille* et dans des journaux régionaux, afin de mieux situer le phénomène dans un contexte à la fois plus global et plus régional.

L'analyse abordera trois aspects fondamentaux de la modestie chrétienne confrontée aux méfaits de la mode: dans ses rapports avec les inégalités sociales et avec la discrimination sexuelle où l'on voit que loin de les occulter, elle a tendance à les favoriser; dans ses rapports aussi avec la sexualité qui conduirait les femmes, quand elles ne cachent pas les formes de leur corps sexué, à scandaliser leur entourage, surtout les hommes dont elles se rendent ainsi responsables de tous les débordements, et cela au risque des pires châtements.

3.1 MODESTIE ET CLASSE SOCIALE

Rappelons que Fénelon conseillait aux jeunes filles de rechercher la modestie

et la sobriété dans leurs vêtements en conformité avec leur rang social; il déniait ces femmes de «basse naissance» qui s'adonnaient à des «bassesses horribles» pour soutenir des dépenses folles afin de suivre la mode, allant même jusqu'à causer la ruine de leur famille³⁹. Parallèlement, le discours de l'élite québécoise du début du XX^e siècle dénonce vertement les femmes pauvres qui cherchent à imiter les riches au détriment de leur famille :

On doit se vêtir conformément à sa position. Chacun trouverait inconvenant qu'une dame de haut rang allât vêtue comme une domestique; il en serait de même si la femme d'un ouvrier ou d'un simple bourgeois voulaient [sic] s'habiller comme une princesse.[...] Pour avoir dépensé son argent en toilettes, on manque bientôt du nécessaire; partant la gêne se fait sentir; ce qui ne manque pas d'aigrir le mari et de le mettre dans un état habituel de mauvaise humeur. Les disputes de ménage, les troubles domestiques sont les premières des tristes conséquences qui en résultent. Puis arrive bientôt une seconde punition de cette vanité insensée: la faim et la misère⁴⁰.

Le châtement semble sévère mais le mal annoncé le serait également. Il faut donc apprendre la modestie aux filles dès leur jeune âge. Durant les années 1930 et 1940, les manuels d'économie domestique contiennent de précieux conseils, au chapitre des vêtements et des convenances. L'art de s'habiller doit comporter des notions de bon goût, d'harmonie dans les couleurs et dans les formes, d'élégance, mais aussi de modestie, dans la recherche d'une «simplicité», d'une «modicité» qui convient à sa situation de fortune. Avec des ressources restreintes, il faut s'en tenir à «une toilette de couleur neutre ou foncée, de nuance solide». Peut-on comprendre que les couleurs vives, nuancées ou non, sont proscrites pour les pauvres? Serait-ce parce qu'elles se démodent trop vite ou parce que les défavorisés ont intérêt à passer inaperçus? Par exemple, pourrait-on envisager, aujourd'hui, empêcher une adolescente de porter des vêtements de couleurs

«fluo» sans risquer de la marginaliser? Quoiqu'il en soit, à l'époque, on souhaite que les femmes confectionnent elles-mêmes leurs vêtements, un bon moyen de ne pas dépasser les limites de son budget, car autrement, cela provoquerait «le désarroi dans l'organisation du foyer⁴¹». Discours qui change peu de celui de Fénelon.

Le manuel soutient que toute femme sensée doit se prémunir contre une poursuite aveugle de la mode, contre une soumission à ses fantaisies, à ses exagérations et à ses excentricités. Si elle est pauvre, elle doit éviter d'imiter ses soeurs plus avantagées par la fortune:

L'on rencontre parfois sur les trottoirs tout baignés de pluie, des jeunes filles de situation plus que modeste, portant, les jours ordinaires, des bas de soie et des souliers de cuir verni, à talons hauts, des robes dernier cri, tout comme les grandes dames ne se déplaçant qu'en limousine; quelle aberration! Laissons donc aux classes riches tout ce qui sent le luxe, le brillant, nous rappelant que la simplicité unie à l'élégance et au bon goût est un capital que même les plus pauvres peuvent posséder⁴².

Et qu'en est-il des femmes riches? Sont-elles épargnées de cette obligation de modestie féminine dans le vêtement, elles qui peuvent sans doute suivre la mode sans ruiner leur famille? Certes, elles doivent rechercher bon goût, élégance, esthétique et grâce qui sont toujours de mise, sans oublier une «décence dans la tenue», une pudeur de bon aloi. Mais d'autres dangers guettent ces femmes choyées, comme celui de devenir des esclaves de la mode ou de développer les vilains défauts de vanité et de coquetterie. Les manuels condamnent ces «mondaines, trop enviées», ces «femmes riches et vaniteuses qui semblent n'avoir d'autre intérêt que celui de la toilette [...] Leur situation prospère leur permet d'agir largement au point de vue habillement et de s'adresser à des maisons de haute-couture⁴³». Des remarques semblables à celles qu'on pouvait retrouver durant les années 1920 dans un journal régional de l'Est du Québec,

où l'auteur blâme les mères de famille qui élèvent leurs fillettes dans la coquetterie et la vanité, des fillettes qui deviennent rapidement «éprises de chiffons» et de luxe⁴⁴.

C'est vers cet aspect de la vanité et de la coquetterie en tant qu'entraves à la modestie, et vers celui du danger de vouloir s'élever dangereusement au-dessus de sa condition sociale, que les conseils des Messagères de Notre-Dame se dirigent. Pour elles, la coquetterie est l'ennemi public numéro un de la dignité féminine. On y apprend que «la femme aspire naturellement à plaire», à «se faire belle» et à «être agréable»; une attitude qui, si elle est acceptable, comporte des dangers comme celui de prendre «le chemin d'ombre de la coquetterie». Suit un portrait de la coquette qui veut faire «de sa petite personne un vain objet de complaisance» en soignant exagérément sa coiffure, son teint et ses vêtements. Elle craint de se «salir les doigts au travail» mais n'hésite pas à dépenser son argent dans des «emplettes folles». Elle «louche sur un tel vêtement chic entrevu aux étalages ou sur une robe étrennée par une amie, sur des parures étincelantes et coûteuses, mises en vogue par le caprice du jour⁴⁵». La mode est un tyran qui rend la femme esclave et qui change sa personnalité; la jeune fille modeste doit donc la suivre avec une extrême prudence en «gardant le charme particulier d'une jeune femme qui reste elle-même tout en étant à la page». La courriériste Marie-Lys conseille:

soyez toujours bien mises, quel que soit votre état mais pas plus chic que ne le permet votre condition: le snobisme est toujours à l'opposé du charme féminin⁴⁶.

Il est vrai que l'élégance et le bon goût ont leur place dans toutes les classes sociales et la jeune fille pauvre peut faire ressortir son charme et sa personnalité sans recourir à des dépenses extravagantes. Mais sous couvert de la modestie, on a peut-être tendance à occulter les effets des inégalités sociales. Ne sait-on pas que les tissus en fibres naturelles, dont les teintures sont à la fois riches et nuancées sont plus dispendieux que les

autres? Que la jeune fille pauvre qui a toujours porté les vêtements de ses grandes soeurs, est habitée par un désir légitime de porter une robe neuve, de qualité et à la mode parfois, sans pour cela souffrir d'immodestie? Et que penser de la ménagère québécoise de condition ouvrière, qui confectionne ses vêtements comme elle peut, sans pouvoir rivaliser, en temps et en technique, avec les artisans de la haute-couture? Ne pourrait-elle pas, en toute modestie, envier les femmes riches qui n'ont aucun de ses soucis? Il reste que concrètement, durant les années 1940 et 1950, dans les salles de classes, il y avait peu de danger de contrevenir à la modestie chrétienne, sous quelque aspect que ce soit, puisqu'il fallait porter, en guise d'uniforme, ces abominables robes noires...

3.2 MODESTIE ET NORME FÉMININE : LA «FÉMINITUDE»

Être modeste selon les exigences de son sexe, c'est démontrer une certaine attitude, un certain comportement où la retenue et la modération sont présentes. Fénelon conseillait de «désabuser les filles du bel esprit», de leur faire comprendre qu'une jeune fille doit parler «avec un air de doute et de déférence» et qu'elle ne doit surtout pas «parler de choses qui sont au-dessus de la portée commune des filles; quoiqu'elle en soit instruite»

qu'elle ait tant qu'elle voudra de la mémoire, de la vivacité, des tours plaisants, de la facilité à parler avec grâce: toutes ces qualités lui seront communes avec un grand nombre d'autres femmes fort peu sensées et fort méprisables. [...] qu'elle sache se taire, et conduire quelque chose; cette qualité si rare la distinguera de son sexe⁴⁷.

Et s'inspirant de Fénelon, Madame de Maintenon précise :

Rien ne contribue tant à la bonne contenance que la modestie, qui nous fait défier de nous-mêmes, de nos opinions, [...] je désire fort, mes chères filles, que vous [...] sachiez combien la hardiesse à parler de tout et sans être interrogée est un grand défaut dans une

filles [...] car il est de la modestie d'une fille ou d'une femme de paraître ignorer bien des choses, quand même elle les saurait⁴⁸.

Être modeste, c'est éviter de déborder des prérogatives de son sexe dans son comportement mais aussi dans son habillement. Au XX^e siècle, c'est éviter ce bon vieux «garçonisme» tant décrié durant les années 1920, cette «maladie sociale» des femmes qui consiste entre autre à porter des vêtements masculins, notamment le pantalon; «cette maladie, qui entraînerait l'humanité au fond du gouffre creusé par la faute d'Eve⁴⁹». On associe généralement le garçonisme au «désir extravagant des femmes d'être modernes» de s'adonner à l'«insubordination, à la frivolité, à la dissipation», c'est-à-dire au «genre garçonnier» qui constitue une «brillante monstruosité», une «caricature déplaisante de ce qu'il y a de plus gracieux et de plus angélique au monde»

CREATIONS de Marie-Luce

Exclusif à L'IDEAL FEMININ

Juniper d'allure juvénile à jupe légèrement plissée à la taille. Grandes poches reposées à la main.



— Costume demi-saison. Large col châle. Basque arrondie descendant très bas sur les hanches. Le deux-pièces "chic" pour les sorties d'importance!



— Jupe-culotte très en vogue. Remplacement avantageusement le pantalon pour le sport et surtout la bicyclette. Tissu à suggérer pour confection: Gabardine de laine (ne faire pas) ou en laine quadrillé.

L'Idéal Féminin, mars-avril 1954, p. 12.

Faites-lui place à une tribune pour pérorer, sur les grandes routes pour pédaler, au fumoir pour fumer sa cigarette et vous avez la garçonnière qui devient ridicule à imiter les hommes⁵⁰.

Dans l'Est du Québec, on désapprouve les jeunes filles qui osent porter une «culotte mal-seyante et presque bouffonne pour la pratique d'un sport aussi joli que le patinage» au lieu d'adopter «un joli costume à jupe courte seyante et féminine». On voit ici que le règlement des jupes longues, condition essentielle de la modestie, n'est pas connu de l'auteure qui se soucie plus de la féminité que de la pudeur⁵¹. L'atteinte grave à la féminité se traduit aussi par le port des cheveux courts et chaque fois que la mode prône une coupe plus courte, c'est le tollé de protestations qui s'élève, et on accuse encore le garçonisme de tous les maux. En 1924, dans le *Progrès du Golfe*, un auteur préfère signer d'un pseudonyme pour parler de ce qu'il appelle une véritable épidémie, quand les dames

jeunes comme vieilles, belles comme laides, petites comme grandes, légères comme une gazelle ou lourdes comme des hippopotames, se font couper les cheveux.

Ce qu'il considère comme un véritable massacre qu'il s'amuse à décrire :

Alors, tel l'Indien Concoyote [sic] s'apprêtant à cueillir un scalp à même le crâne de son mortel ennemi, le coiffeur se rua sur la patiente dont la belle chevelure châtain-clair, fauchée par un fer sacrilège, ne tarda pas à toucher le parquet de la boutique⁵²!

Près d'un quart de siècle plus tard, le débat est encore vif et en 1949, devant l'annonce que la chevelure sera portée très courte, une Messagère demande aux jeunes filles :

Pourquoi la sacrifier à une mode absurde qui vous fait souvent tourner en ridicule par ceux à qui vous désirez plaire, mesdemoiselles? [...] Que votre mise et votre coiffure soient telles qu'on n'ait pas à se demander en vous re-

gardant: Est-ce une fille? ... Est-ce un garçon⁵³?...

Dans le contexte de l'après-deuxième-guerre, alors que les Québécoises ont enfin obtenu le droit de vote, que plusieurs d'entre elles ont pris le chemin du bureau ou de l'usine pour travailler, le garçonisme est encore attaqué. Que la femme, la «gardienne du foyer», tende à s'émanciper de plus en plus inquiète: l'ordre moral et même l'ordre social sont menacés. Dans la croisade de restauration des valeurs familiales orchestrée par l'Église catholique, la femme est l'agent privilégié de cette restauration en autant qu'elle demeure assujettie à la hiérarchie familiale. Comme le rappelle l'épiscopat canadien, dans sa déclaration de 1958 sur «la famille au Canada», le père est «le chef de la société domestique⁵⁴».

À cet égard, la modestie féminine a son rôle et une chrétienne modeste saura respecter la place qui convient à son sexe sans s'en écarter. Les revues des Messagères de Notre-Dame reproduisent des extraits d'allocutions de Pie XII sur la mission de la femme et consacrent des pages à la gloire des travaux ménagers et au prestige de la mission féminine au foyer. En cela elles diffèrent peu des idées émises dans les manuels d'économie domestique pour jeunes filles de niveau primaire et secondaire ou des revues d'éducation comme *Collège et Famille*.

Les auteurs de la revue *Le Lys* ne sont pas tendres pour ces femmes «masculinisées», qui se vêtent comme les hommes, «ne se distinguant d'eux que par la couleur du vêtement et un grimage surabondant, destiné sans doute à réparer de la nature l'irréparable outrage». Pour illustrer son propos, un auteur imagine une conversation entre deux garçons qui examinent une jeune fille dans un tramway:

Rien ne me tombe tant sur les nerfs qu'une femme qui veut faire l'homme, [dit l'un deux] qui en prend les accoutrements et jusque les défauts. Je trouve que ce n'est pas dans l'ordre. C'est laid. Tu vois celle-là, près de la porte, avec

son pantalon et sa cigarette. N'est-elle pas ridicule⁵⁵?

Durant les années 1950, le débat sur le port du pantalon persiste comme en témoignent certains articles de la revue *Collège et Famille*, en 1955. Une auteure trouve le pantalon pratique, commode et sans préjudice à la féminité quand il est porté avec réserve et distinction. Mais il y a des limites, ajoute-t-elle, jamais cela ne devrait excuser de porter

[...] ces affreuses salopettes qu'on nomme des «jeans»! [...] Regardez la fille qui se promène dans la rue en jeans collants et souillés à dessein: elle a un air débraillée, garçonnière⁵⁶.

Une autre rédactrice, qui profite de l'occasion pour vanter le mouvement des Messagères de Notre-Dame, répond que le port des pantalons n'est acceptable en aucun cas parce qu'il favorise la «camaraderie de mauvais aloi» qui conduit aux «attitudes cavalières, au langage trivial, aux habitudes garçonnières». Elle recommande la jupe à mi-jambe pour le sport ou la jupe-culotte, à la fois pour la modestie, pour la pudeur et pour l'élégance.

Pour elle, le pantalon a une influence «psychologique et morale» sur le comportement des jeunes filles, c'est une question d'attitude et de comportement féminin qui sont menacés et en bonne Messagère de Notre-Dame, elle termine en disant que la sainte Vierge ne porterait pas des «pedal pushers» ou des «slacks⁵⁷». Mais l'histoire ne dit pas si la sainte Vierge pratique la bicyclette au Ciel! Plus sérieusement, on voit ici que l'analyse de l'auteure rejoint la pensée d'un Fénelon qui allie modestie féminine et comportement dit féminin.

Cependant, le port du pantalon devient de plus en plus populaire et de plus en plus impossible à contourner pour les femmes actives, surtout dans le sport. Si bien que les Messagères de Notre-Dame commencent à s'interroger sérieusement sur la possibilité d'appliquer une certaine tolérance aux règlements de leur Asso-

ciation. Après avoir rappelé les directives de l'épiscopat dans sa croisade de la pureté qui veut que le port du pantalon ne soit pas digne d'une vraie chrétienne, les conseillères en modestie songent à le permettre lors des excursions de pêche, pour les travaux des champs, pour la bicyclette, pour le canotage ou pour les sports d'hiver. Mais elles mettent leurs disciples en garde de témoigner trop de tolérance, les avisant de continuer d'être vigilantes, de réagir contre «notre monde féminin ravalé et masculinisé⁵⁸».

3.3 MODESTIE ET SEXUALITÉ : CRIME ET CHÂTIMENT

Pour la génération des «baby-boomers», une tendance à considérer les années 1950 comme des années de grande noirceur persiste. Il reste un souvenir de répression de la sexualité où tout était occasion de péché. Si on s'en tient au discours religieux sur la dissolution des mœurs, la période des années 1940 et 1950 apparaît comme une orgie sexuelle constante chez les jeunes gens et les jeunes filles. Pourtant, pour ceux qui l'ont vécue comme adolescents et adolescentes, le souvenir qui perdure évoque plutôt le calme plat. C'est pourquoi on peut penser que tout cet encadrement moral des maisons d'éducation religieuse et des mouvements d'action catholique s'est avéré plutôt efficace.

Quoi qu'il en soit, à l'époque, les éducateurs moralisateurs sont profondément inquiets quand arrive la période des vacances où les adolescents et les adolescentes sont laissés au seul contrôle des parents. Sans compter que la belle saison favorise les tenues légères. Les jeunes filles sont averties de ne pas se laisser influencer par les modes indécentes: on lance un cri d'alarme contre l'immoralité de certains costumes d'été, en particulier les maillots de bain, les robes-soleil, dont les boléros ont été «oubliés» à la maison et les «shorts».

Dans leurs revues, les Messagères de Notre-Dame se moquent des femmes qui vont ainsi habillées si légèrement, ces «soeurs de Tarzan». Elles conseillent plutôt aux jeunes filles de se vêtir en

vraies chrétiennes et félicitent les administrateurs de la ville de Québec qui, en juillet 1949, ont interdit le port de «shorts» et des robes-soleil⁵⁹. Cette campagne des Messagères s'inscrit dans la foulée de la Croisade de la pureté de l'épiscopat québécois qui déplore que trop de jeunes filles portent ces vêtements avec «sans gêne», même sur la rue. Les pressions sont assez fortes pour rencontrer du succès auprès des conseils municipaux de Montréal, de Québec et même d'Ottawa.

Cette manifestation contre les «shorts» accompagne une bataille plus générale contre la pornographie, où «la vraie personnalité de la femme» est «défigurée et sabotée par la publicité commerciale, la littérature pornographique, les magazines populaires, le cinéma passionnel et la radio amollissante!» Comme cette harangue d'une Messagère contre «les calendriers, les films, les paquets d'allumettes, les revues de modes qui déchiquent la femme et l'offrent en pâture à tous les yeux avides⁶⁰». Mais, pour le Père Irénée, les femmes seraient en grande partie responsables de cette immoralité publique:

La licence - le droit de publier et de vendre une littérature immorale, de dégrader la femme par une publicité indécente, de porter les vêtements les plus provocateurs, va-t-elle s'imposer effrontément sans qu'on puisse rien faire pour la condamner et l'enrayer?... Si tant de nos femmes ont oublié le sens de l'honneur et de la dignité, faudra-t-il que nous nous résignons à voir notre jeunesse livrée, par leur criminelle inconséquence, au déchainement des passions⁶¹?

Déjà en 1930 Mgr Courchesne mentionnait que les jeunes gens avouaient que les premiers scandales qu'ils ont reçus leur ont été donnés à la maison, devant les vêtements sans linge sous lesquels de très proches parentes se seront permis de circuler. Ce n'est pas dire une hardiesse que de soutenir qu'un attentat à la pudeur des yeux, dans le sanctuaire de la famille,

constitue une violation du bon sens et une sorte de sacrilège⁶². L'affaire est sérieuse! À une Messagère, mère de famille qui dit se vêtir modestement, sans robes courtes ou décolletées, mais qui déplore de ne pouvoir porter des robes sans manches pour travailler par les chaleurs d'été, la conseillère du *Courier de Marie-Lys* explique que la robe sans manches a le défaut

le plus souvent de découvrir pas seulement les bras, mais le sous-bras. Alors, elle [la mère de famille] devient immodeste de sa nature et inconvenante pour une chrétienne dont les obligations de baptisée engagent à la décence dans le vêtement. [...] Cette mère a la responsabilité des âmes de ses enfants⁶³.

D'autre part, afin de convaincre les femmes de porter des bas longs même l'été, on compose une prière à la Vierge, la suppliant de faire comprendre à ces femmes aux jambes nues qui ont «perdu le sens de la pudeur», qu'elles tentent les hommes, ces pauvres hommes qui

ne savent plus où regarder... Ils en parlent bien à confesse, mais c'est toujours à recommencer... Demandez au laitier, au boulanger, au buandier, etc... ce qu'ils en pensent du bas de l'escalier... O Notre-Dame [...] faites que patrons d'industrie, d'atelier, de magasin, de bureau, ne tolèrent personne pieds-nus dans leur établissement⁶⁴.

Les femmes sont donc responsables des péchés lubriques des hommes, même au foyer où elles doivent cacher leur corps aux regards indiscrets de leurs enfants et des colporteurs.

Entre 1948 et 1954, les revues des Messagères consacrent plusieurs articles à l'incapacité des hommes de se défendre devant «les charmes féminins». J'ai choisi celui de Francis Goyer parce qu'il reflète l'idée générale de la nécessité de cacher le corps de la femme et de faire comprendre à celle-ci sa responsabilité devant les agissements des pauvres hommes démunis, incapables de réagir devant sa «provocation». Goyer dit vouloir

[...] exorciser les pseudo-chrétiennes, [...] qui s'offrent en spectacle éhonté. [...] pour devenir objets de basse convoitise. Le décolletage exagéré, les manches absentes, le mauvais goût de certains chandails moulants, [...] l'art horrible de trop accuser les formes, le nudisme, les tissus provocants sont pourvoyeurs de nombreuses damnations⁶⁵.

Quelques hommes expriment leur opinion et remercient les Messagères de Notre-Dame d'inculquer le goût de la modestie aux filles. Un jeune homme compose une prière à la sainte Vierge pour que les jeunes filles ne le conduisent pas au mal. Dans un article intitulé «Ce que les jeunes gens attendent des jeunes filles», on leur reproche d'ignorer l'effet qu'elles produisent sur les hommes:

Vous, les jeunes filles, tenez-vous compte de la sensibilité de notre corps au point de vue sexuel? Dans l'autobus [...] au bureau, à chaque instant, nous rencontrons des jeunes filles qui s'offrent. Elles ont des vêtements courts et collants qui



Photographie tirée d'*Hier, au pays des métisseries*, Mont-Joli, Ateliers Plein Soleil, 1977.

n'ont comme justification que le dessein d'attirer les regards et d'éveiller en nous le désir⁶⁶.

Certains auteurs vont plus loin et jugent que les femmes sont tellement immodestes qu'elles attirent les agressions, comme l'explique Alfred Bérubé. En parlant du «maniaque au rasoir» qui sévit à Montréal en 1954:

Il est d'usage de parler avec une grande sévérité d'attentats à la pudeur, perpétrés par le sexe fort sur le sexe relativement plus «faible». [...] Mais il faut le dire qu'il est des attentats auxquels ce dernier [le sexe faible] se laisse aller [...] je veux parler de l'excitation volontaire et préméditée de la sensualité chez l'homme, par des toilettes, l'arsenal des cosmétiques et ce cortège de minauderies apparemment innocentes⁶⁷ [...]

Le maniaque est presque justifié de son attitude! C'est un jugement qui colle très bien au discours des moralistes conservateurs sur «Ève tentatrice», discours qui s'imprègne dans les esprits, culpabilise les femmes et transforme parfois les victimes en coupables, dans les cas d'agression sexuelle.

Mais pour finir avec une vision plus joyeuse de la tenue vestimentaire fémi-

nine, de sa modestie ou de son immodestie, voici comment le même auteur considère une des grandes innovations de l'époque: le tissu de nylon:

[...] il est des tissus tellement transparents et collants, qu'ils n'habillent guère plus que le cellophane légèrement teinté dont on recouvre une boîte de succulents chocolats, pour en laisser deviner toute la saveur, la suggérer fortement, ou même l'exagérer au possible.

Finalement, on pourrait croire que l'immodestie, et les tissus de nylon, rendent les filles succulentes ... bonnes à croquer!

CONCLUSION

Cette analyse de la norme prescrite sur la modestie féminine montre combien les femmes doivent observer une certaine réserve et une certaine retenue dans leurs comportements, si elles veulent se conformer au rôle moral et social que les élites religieuses et conservatrices attendent d'elles: elles sont des épouses et des mères qui restent à leur place, selon leur rang social et selon leur sexe. Même le port d'un vêtement dit masculin aurait de fortes influences psychologiques d'émancipation et contribuerait à faire dévier les femmes du modèle recherché.

Le discours démontre également une vision plus que pessimiste, voire négative du corps féminin. Il faut le cacher à tout prix, ce corps qui induit à la sexualité coupable, à la faute (la sienne et celle des autres) et à la punition. Certes, les jeunes hommes de l'époque ne jouissaient pas d'un univers beaucoup plus ouvert mais au moins n'étaient-ils pas coupables, par leur corps, des péchés des autres. Est-ce que cette culpabilisation des femmes rendues responsables de tous les débordements sexuels des mâles s'est vraiment ancrée dans les mentalités? Quelquefois on peut le croire quand on scrute certains jugements actuels sur des causes d'agressions sexuelles.

Ces campagnes de modestie vestimentaire ont-elles eu des effets favorables sur la condition des femmes? Une analyse comparée du discours catholique sur l'immodestie et de celui du féminisme dans sa lutte contre la pornographie pourrait-elle montrer quelque analogie, même si les objectifs fondamentaux semblent différents? Après tout, dans les deux cas, ne s'agit-il pas d'une lutte contre la représentation de la femme comme objet? Un combat encore très d'actualité, malgré l'essoufflement ressenti au début des années 1990, et dont la victoire ne pourrait qu'être favorable aux femmes.

NOTES

1. Je remercie l'historienne Micheline Dumont qui a semé l'idée de modestie féminine dans mon esprit et qui m'a prêté plusieurs numéros de la revue *Idéal Féminin*. Je remercie également l'archiviste de la communauté des Soeurs Notre-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski, soeur Jeanne Desjardins, qui m'a procuré plusieurs numéros de la revue *Le Lys*. Malgré nos différences de vue sur les rapports entre l'Église catholique et la condition féminine, notre discussion dans le respect mutuel nous a sans doute permis, à l'une et à l'autre, d'avancer dans nos réflexions.
2. Mgr A. Camirand, *La lutte pour la modestie*, p. 36.
3. Conférence de *La Semaine religieuse de Québec*, #38 (19 mai 1960): 600-605, repris par Monseigneur Gérard Couturier, dans *Mandements des évêques du Golfe Saint-Laurent*, tome VII, 1957-59, p. 263.
4. Il importe ici de souligner que cette étude touche la norme prescrite plus que la pratique des jeunes filles en matière de modestie. Une analyse historique des comportements nécessiterait une toute autre méthode, comme l'histoire orale, dont les résultats ne manqueraient sans doute pas d'intérêt.
5. Mandement du 23 avril 1871 dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires de Mgr Jean Langevin et statuts synodaux du diocèse de Saint-Germain de Rimouski (1867-1878)*, p. 532.
6. Mandement #57 de Mgr Langevin du 19 mars 1882 pour la promulgation du 6e Concile provincial de Québec de 1878, dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires de Mgr Langevin et statuts synodaux du diocèse de Saint-Germain de Rimouski (1878-1887)*, pp.13-14; la citation de saint Paul sera reprise maintes fois par le clergé, au cours des décennies qui suivent, jusqu'en 1960 au moins.
7. Circulaire aux Religieuses enseignant dans le diocèse du 12 décembre 1882 dans *Mandements... de Mgr Langevin (1878-1887)*, op. cit., pp. 1-5.
8. Statuts synodaux du 2 février 1871, circulaire du 11 février 1871, lettre pastorale du 3 mars 1871 dans *Mandements... de Mgr Langevin (1867-1878)*, op. cit., (traduction du latin, Benoît Beaucage).
9. Circulaire #65 du 2 octobre 1882 dans *Mandements... de Mgr Langevin (1878-1887)*, op. cit., p.5.
10. *Almanach des familles*, 1906, p. 57.
11. Circulaire #37 de Mgr Gustave Blanche du 15 janvier 1911, dans *Mandements des évêques du Golfe du Saint-Laurent*, Vol.II (1905-1938), p. 181.

12. Pour plus de renseignements sur la mode des “années folles” et sur la vie trépidante, voir Montreynaud, *Le XX^e siècle des femmes* et Andrée Levesque, *La norme et les déviantes...*
13. Monseigneur A. Camirand, *op. cit.*, pp. 3-5.
14. Lettre pastorale de Mgr Léonard du 2 février 1921, à l’occasion du carême concernant la mortification chrétienne et les modes indécentes dans *Mandements de Mgr Léonard, lettres circulaires*. ...1921, pp.80-81.
15. J. Bricout, sous la dir. de. *Dictionnaire des connaissances religieuses*, t. IV, p. 1071-72.
16. Mgr A. Camirand, *op. cit.*, pp. 12-13,16,25-27. Le règlement de modestie est confirmé par l’Instruction de la Sacrée Congrégation du Concile du 12 janvier 1930 tel que stipulé dans l’article sur les «modes inconvenantes» du *Dictionnaire du droit canonique* de 1957, aux pp. 927-28. L’instruction de la Sacrée Congrégation sera publiée dans les Mandements des évêques et commentés par eux.
17. Mgr. R. Villeneuve, *La pureté*, pp. 16-17, 19.
18. Mgr Courchesne, Circulaire au clergé #12, du 15 avril 1930, 1,p.117 cité par Monique Dumais, «Perspective pour les femmes telles que proposées par un évêque entre 1928-1950» dans *Revue d’histoire du Bas-Saint-Laurent*, V, 3-4, (décembre 1978):33; Mgr Courchesne, Circulaire au clergé #34 du 9 février 1934, cité par Monique Dumais, *op. cit.*, p. 33.
19. Voir Montreynaud, *Le XX^e siècle des femmes...*
20. Lettre pastorale collective de son Em. le Cardinal archevêque de Québec et des Archevêques et Evêques de la Province de Québec, du 5 mai 1946, intitulée «Croisade de la pureté» dans *Mandements de Mgr Courchesne*, Vol. V, #115(bis), p. 33-35.
21. “Vieux Garçon”, “La déchéance par la mode” dans l’*Écho du Bas-St-Laurent*, 22 mars 1940, p. 2.
22. Florence Montreynaud, *le XX^e siècle des femmes*, p. 354.
23. Voir l’ouvrage de Marcel Clément, *Pie XII et la femme*.
24. Monique Dumais, “Perspectives pour les femmes telles que proposées par un évêque entre 1928 et 1950” dans *Revue d’histoire du Bas-Saint-Laurent*, Vol. IV, #3-4 (déc. 1978): page 33.
25. Mgr Courchesne, Circulaire au clergé, #101, du 19 août 1944, p. 117-18, dans *Mandements et circulaires de Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski*, IV, février 1943 à février 1946.
26. *Le Lys*, II,1 (janvier-fév. 1949):3,9; II,3(mai-juin 1949):2; I,2(sept.-oct. 1948):5, IV,2(février 1951): non paginé; V,3(mai-juin-juillet 1952): page 6.
27. *Idéal Féminin*, III,3(mai-juin 1954): page 9.
28. *Le Lys*, II, 2(mars-avril 1949):5; II, 3(mai-juin 1949): page 3.
29. Mgr G. Courchesne, Circulaire #12 du 15 avril 1930, dans *Mandements et circulaires de Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski*, Vol I, mai 1928 à janvier 1936, pp. 116-7.
30. Mgr Camirand, *Op. cit.*, pp. 38-40.
31. *Le Lys*, II,3(mai-juin 1949):8; II,6(nov.-déc. 1949): page 5.
32. Colombe, “La mode au Canada” dans *Le Lys*, I, 3 (nov.-déc.1948): page 5.
33. *Le Lys*, I,1 (juin-août1948):4-5; II,2(mars-avril 1949):6; III,2(mars-avril 1950):4; III,7(octobre 1950): page 8.
34. *Le Lys*, V, 3(mai-juin-juillet 1952): page 5
35. La collection presque complète de ces deux revues se trouve à la Bibliothèque Nationale du Québec: *Le Lys*, a comme sous-titres “bulletin des Messagères de Notre-Dame” ou “Dignité, élégance, santé”; un bulletin qui débute avec son volume 1 no 1 (juin-août 1948), qui paraît ensuite irrégulièrement pour accompagner un temps la revue *Idéal Féminin* pour disparaître à la fin de 1952. Il est remplacé par la revue *L’Idéal Féminin*, dont le sous-titre varie: “revue de culture féminine et de modes” puis “pour une promotion chrétienne de la femme” et enfin “revue de culture consacrée à la promotion de la femme”. Il est intéressant ici de constater que les sous-titres de la revue changent conformément aux modifications du contenu qui s’élargit à divers problèmes de condition féminine, traduisant sans doute une évolution dans la pensée des auteurs et des éditeurs qui colle aux changements profonds qui émergent au début des années 1960.
36. *Le Lys*, II, 6(nov.-déc. 1949):6; III,1(janv.-fév. 1950):5; IV, 7(juillet-août 1951): page 3.
37. *Le Lys*, IV,1(janvier 1951): page 3.
38. *Le Lys*, IV, 4(avril 1951): page 3.
39. Fénelon, *Éducation des filles. Fables. Lettre à l’Académie française*, pp 87-91.
40. *Almanach des familles*, 1906, p. 57.
41. *L’Économie domestique à l’École normale, à l’École primaire supérieure, aux Cours de Lettres-Sciences*, 1948, pp. 143-44.
42. *L’Économie domestique à l’école complémentaire et aux Cours de Lettres-Sciences*, 1943, p.96.
43. *L’Économie domestique à l’École normale*, *op. cit.*, 1948, p. 143.
44. Anonyme, “L’Éveil de la coquetterie” dans *Le Progrès du Golfe*, vol. XXI, #30, 17 octobre 1924, p. 4.
45. Carmel. “Les ennemis ‘intérieurs’ de la dignité féminine” dans *Le Lys*, IV, 4(avril 1951): page 7.
46. Marie-Lys. “Guide ou tyran”, *Le Lys*, III,8(novembre 1950): page 7.
47. Fénelon, *op. cit.*, p. 92.
48. Mme de Maintenon, *op. cit.*, pp. 257-58.
49. George Panneton, *Le garçonnisme*, cité par André Levesque, *op. cit.*, p. 69.
50. Joseph Baeteman, *La formation de la jeune fille*, p. 43.
51. Jeanne Le Franc, “Celles qui s’en fichent...” dans *L’Écho du Bas-St-Laurent*, 31 janvier 1936, p. 2.
52. Max, «La femme qui rate son coup» dans *Le Progrès du Golfe*, XXI, 12 (13 juin 1924): page 1.
53. Gilberte Alary, Fille ou garçon? dans *Le Lys*, II, 4 (Juillet-août 1949): page 6.
54. Mgr Gérard Couturier, *Mandements des évêques du Golfe St-Laurent*, VII, 1958, p. 389.
55. *Le Lys*, III, 2, (mars-avril 1950):8.
56. Marie-Claire Couture, “La mode annonce-t-elle garçonnisme et mignons?” dans *Collège et Famille*, XII, (2 avril 1955): page 65.

57. Ruth Roy, "La mode féminine: à propos des pantalons" dans *Collège et Famille*, XII, (2 avril 1955) : pages 60-62
58. *Le Lys*, V,3(Mai-Juin-Juillet 1952): page 6.
58. *Le Lys*, II,5(sept-oct.1949): page 7; Germaine Bernier, "Les soeurs de Tarzan" dans *Le Lys*,II,4 (juillet-août 1949): page 5; Rosaline Desilets, "Via l'enfer en robes-soleil" dans *Le Lys*, III,5 (août 1950): page 3.
59. "Nos positions" dans *Idéal Féminin*, IV, 1 (janvier-février 1955):3; Louissette Plante, "Tant que les femmes seront jolies..." dans *Le Lys*, II,4 (juillet-août 1949): page 6.
60. Père Irénée, «La fameuse question des «shorts», *Le Lys*, III,4 (juin-juillet 1950): page 7
61. Mrg Courchesne, Commentaires sur L'Instruction de la S. Congrégation... *op. cit.*, p. 116.
62. "Courrier de Marie-Lys" dans *Le Lys*, IV,10(décembre 1951): page 2.
63. Esther, "Notre-Dame de la lumière" dans *Le Lys*, V,3(mai-juin-juillet1952): page 11.
64. Francis Goyer, "Êtes-vous élégantes?" dans *Le Lys*, II,4 (juillet-août 1949): page 8.
65. *Le Lys*, I,3 (nov.-déc. 1948):6; IV,2(février 1951): page 4.
66. *Idéal Féminin* (mars-avril 1954): page 8.

BIBLIOGRAPHIE

- BAETEMAN, Joseph. *Formation de la jeune fille. 2e fascicule: les vertus de la jeune fille*. Evreux, G. Poussin, 1919. 96p.
- BRICARD, Isabelle. *Saintes ou pouliches. L'éducation des jeunes filles au XIXe siècle*. Paris, Albin Michel, 1985. 351p.
- BRICOUT, J. sous la dir. de. *Dictionnaire des connaissances religieuses*. t. IV, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1926. 1271p.
- CAMIRAND, A. Mgr. *La lutte pour la modestie*. Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1941. 44p.
- COLLECTIF CLIO. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Quinze, 1982. 521p.
- COURCHESNE, Georges Mgr. *Mandements et circulaires de Mgr Georges Courchesne*. Évêque de Rimouski, IV, février 1943 à février 1946. 487p.
- COURCHESNE, Georges Mgr. *Mandements et circulaires de Mgr Georges Courchesne*. Archevêque de Rimouski, V et VI, février 1946 à novembre 1950. 585p.
- COUTURE, Marie-claire. «La mode annonce-t-elle garçons et mignons?» dans *Collège et Famille*. XII, 2 avril 1955.
- COUTURIER, Gérard Mgr. *Mandements des évêques du Golfe St-Laurent*. VII, 1957-1959, Hauterive, Chancellerie de l'Evêché. 1960, 628p.
- COUTURIER, Gérard Mgr. *Mandements des évêques du Golfe St-Laurent*. VIII, 1960-1961, Hauterive, Chancellerie de l'Evêché, 1962. 340p.
- DESJARDINS, Gaston. «La pédagogie du sexe: un aspect du discours catholique sur la sexualité au Québec (1930-1960)» dans *R.H.A.F.*, 43, 3, hiver 1990: 381-401.
- DUMAIS, Monique. «Jalons pour une réflexion éthique sur le modèle de la mère dans la société québécoise, 1940-1970» dans *Cahiers éthicologiques de l'UQAR*, 4, décembre 1984: 49-65.
- DUMAIS, Monique. «Perspective pour les femmes telles que proposées par un évêque entre 1928 et 1950» dans *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, V, 3-4, décembre 1978: 33-36.
- DUMONT, Micheline et Nadia FAHMY-EID. *Les Couventines*. Montréal Boréal Express, 1986. 315p.
- LENOIR, Abbé. *Dictionnaire de théologie approprié au mouvement intellectuel de la seconde moitié du XIXe siècle*. T. IX, Paris, Librairie de Louis Vivès. 1876, 806p.
- LÉONARD, Joseph-Romuald Mgr. *Mandements et circulaires de Monseigneur Léonard*. Évêque de Rimouski, du 25 février 1920 au 21 décembre 1925. 387p.
- LÉVESQUE, André. *La norme et les déviantes: des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*. Montréal, les ed. du Remue-Ménage, 1989. 232p.
- MONTREYNAUD, Florence, éd. *Le XXe siècle des femmes*, Paris, Nathan, 1989. 731p.
- NAZ, R., sous la dir. de. *Dictionnaire de droit canonique*, t. VI, Paris, Libr. Letouzey et Ané, 1957. 1522p.
- PERROT, Philippe. «Le jardin des modes» dans Jean-Paul Aron, *Misérable et glorieuse, la femme au XIX siècle*. Bruxelles, Ed. Complexe, «Coll. historique», #15, 1984. Pages 102-116.
- PERROT, Philippe. *Le travail des apparences ou les transformations du corps féminin*. XVIIIe - XIXe siècle. Paris Seuil, 1984. 280p.
- Pie XII. *La femme dans la société*. Textes présentés par Marcel Clément, Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, 1953. 178p.
- ROY, Ruth. «La mode féminine: à propos des pantalons» dans *Collège et Famille*, XII, 2 avril 1955.
- THIVIERGE, Nicole. *Écoles ménagères et Instituts familiaux, un modèle féminin traditionnel*, Québec, I.Q.R.C., 1982. 472p.
- VILLENEUVE, Le Cardinal R. *La pureté. Sermon prêché à la cathédrale*, le 18 mars 1934. Québec, Librairie de l'Action catholique, «Tract #4», 1934. 22p. .
- YANACOPOULO, Andrée. sous la dir. de. *Au nom du Père du Fils et de Duplessis*. Montréal, Editions du Remue-Ménage, 1984. 177p.

LE PORT DE MER DE GROS-CACOUNA

par Richard SAINDON, journaliste à Radio-Canada
Rimouski et étudiant en histoire à l'UQAR

(Remerciements : je désire remercier
l'ex-député péquiste de Rivière-du-Loup Monsieur Jules Boucher,
qui m'a permis de consulter ses archives)

Le projet de super-port dans la région de Rivière-du-Loup ne date pas d'hier. Voilà maintenant près d'un siècle qu'il est question d'aménager un port en eaux profondes dans le secteur compris entre Rivière-du-Loup et Cacouna. Au fil des années le projet s'est profondément modifié. Au tournant du siècle dernier les promoteurs parlaient d'un havre utilisable à l'année pour les paquebots. Mais soixante-quinze ans plus tard, c'est un projet de terminal méthanier de plus de deux milliards qui était sur les tables à dessins des ingénieurs.

Il faut bien comprendre cependant, que lorsqu'on fait allusion au super-port de Gros-Cacouna, on fait référence, souvent sans le savoir, à quatre projets bien différents, dont un seul, le plus modeste, a vu le jour jusqu'à maintenant. À l'aide de documents d'archives, le présent travail propose donc une approche chronologique de ce qu'on a qualifié de «projet du siècle» dans le Bas-Saint-Laurent. Le deuxième objectif est de démontrer que le port de mer de Gros-Cacouna a fait l'objet de tractations politiques intenses surtout entre les années soixante-dix et quatre-vingt.

1. L'ÈRE DES ÉTUDES

Le 26 mars 1896, la Chambre de

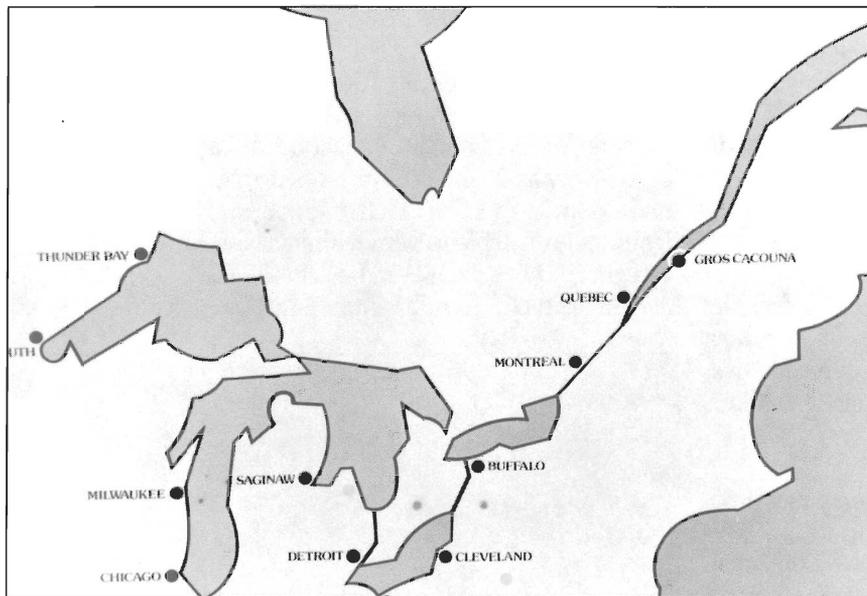
commerce de Rivière-du-Loup adoptait lors d'une séance ordinaire, la résolution suivante :

Il est proposé par Jos Viel et autres, secondé par G.A. Binet, que l'on demande à la législature fédérale qu'une jetée soit construite en eaux profondes à la Pointe de Rivière-du-Loup, afin de permettre à tous les steamers de faire escale à notre port. Adopté¹.

Toutefois, c'est à Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada de 1896 à 1911, que revient l'insigne honneur de faire la toute première promesse au sujet du super-port. Lors d'un discours électoral prononcé à Rivière-du-Loup à la fin de 1897, il s'engage formellement à promouvoir le projet².

L'année suivante, en 1898, le ministre des travaux publics pose un premier geste concret. Un ingénieur est chargé d'étudier le mouvement des glaces aux abords de la Pointe de Rivière-du-Loup.

En 1910, autre promesse. Le ministre fédéral des travaux publics, William Pugsley, et son homologue des Postes, Rodolphe Lemieux, donnent leur appui pour la création d'un port de mer dans la région de Rivière-du-Loup. Le beau projet sombre ensuite dans l'oubli pendant 46 ans.



Carte tirée de *Gros-Cacouna Port de transbordement*.
Un projet d'Havre Champlain.

Cette résolution simple, et naïve, est la toute première mention d'un projet de port en eaux profondes dans l'Est du Québec. Il faut dire qu'à cette époque, Rivière-du-Loup, grâce au chemin de fer, connaît une croissance phénoménale. Sa population passe de 1 540 à 8 000 habitants entre 1860 et 1910!

C'est en effet en 1956, que pour la première fois, une étude est entreprise sur l'emplacement de l'Île du Gros-Cacouna. L'année suivante, les choses commencent à se précipiter. Le ministère fédéral des Mines et Recherches techniques, publie une étude sur les conditions des glaces fluviales en face de Cacouna, puis en 1958, des experts fédéraux viennent étudier sur place, les possibilités d'aménagement d'installations

portuaires à Gros-Cacouna.

LA MOBILISATION

En 1959, la population commence à se mobiliser. Le projet de super-port n'est plus supporté seulement par quelques organismes. Les habitants du Témiscouata et de Rivière-du-Loup s'impliquent. Le 26 avril, on assiste à la création du Comité international des voies de communications. L'organisme se fixe comme objectif d'obtenir l'aménagement d'un port de mer ouvert à longueur d'année dans la région. Le 7 septembre, le comité organise une manifestation spectaculaire dont le but est, pour la première fois, d'attirer l'attention des médias nationaux sur le projet portuaire de Gros-Cacouna. Un défilé monstre, formé de chars allégoriques et de véhicules transportant des représentants du Maine, du Nouveau-Brunswick, du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et du Kamouraska, franchit la distance entre Edmundston et Rivière-du-Loup. Le gouverneur de l'état du Maine et plusieurs ministres fédéraux sont également sur place, ce qui donne lieu à de nouvelles promesses. À la fin de la journée, l'Honorable Pierre Sévigny déclare : «Vous nous avez convaincus de la nécessité d'un tel port³».

Pour ne pas être en reste, le premier ministre John Diefenbaker donnera quelques jours plus tard aux promoteurs, toutes les garanties nécessaires au début des travaux⁴.

Une lueur d'espoir apparaît en 1960, quand les fonctionnaires de travaux publics du Canada, reçoivent des instructions pour préparer une estimation du coût de construction d'un quai en eaux profondes à Gros-Cacouna. L'année suivante, une maquette du projet est même construite, pour étudier le mouvement des courants, au Centre de recherche hydraulique de la Garde côtière canadienne à Ville La Salle.

Le 12 mars 1962, plusieurs centaines de résidents du KRT se rendent manifester devant le parlement d'Ottawa. Ils dénoncent la lenteur du gouvernement à

mettre en branle les travaux du port de mer.

LA GRANDE PROMESSE

En avril 1962, le maire de Rivière-du-Loup, Rosaire Gendron, est sollicité pour se présenter comme candidat libéral aux élections fédérales. Monsieur Gendron exige cependant de son chef, Lester B. Pearson, alors leader de l'opposition, qu'il prennent un engagement formel au sujet de Gros-Cacouna. Pearson acquiesce et déclare :

Le parti libéral du Canada reconnaît cet urgent besoin et s'engage, non pas seulement à poursuivre des études, mais à construire ces nouvelles installations portuaires. [...] Je suis persuadé que la réalisation de ce projet contribuera au progrès de votre région qui vous tient tant à coeur⁵.

2. L'ÈRE DES RÉALISATIONS

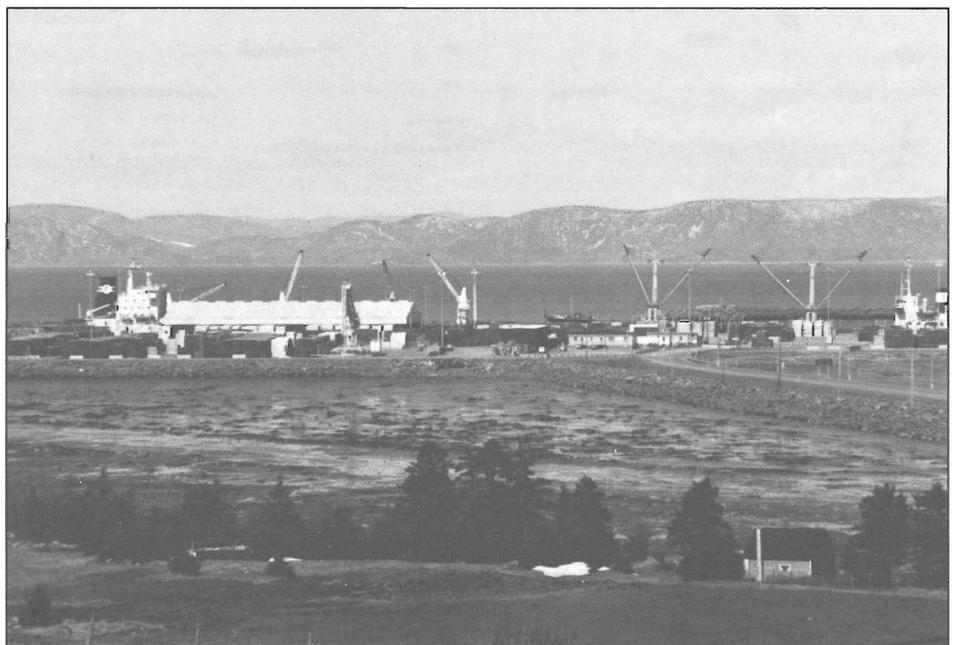
Enfin, à l'automne 1964, des soumissions sont demandées par le gouvernement fédéral pour la réalisation de la première phase du programme d'aménagement portuaire à Gros-Cacouna. L'annonce en est faite par le ministre des Travaux publics, Jean-Paul Deschâtelets. À l'été de 1965, les habitants de Rivière-

du-Loup, et de Cacouna, voient avec stupeur, l'Île du Gros-Cacouna voler en éclats sous l'action de la dynamite. En deux ans, on a extrait 3,2 millions de tonnes de roches d'une carrière située dans l'Île. Deux jetées, l'une de 800 mètres et l'autre de 550 mètres, sont aménagées. Puis, de 1967 à 1969, le bassin de 185 mille mètres carrés ainsi formé, est dragué. Un travail de titan. Pour obtenir partout dans le havre une profondeur de 12 mètres à marée basse, il a fallu enlever deux millions 750 mille mètres cubes de déblais. Le coût total des travaux; 8 millions de dollars, une somme très importante pour l'époque. À preuve, les mêmes travaux auraient coûté 70 millions de dollars en 1976! Les vieux résidents versent une larme, ils verront le port avant de mourir...

Mais en 1969, c'est la consternation. Le site de Gros-Cacouna est déserté avant même que le quai soit construit entre les deux jetées.

Les groupements socio-économiques du Bas-Saint-Laurent décident de faire front commun et tout au long de 1970, ils réclament, mais sans succès, la reprise des travaux.

L'année suivante, la firme Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et associés, dé-



Une partie des installations du port de Gros-Cacouna.

pose une étude globale sur les transports au Québec. Le rapport conclut au besoin d'un port majeur en eaux profondes dans la région.

LES MÉGA-PROJETS

Bien avant que l'on songe à parachever les installations déjà existantes à Gros-Cacouna, les gouvernements et quelques promoteurs privés ont lancé des projets majeurs. Pour diverses raisons, ces projets sont tous demeurés au stade des études. Le principal mérite de ces méga-projets, aura été d'occuper ministres et députés pendant quelques années, mais surtout de fournir des sujets en or aux journalistes. Ces trois projets sont : un port pétrolier, un terminal méthanier, et un port de transbordement de vrac solide.

PORT PÉTROLIER

En 1971, les gouvernements constatent que l'approvisionnement pétrolier sera insuffisant au cours des deux prochaines années pour répondre à la demande sans cesse croissante. Il faut donc trouver un moyen d'acheminer davantage de pétrole vers les grands centres, mais Québec s'oppose farouchement au projet de pipeline des maritimes, et refuse de laisser traverser son territoire.

On en vient à la conclusion qu'il serait plus économique de construire sur la rive sud du Saint-Laurent, un terminal pétrolier avec un pipeline vers Montréal. Coût du projet, 100 millions de dollars⁶.

En vertu d'un accord franco-québécois, une mission française fait une étude en août 1972 qui propose deux emplacements. Gros-Cacouna et l'Île Verte. Le fédéral demande sa propre étude à la firme C.D. Howe. Déposé à l'été de 1972, le rapport affirme qu'il en résulterait une économie de 25 millions de dollars si le terminal pétrolier était construit à Gros-Cacouna. C.D. Howe favorise aussi Gros-Cacouna pour ce qui est des conditions de navigation.

Québec commande aussi sa propre étude le 14 juillet 1972. Elle sera réalisée

par la Direction générale de l'énergie du ministère des Richesses naturelles⁷.

Toutefois ce nouveau rapport réfute totalement les conclusions de la firme C.D. Howe et se prononce en faveur de l'Île Verte, dont le coût de construction serait de 34 millions de dollars inférieur à celui de Gros-Cacouna! Les deux études arrivent donc à un écart de 59 millions de dollars pour un projet global de 100 millions de dollars!

Une réunion se déroule à Ottawa le 9 août 1972 entre le fédéral et le provincial. On n'aboutit à aucune conclusion pratique. Tout au plus indique-t-on que pour connaître toutes les implications d'un tel projet, il faudrait prolonger des études sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 1977. La réalisation du port pétrolier prendrait également cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1982.

En 1972, la société Ahsland Oil Canada de Calgary, lance son propre méga-projet de terminal pétrolier évalué à 250 millions de dollars. Le président de la compagnie, H. Earl Joudrie, estime que la zone de Gros-Cacouna se prêterait bien à ce type d'installations. Ce projet n'existera toutefois que le temps de la couverture de presse.

POLEMIQUE

Le 6 octobre 1972, le ministre québécois de l'Industrie et du commerce, Guy St-Pierre, prononce une conférence à Paris, devant la Chambre de Commerce France-Canada. Il déclare qu'un port d'accueil pour super-pétroliers sera construit à l'Île Verte. Il affirme que le projet a le soutien total des autorités fédérales⁸.

La nouvelle a l'effet d'une bombe. Le député fédéral de Rivière-du-Loup, Rosaire Gendron, affirme que cette annonce peut être interprétée comme une extension vers l'est du complexe portuaire «mondial» projeté à Gros-Cacouna. Déjà à l'Île Verte, des spéculateurs achètent des terrains.

Quelques jours plus tard, l'attaché

de presse du ministre St-Pierre, François Roberge, précise à la presse québécoise qu'il s'agit tout simplement d'un lapsus. Selon lui, le ministre voulait parler de Gros-Cacouna. L'erreur, dit-il, provient du fait que les premières études du projet ont été effectuées sur l'emplacement de l'Île Verte. Le projet tombe alors dans l'oubli⁹.

Le CRD tente de relancer le dossier le 28 janvier 1974. Dans une lettre adressée au ministre responsable de l'OPDQ, Gérard D. Lévesque, le directeur général de l'organisme, André Lavoie, veut savoir où en est toute cette histoire. Le CRD demande notamment au ministre si la construction du port pour super-pétrolier est lié au prolongement de l'oléoduc entre Sarnia et Montréal¹⁰.

Mais le projet n'a pas que des alliés. Jacques Parizeau y va même d'une déclaration fracassante : «Québec n'a pas besoin d'un super port pour pétroliers¹¹». Il accuse le premier ministre Robert Bourassa d'entretenir ce projet pour des fins électoralistes. Il estime que le port servirait surtout aux américains qui ne veulent pas courir les risques écologiques de recevoir chez-eux les «super tanker». Monsieur Parizeau estime que le terminal créera 92 emplois permanents seulement, que c'est de la «folie furieuse», et que le gouvernement Bourassa vend encore le Québec aux Américains.

Les manchettes de certains journaux inquiètent également les intervenants du Bas-Saint-Laurent. À l'automne, La Presse de Montréal titre : «Le sort du port pour super pétroliers dans le Bas du fleuve est présentement inconnu. La conjoncture actuelle semble défavoriser le projet¹²».

En juillet 1974, la firme SIMULEC, remet au gouvernement du Québec, une étude dont les conclusions sont stupéfiantes : les ports de Matane et Cap-Chat devraient avoir la préférence pour l'installation d'un port pour super-pétroliers¹³. Le document précise que les ports en amont comme Gros-Cacouna, sont défavorisés à cause de la réduction des vitesses de navigation, et des primes d'assurances

plus élevées dans des eaux plus achalandées. Enfin, selon SIMULEC, les risques de détérioration de l'environnement sont plus élevés à Gros-Cacouna.

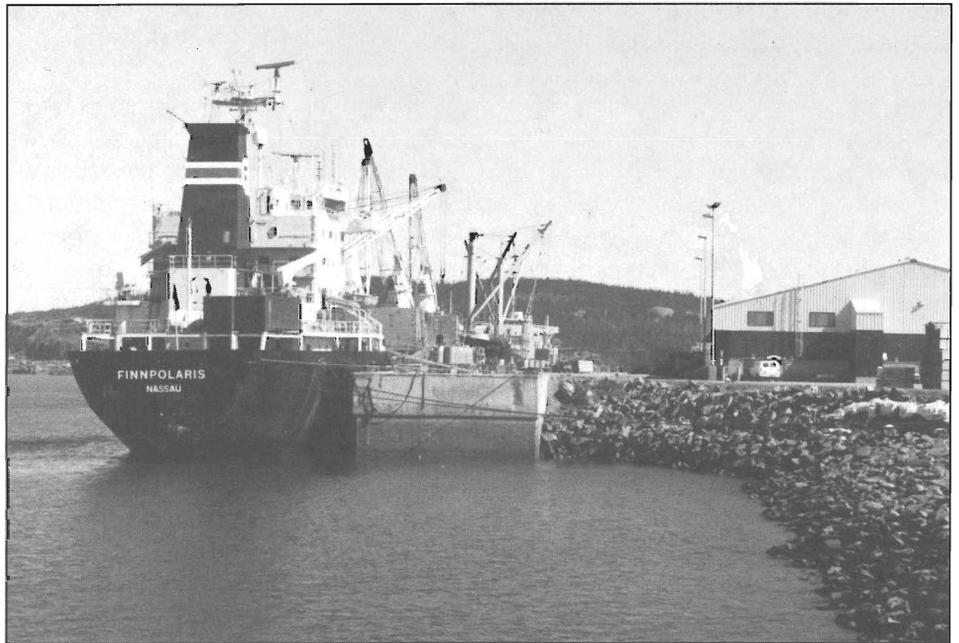
Mais la crise pétrolière viendra régler le sort de ce Méga-projet. Le 15 novembre 1974, la station de télévision CJBR Rimouski amorce son bulletin de 18 heures avec la nouvelle suivante :

Le projet de construction d'un port pour super-pétroliers sur le Saint-Laurent vient d'être abandonné par le Gouvernement du Québec. [...] Les changements à la politique canadienne, l'évolution sensible de la navigation pétrolière mondiale, l'incapacité du gouvernement à trouver des contrats fermes d'approvisionnement en pétrole, et le prolongement de l'oléoduc de Sarnia à Montréal, sont les raisons invoquées pour l'abandon du projet¹⁴.

LE PROJET MISENER

En 1972, l'armateur ontarien Ralph Misener, entreprend à son propre compte, une étude sur le potentiel de Gros-Cacouna. Le financier confie ce mandat à la firme C.D. Howe, une entreprise reconnue internationalement pour ses compétences dans le domaine. Il en coûte 3 millions de dollars à Misener. La conclusion est très claire, il faut à tout prix développer Gros-Cacouna afin d'y transborder du vrac solide¹⁵.

Le projet, selon les plans de C.D. Howe est formidable. D'un coût global de 350 millions de dollars, il comprend trois phases principales, dont l'exécution doit s'étaler sur treize ans. La phase 1 est conçue spécifiquement pour le transbordement des céréales. Elle comprend un quai commercial pouvant accueillir des navires de 100 mille tonnes, des élévateurs à céréales et de l'équipement pour le chargement des trains. La phase 2 prévoit l'agrandissement des installations au coût de 100 millions de dollars, pour ajouter le transbordement du minerai de fer, du charbon et d'autres produits en vrac. L'élément majeur est cependant l'aménagement d'une zone de stockage.



120 navires ont accosté à Gros-Cacouna en 1990.

C'est cependant la phase 3 qui devait conférer à Gros-Cacouna, le titre de superport, avec la construction vers le large, d'une jetée de 845 mètres, permettant d'accueillir des navires de 300 mille tonnes.

Pour piloter son dossier au Québec, Misener installe un bureau à Montréal, et crée une filiale qui sera connue sous le nom de CORPORATION HAVRE CHAMPLAIN. C'est un avocat de la métropole, Marcel Piché, qui est nommé président de cette filiale par Ralph Misener.

Le 21 janvier 1974, Havre Champlain demande un bail pour louer pendant 5 ans, pour un dollar par année, les infrastructures existantes à Gros-Cacouna. La société offre même au fédéral, de compléter les installations pour les utiliser. Ralph Misener écrit au ministre des Transports, Jean Marchand :

Nous demandons l'approbation du projet de Gros-Cacouna dans les plus brefs délais. Nous affirmons que la construction débutera aussitôt que votre approbation nous sera parvenue, que dans les 30 jours, cent hommes y seront employés, et que dans les 60 jours suivants, une autre centaine le sera¹⁶.

Commencent alors de longues tractations qui dureront six ans entre, Havre Champlain, le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa pour la location des installations et des terrains qui sont désignés sous l'appellation des «lots d'eau».

D'abord, le fédéral, par le biais du ministre Jean Marchand semble faire de l'obstruction. En 1974, lors d'une visite dans les maritimes, il déclare : «Des folies comme Gros-Cacouna, y en aura plus». Puis en octobre la même année, il affirme lors de l'émission Format 60 à Radio-Canada, qu'il n'y avait aucun investisseur sérieux pour Gros-Cacouna, et ce en dépit des lettres de Ralph Misener.

Toujours en 1974, des financiers texans visitent Gros-Cacouna. Ils se disent prêts à y investir 90 millions de dollars. L'un des promoteurs, M. McGeehee déclare : «Si vous n'aviez seulement qu'un quai, mes recherches s'arrêteraient ici¹⁷».

Le 18 mars la même année, le président du comité de promotion du port de Gros-Cacouna, le docteur André Bourdeau, écrit au ministre Jean Marchand.

.....

S'il-vous-plaît, donnez votre assentiment au projet Havre Champlain. Si la réponse ne doit pas nous être donnée à nous, parce que politiquement non rentable à la veille d'une élection, de grâce donnez là à l'honorable Robert Bourassa, qui lui endosse le projet sans restriction aucune¹⁸.

Le CRD fait sensiblement la même demande au ministre le 4 juin.

Ce n'est pas pour rien que le projet Misener a été qualifié de projet du siècle. Le président de Havre Champlain, Marcel Piché, décrivait le 16 décembre dans une lettre adressée au ministre québécois du Commerce et de l'industrie, Guy St-Pierre, toute l'ampleur du projet. Il disait notamment :

Ce port engendrera éventuellement la création de quelque 15 mille emplois, produisant des salaires et gages de quelque 100 millions par an. Soixante mille personnes émargeront ainsi aux activités économiques découlant directement de l'existence et de l'exploitation du port¹⁹.

Monsieur Piché ajoutait également que la construction pourrait débuter au printemps de 1975, et ce, si les deux gouvernements approuvaient le projet rapidement.

En 1975 cependant, la population s'impatiente. Le 10 juin, la caravane Gros-Cacouna se met en branle. Mille trois cents citoyens du Bas-Saint-Laurent manifestent sur la colline parlementaire à Ottawa. Le dossier ne débloque pas pour autant.

ANNONCE IMPORTANTE

Enfin, le 23 octobre 1977, les ministres fédéraux Otto Lang et Jeanne Sauvé, annoncent à Gros-Cacouna que le gouvernement libéral va investir un million et demi de dollars pour construire un quai régional à l'intérieur du bassin qui avait été aménagé de 1964 à 1968. Les travaux de construction de ce quai de 186 mètres commencent dans les semaines suivantes.

Le 16 novembre 1977, le député péquiste de Rivière-du-Loup, Jules Boucher, organise une rencontre qui réunit des représentants de la société Havre Champlain, du Commissariat industriel de Rivière-du-Loup et les ministres Bertrand Landry, Jacques Léonard, Lucien Lessard et Rodrigue Tremblay. Trois éléments essentiels se dégagent de cette rencontre. D'abord, les ministres présents sont favorables au projet de Havre Champlain. Ensuite, la compagnie se dit prête à négocier directement avec le Québec pour la location des «lots d'eau». Enfin, les quatre ministres indiquent que le gouvernement fera connaître rapidement sa position²⁰. Effectivement, dès le 24 janvier 1978, Lucien Lessard écrit à Paul Misener :

Si une entreprise privée telle que la vôtre est convaincue qu'il existe un potentiel réel de développement d'un port de transbordement à Gros-Cacouna et qu'elle est disposée à en défrayer les coûts, le gouvernement ne peut dans les circonstances, s'y opposer. C'est pourquoi, nous sommes disposés à accéder à votre demande pour l'utilisation du lot en eau profonde situé à l'extérieur de la rade²¹.

Au cours des 6 mois suivants, les négociations fédérales-provinciales pour le transfert de juridiction des lots d'eau piétinent. Le 13 novembre 1978, les maires et les porte-parole des organismes socio-économiques de la région de Rivière-du-Loup, demandent une rencontre avec le premier ministre René Lévesque. Dans leur lettre, les signataires font part de leur «inquiétude de voir, si près du but, traîner en longueur les derniers détails devant conduire à la réalisation d'un projet, symbole de la volonté de tout l'Est du Québec de sortir de son marasme économique²²».

Il faut dire que de 1975 à 1978, la Corporation de promotion industrielle de Rivière-du-Loup a consacré 50 pour cent de son temps et de son budget au projet de Gros-Cacouna.

Finalement, un an plus tard, le 13 décembre 1979, tous les médias du

Québec sont invités à se rendre le lendemain à Gros-Cacouna pour assister à la signature de l'entente historique pour la construction du super-port de transbordement. La nouvelle est totalement inattendue. Les ministres Roch Lasalle et Marcel Léger doivent représenter les gouvernements du Canada et du Québec. Les frères Paul et Scott Misener, de même que Marcel Piché, président de Havre Champlain lanceront enfin le projet du siècle.

C'est alors que survient l'ultime imprévu. À douze heures seulement de la cérémonie, le gouvernement conservateur de Joe Clark est renversé à Ottawa. Le sort semble s'acharner sur Gros-Cacouna.

Entre-temps, le quai régional a été parachevé et le 26 janvier 1980, date historique, le premier cargo vient s'amarrer à Gros-Cacouna. Le BELLEA chargera une cargaison de papier journal de la compagnie F.F. Soucy de Rivière-du-Loup.

SIGNATURE

Finalement la fameuse entente pour le super-port est signée à Québec le 31 janvier 1980. Le protocole entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la compagnie Havre Champlain, prévoit que cette société obtient jusqu'en 2023, la gérance des installations portuaires. De plus, le gouvernement fédéral donne à Havre Champlain jusqu'en 1993 pour réaliser son projet de 330 millions. Les dernières informations dans ce dossier datent de juillet 1980. À ce moment, le président de la compagnie Havre Champlain, Marcel Piché, a déclaré qu'il cherchait des investisseurs associés pour conclure le financement du projet de super-port.

LE TERMINAL METHANIER

À la fin des années 1960, PANARTIC OIL Ltd découvre à l'Île Melville, au large des Territoires du Nord Ouest, des réserves de gaz naturel évaluées à 150 milliards de mètres cubes. C'est en 1976 que naît le projet pilote de l'Arctique, qui consiste à extraire 9 millions de mètres

.....

cubes de gaz naturel par jour des puits de l'Île Melville. Ce gaz, une fois liquéfié dans une usine spéciale, doit être acheminé par des méthaniers brise-glaces géants, jusqu'à un terminal de réception dans l'Est du Canada. À ce terminal, le gaz liquéfié est entreposé, pour être ensuite regazéifié, puis introduit dans un gazoduc et acheminé vers les marchés. Le coût du projet sur 20 ans : 2 milliards 320 millions de dollars.

Les associés du projet pilote de l'Arctique étaient Pétro-Canada Exploration inc. (37,5%), NOVA (25%), Dome Petroleum (20%), et Melville Shipping Ltd (17,5%).

En juin 1980, après des études poussées sur de nombreux sites, Pétro-Canada retient le port de Gros-Cacouna pour la construction du terminal de réception du gaz naturel liquéfié²³.

Le début des travaux est fixé à 1981, et on estime à 640 emplois permanents les retombées du terminal.

Jamais cependant, dossier économique n'est devenu un enjeu politique aussi rapidement que le projet de terminal méthanier. Plus encore, il est devenu la cause d'un affrontement majeur entre le Québec et la Nouvelle-Écosse d'une part, et entre le Québec et Ottawa d'autre part.

L'affaire commence le 9 octobre 1980. Dans une note de service portant la mention «confidentiel», un fonctionnaire de la Direction générale des énergies conventionnelles au gouvernement du Québec, met en garde le ministre Yves Bérubé. Il lui apprend que Gros-Cacouna n'est plus le seul site envisagé dans le cadre du Projet pilote de l'Arctique, et que le Québec devra maintenant se battre contre des promoteurs de Canso en Nouvelle-Écosse. Le fonctionnaire va même plus loin : «Tout ceci ne nous paraît pas étranger au fait que Canso se trouve dans le comté du ministre fédéral des Finances²⁴».

La lettre contient une autre note très importante. Deux des actionnaires

du projet pilote de l'Arctique, DOME PETROLEUM et NOVA, appuient le choix de Canso. Ce fonctionnaire particulièrement bien informé, précise au ministre Bérubé :

Enfin, je vous souligne que le président de Pétro-Canada ne nous a pas caché que le choix naturel fait par la société pour l'implantation de son port méthanier était Gros-Cacouna, mais que la décision finale concernant le choix du site, était foncièrement politique²⁵.

Une semaine plus tard, le 16 octobre 1980, les informations du fonctionnaire sont confirmées. Trans-Canada Pipelines, conjointement avec la direction du Projet pilote de l'Arctique, dépose au ministère de l'Environnement du Québec, une demande de certificat d'autorisation, visant la construction à Gros-Cacouna, d'un terminal de réception de gaz naturel liquéfié. On lit cependant dans la requête :

Le terminal sud de regazéification sera situé, soit à Gros-Cacouna, Québec, soit à Melford Point, Nouvelle-Écosse. S'il est décidé en temps opportun de construire un gazoduc vers les maritimes, le requérant considérera de façon égale, les sites de Gros-Cacouna et de Melford Point²⁶.

Or, en novembre 1980, le ministre des Finances du Canada et député de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, Allan McEachen, annonce dans son discours du budget, la construction du gazoduc vers les maritimes...

Au Québec, c'est la panique. Le responsable du caucus régional des députés ministériels, Alain Marcoux, expédie un télégramme au ministre de l'Expansion économique régionale et président du caucus des députés fédéraux de l'Est du Québec, Pierre De Bané, lui demandant une rencontre dans les plus brefs délais, pour dit-il : «joindre unanimement nos efforts pour le maintien au Québec de cet important investissement²⁷».

Le ministre De Bané refuse la ren-

contre et déclare : «En tant que fédéraliste, je ne peut (sic) pas engager une bataille, mon objectif est de servir un pays et non pas une province²⁸».

Deux jours plus tard, le député de Rimouski Alain Marcoux rétorque dans un long communiqué de presse : «Les députés du caucus sont déçus d'une telle réponse ou l'on sent que la partisanerie politique passe encore une fois, avant les intérêts économiques de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie²⁹».

Pendant ce temps, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, poursuit un puissant lobby auprès d'Ottawa.

Dans la capitale fédérale, le ministre de l'Énergie Marc Lalonde se veut rassurant. Il affirme : «Les députés libéraux fédéraux du Québec, et particulièrement le «père de Gros-Cacouna», Rosaire Gendron, sont pleinement capables de voir à ce qu'aucun préjudice ne soit porté aux intérêts de votre région³⁰». Par ailleurs, Monsieur Lalonde qualifie de «prématurée et inutile», la campagne menée par le parti québécois, qui tend, selon lui, à semer la peur dans la région par de fausses allégations au sujet de Canso en Nouvelle-Écosse.

Malgré tout, le dossier suit son cours normal et franchit une étape cruciale au début de 1981 avec les audiences publiques de l'Office national de l'énergie qui se tiennent à Ottawa, Canso et Rivière-du-Loup. En fait, l'ONE doit se prononcer sur deux principaux points. Premièrement, déterminer si l'ensemble du Projet pilote de l'Arctique est réalisable, et ensuite, choisir un site préférentiel entre Gros-Cacouna et Melford Point dans le détroit de Canso.

Des dizaines d'intervenants se font entendre. Le dossier du Québec à lui seul, lors des audiences de Rivière-du-Loup, compte plus de mille pages. La bataille s'annonce serrée.

Le samedi 13 juin 1981, soit quelques jours après les audiences de Canso, et quelques semaines avant celles de Rivière-

du-Loup, *Le Soleil* titre : «Gros-Cacouna P.Q. vs Canso Nouvelle-Écosse, un choix politique avant tout³¹». On explique que les maritimes redoutent la force de frappe des 74 députés et ministres libéraux du Québec, tandis que dans le Bas-Saint-Laurent, on craint l'influence du vice-premier ministre et ministre des Finances, Allan McEachen.

De son côté, le ministre québécois de l'Environnement, Marcel Léger, menace d'utiliser la loi sur la qualité de l'environnement pour bloquer le projet d'extension du gazoduc aux maritimes, si Ottawa, dit-il : «tente de passer par-dessus la tête du Québec et de Gros-Cacouna dans le cas du terminal méthanier³²».

3. L'ÈRE DU RÊVE

La tenue des audiences de l'Office national de l'énergie à Rivière-du-Loup, inaugure l'ère du rêve pour la population de la région. On a en effet révélé lors de ces audiences, que la présence d'un terminal méthanier entraînerait à coup sûr, l'installation dans le parc industriel de Gros-Cacouna, de plusieurs entreprises qui utilisent la technologie reliée au froid, la cryogénie. Voici pourquoi. Le gaz naturel liquéfié arrive à destination à la température extrêmement basse de -161 degrés Celsius. Une pareille disponibilité de froid, représente par exemple, pour un entrepôt frigorifique, une réduction de 65% de sa consommation énergétique.

Dans un document déposé devant l'Office national de l'énergie, le ministre de l'Agriculture du Québec, prévoyait des retombées importantes pour l'industrie agro-alimentaire, avec la présence du terminal³³.

Le document précise les entreprises qui s'installeraient en deux ans dans le parc industriel.

- Une usine de re-transformation des produits marins. Un investissement de 3 millions de dollars créant 180 emplois.
- Une usine de congélation de l'anguille.
- Un entrepôt frigorifique d'une capacité

de 1 700 000 livres de poisson pour l'exportation outre-mer. Un investissement de 500 000 dollars.

- Une usine de congélation ou de déshydratation de légumes.
- Un entrepôt frigorifique pour la réception et l'expédition de dix mille conteneurs de produits surgelés annuellement.
- Une usine d'entreposage de jus concentré, soit pour le reconstituer, soit pour l'empaqueter sous forme congelée.

L'étude du ministère indiquait de plus que les agriculteurs du Bas-Saint-Laurent pourraient augmenter leurs revenus en se lançant dans la culture maraîchère, puisqu'ils auraient dorénavant un excellent débouché pour leurs légumes.

Mais ce n'était qu'un début. Un autre document déposé devant l'ONE, précise qu'une des premières entreprises à s'installer près du terminal méthanier de Gros-Cacouna, sera une usine de liquéfaction de l'air, pour la production d'azote et d'oxygène liquide³⁴. En profitant du froid disponible sur place, une telle usine réaliserait des économies d'électricité de plusieurs millions de dollars par année. Le prix de revient des gaz diminuerait de 30%. Le ministère assure que ce facteur attirerait d'autres usines qui consomment de grandes quantités d'air liquide. Par surcroît, il s'agit d'entreprises qui génèrent beaucoup d'emplois. On parle notamment d'une aciérie de deux milliards de dollars créant 600 emplois.

Malheureusement, la croissance du marché du gaz naturel au Canada dans les années 80, fut nettement inférieure aux prévisions. Le beau Projet pilote de l'Arctique a donc été mis en veilleuse.

CONCLUSION

En conclusion, Gros-Cacouna on l'a vu, est un projet qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a suscité énormément d'espoir dans une région où le taux de

chômage est élevé. Si tous les projets mis de l'avant s'étaient réalisés, on aurait assisté à la création de 15 000 emplois directs!

Malgré ces rêves de grandeur et tous les ballons politiques, les installations portuaires beaucoup plus modestes de Gros-Cacouna connaissent néanmoins un bon achalandage. Le havre peut accueillir des navires de 40 000 tonnes, ce qui est le double du port de Rimouski-Est et depuis son inauguration le 7 juin 1981, le port de mer ne cesse de se développer. En cinq ans, le tonnage des marchandises transbordées s'est multiplié par 13, passant de 44 835 tonnes en 1985 à 600 000 tonnes en 1990. Les statistiques révèlent également que 120 navires ont accosté à Gros-Cacouna en 1990, ce qui a généré des revenus de \$ 354 261.00.

Enfin une toute première entreprise, la cimenterie Miron a construit en 1990 dans le parc industriel voisin du port, une usine de broyage. Le complexe qui donne du travail à 20 personnes, produit des boulettes de pierre d'un diamètre variant entre un et cinq centimètres, servant à la fabrication du ciment.

Le projet du siècle ne s'est pas concrétisé à Gros-Cacouna mais la population qui a manifesté à plusieurs reprises pour obtenir un port en eau profonde n'a pas tout perdu.

.....

NOTES

1. Rapporté par le supplément du *St-Laurent Écho*, numéro du 2 juin 1981.
2. *Op. cit.*
3. *Op. cit.*
4. Propos rapportés par le *CRD Information*, numéro du 4 février 1976, p. 1.
5. Lettre en date du 19 avril 1962, adressée à Rosaire Gendron par le chef de l'opposition Lester B. Pearson. Copie archives journal *Le St-Laurent*, Rivière-du-Loup.
6. Résumé synthèse préparé par le président du CRD, Claude Jourdain. Archives du CRD.
7. Copie de l'étude préparée par René Laganière Ing. Archives du CRD.
8. *Le Soleil*, 7 octobre 1972.
9. *Le Soleil*, 13 octobre 1972.
10. Lettre de André Lavoie à Gérard D. Lévesque, archives du CRD.
11. *Québec Presse*, 18 novembre 1973, p. 11.
12. *La Presse*, samedi 24 novembre 1973, p. E 19.
13. Étude SIMULEC Inc. archives du CRD.
14. Texte diffusé à CJBR le 15 novembre 1974, archives Radio-Canada.
15. Copie de l'étude C.D. Howe, archives du CRD.
16. Traduction de la lettre de Ralph Misener à Jean Marchand par le *CRD Information*, numéro du 4 février 1976. Archives du CRD.
17. Propos rapportés par le *CRD Information*, le 4 février 1976.
18. Lettre de André Bourdeau à Jean Marchand, archives CRD.
19. Lettre de Marcel Piché au ministre Guy St-Pierre, 16 décembre 1974. Copie, archives du CRD.
20. Extrait d'un document préparé pour la presse régionale par le secrétaire du député Jules Boucher, le 7 décembre 1978. Archives Radio-Canada.
21. Lettre de Lucien Lessard à Paul Misener, copie archives Radio-Canada.
22. Lettre de la Corporation de promotion industrielle au premier ministre René Lévesque. Copie, archives Radio-Canada.
23. Lettre adressée au sous-ministre de l'environnement du Québec, André Caillé, par la direction de Pétro-Canada. Archives Jules Boucher.
24. Lettre de Monsieur Denis L'Homme au ministre de l'Énergie et des Ressources Yves Bérubé. Copie archives Jules Boucher.
25. *Ibid.*
26. Copie de la requête de Trans-Canada Pipelines, archives Jules Boucher.
27. Copie du télégramme d'Alain Marcoux, archives Jules Boucher.
28. *Le Soleil*, 9 décembre 1980.

29. Communiqué du caucus des députés péquistes en date du 11 décembre 1980. Archives Jules Boucher.
30. *La Presse*, Montréal, 19 décembre 1980.
31. *Le Soleil*, Québec, samedi 13 juin 1981, p. B1.
32. *Ibid.*
33. Jean-Guy Dionne, *Étude des retombées économiques potentielles sur le secteur de l'agriculture des pêches et de l'alimentation résultant de l'implantation éventuelle d'un port méthanier à Gros-Cacouna*, Archives, Radio-Canada.
34. Jacques St-Cyr, *Possibilité de fabrication industrielle reliée à un terminal méthanier*, Document du ministère de l'Industrie du Commerce et du Tourisme, Archives Radio-Canada.

SOURCES

Ce travail a été réalisé essentiellement à partir de trois fonds d'archives.

- Les archives du Conseil régional de développement de l'Est du Québec.
- Les archives de Radio-Canada Rimouski.
- Les archives de l'ex-député de Rivière-du-Loup à l'Assemblée Nationale, Jules Boucher.

.....

LA CHASSE AUX FAUX COLONS: AWANTJISH ET NEMTAYÉ

par Oleg STANEK
professeur à l'UQAR
et membre du GRIDEQ

Au tournant du siècle, les conflits sur le front pionnier dégénèrent en une sorte de guerre obstinée, ponctuée par quelques affrontements plus violents. Les raisons en sont multiples, mais celle qui envenime le plus les relations entre les acteurs de ce drame, c'est la revalorisation des lots provoquée par l'émergence de l'industrie des pâtes et papiers. Jadis, en effet, la définition du «bois marchand» pouvant être coupé légalement sur les terres de la couronne, correspondait d'assez près au stock qu'il valait la peine d'exploiter. Pour obtenir un billot, les arbres devaient être de taille considérable. Le gaspillage, souvent dénoncé, correspondait aux débris qui jonchaient les parterres des coupes composés principalement des têtes d'arbres dont la tige, assez importante, était jugée trop mince pour être incluse dans la récolte. Certains arbres abattus restaient souvent eux aussi à l'abandon lorsque un défaut, parfois minime, en affectait la qualité. Mais les déchiqueteuses des usines de pâtes à papier ne s'offusquent guère du diamètre des tiges: tout ce qui dépasse quatre pouces peut être écoulé sans problème. Certaines limites, dépourvues de «bois marchand», pouvaient de nouveau devenir rentables, pourvu que la réglementation change. Les lots de colonisation subissent aussi cette influence: leur valeur en bois debout aura triplé. Pour les détenteurs des limites, la colonisation, jadis l'arme exclusive de leurs ennemis, présente soudainement plusieurs côtés intéressants: elle demeure toujours une arme, mais dorénavant à deux tranchants.

Au début du siècle, plusieurs endroits de la province sont le théâtre de «mouvements» de colonisation plus ou moins intenses. Les compagnies déten-

trices des limites s'inquiètent: le ministère des Terres et Forêts est submergé par leurs plaintes: elles s'objectent à l'«envahissement» par les «spéculateurs». Très souvent d'ailleurs les vœux des compagnies sont exaucés et les ventes «désavouées».

La loi des Terres de la couronne qui régit la vente des lots de colonisation est alors assez libérale. Si les terres sont arpentées et classifiées, l'agent des terres ne peut, en principe, refuser de vendre à un colon de bonne foi qui obéit aux conditions d'établissement. Or ces qualités sont établies par l'intéressé sur simple affidavit qui constitue une preuve *prima facie* de leur véracité. Le ministre conserve certes un droit discrétionnaire de désavouer les ventes dans les quatre mois suivants mais, au bout du compte, pour les annuler définitivement, il faut bien démontrer le non respect des conditions du billet de location. De plus, si dans l'année subséquente l'acquéreur occupe (ou fait occuper) son lot, défriche dix pour-cent de sa superficie et y construit une maison, il peut obtenir ses lettres patentes. On conçoit aisément que, dans de telles conditions, il était assez aisé de soustraire des limites des étendues assez considérables et en devenir propriétaire.

L'exemple suivant éclaire en partie la nature des conflits auxquels donnaient lieu ce genre d'opérations. La seigneurie de la Matapédia avait été acquise en 1881 par les King's Bros. Ces derniers possédaient également quelques limites dans son voisinage, notamment le canton Nemtayé. L'ensemble de ces possessions jouxtait les territoires concédés à un nouveau venu, la compagnie Fenderson. En mars 1901, M. François Saucier, l'agent

des terres de Matapédia, reçoit dix demandes pour des lots dans le canton Awantjish, voisin de Nemtayé et, après avoir consciencieusement recueilli les affidavits indispensables, il en effectue la vente en avril¹. Plusieurs des nouveaux colons ont «laissé les États-Unis, où tout [leur] souriait pour venir [s'] établir dans la Vallée dont [ils] avaient entendus (sic) maintes et maintes fois vanter le bon climat, la fertilité du sol, etc²». Or il s'agissait de lots particulièrement bien boisés, auxquels de surcroît ne menait aucune route de colonisation. L'entreprise fut toutefois commanditée par le propriétaire d'un petit «moulin à bois», et les Fenderson, furieux, réclament à grands cris l'annulation des ventes. «We have good proof now that this party [le propriétaire du moulin] has secured contracts from this settlers to get the timber from these lots, saying that he will furnish the funds to do the necessary underbush cutting in order to secure the rights off cutting the timber this coming winter³». Les accusés ne nient guère: il est vrai qu'ils possèdent déjà d'autres lots dans la seigneurie⁴, mais «en défrichant nos terres de la Couronne nous tirions parti bien entendu du bois marchand, lequel se vend si avantageusement ces années-ci et nous comptons sur cet avantage pour avancer nos terres. Vous nous coupez donc l'herbe sous pied en favorisant ainsi les compagnies à notre détriment...⁵». Le ministre, embarrassé, ne sait trop quoi faire. Finalement c'est J. Bouffard, greffier en loi du département des Terres et Forêts, qui, comme il le fait souvent, trouve une porte de sortie: l'année précédente, un amendement à l'article 1269 des Statuts refondus donnait au commissaire (devenu ministre depuis) le droit discrétionnaire de désapprouver les ventes dans les quatre

mois suivant la vente. Les ventes sont donc désapprouvées et Gustave Bédard, explorateur, est dépêché sur les lieux afin de faire l'inspection. Il constate qu'il n'y a pas d'améliorations sur les lots mais les colons lui semblent de bonne foi. Eugène Rouillard, surintendant de la branche de vente, ne trouve rien d'étonnant à l'absence des défrichements, compte tenu du court laps de temps qui s'est écoulé depuis la prise de possession et il ne voit pas trop sur quoi se fonder pour annuler définitivement les ventes. Dès lors les fonctionnaires du ministère sont à la recherche d'un prétexte: Eugène Rouillard suggère que l'éloignement des lots et l'absence des chemins pourraient être invoqués. Gustave A. Langelier (fils de Chrysostome que nous rencontrerons sous peu), consulté sur la question, constate la difficulté qu'il y a, du point de vue strictement légal, à ne pas vendre un lot à un colon qui donne l'affidavit requis par la loi. «D'un autre côté, dit-il, si l'agent Saucier lui-même reconnaît les futurs acquéreurs de ces lots comme spéculateurs, on devrait refuser de vendre». Il

faudrait bien trouver un moyen, «peut-être d'arrêter la vente des lots situés au-delà d'un mille d'un chemin; on éviterait ainsi beaucoup de désagréments⁶». Il souligne que les Fenderson exigent maintenant de ne pas vendre d'autres lots dans Awantjish. Le ministre marque de sa main «approuvé» sous ces suggestions et le sous-ministre E. E. Taché informe aussitôt l'agent Saucier que «le département désirerait connaître [son] opinion». Plus menaçant, il ajoute en guise d'avertissement une recommandation dont la légalité est assez douteuse: «Je vous ferai remarquer aussi que le département est d'avis, qu'il serait préférable que vous ne fassiez pas de vente, dans Awantjish, de lots situés au-delà d'un mille d'un chemin de colonisation; vous éviteriez ainsi au département [et] à vous même beaucoup de désagréments⁷». Saucier répond qu'à son avis si une partie des colons était de bonne foi, plusieurs n'ont sans doute acquis les lots que pour «spéculer». Mais comment les distinguer et en faire la démonstration du moment où tous déclarent solennellement qu'ils veulent défri-

cher? Ne serait-il pas possible de calmer le courroux des Fenderson en leur garantissant une priorité d'achat du bois coupé?

En fait, la compagnie Fenderson est la plus tolérante à l'égard des colons. C'est la seule qui maintiendra relativement ouvertes ses limites pendant les trois premières décennies du siècle, allant jusqu'à sous-louer aux propriétaires de petites scieries des droits de coupe. Cette largesse s'explique sans doute par sa spécialisation dans le planage, les petites scieries agissant en fait comme ses sous-traitants. Au moment qui nous intéresse, elle ne s'insurge pas toujours aussi vigoureusement contre les colons «envahissant» ses limites et, qui plus est, elle leur achète tout le bois que ceux-ci veulent bien lui vendre au prix le plus élevé de la région. Ses largesses s'étendent d'ailleurs aux colons établis sur les limites voisines appartenant aux King, voire à ceux qui réussissent à berner la vigilance des gardes-forestiers de ces derniers et parviennent à sortir quelques



Photographie de la page couverture de *La colonisation pour le bois*, par le Groupe de recherche en histoire, 1981.

billots de la seigneurie.

Dans le cas d'Awantjish, les messieurs Fenderson sont rendus furieux par la rupture de ce pacte tacite qui les liait aux colons: les nouveaux venus non seulement ne leur vendent pas le bois coupé sur les lots «retraités» de leurs limites, mais ont l'indélicatesse coupable de le céder au propriétaire d'un petit moulin à un prix inférieur à celui qu'offrent les Fenderson⁸.

L'attitude relativement libérale de cette compagnie à l'endroit des colons a toutefois un autre motif qu'une disposition bienveillante à l'égard de la colonisation: il leur permet d'écumer en douce le territoire de leurs voisins, les King, mais aussi celui des Price (deux «gros» entre lesquels les Fenderson se sentent à l'étroit) tout en y attisant le conflit entre les habitants et les compagnies. Les Fenderson agrandiraient volontiers leur territoire dans la vallée et voient de bon œil s'envenimer les relations entre la population locale et leurs rivaux. Les King ont établi le quartier général de leurs opérations matapédiennes à Cedar-Hall (Saint-Pierre-du-Lac) où sont situées leurs scieries et vivent à couteaux tirés avec leurs censitaires de la seigneurie. Ces derniers ainsi que plusieurs journaliers de Cedar-Hall, appuyés par le curé, appliquent pour les lots du canton Nemtayé. Les King réagissent vivement. Ils demandent les révocations et dépêchent leurs journaliers sur les lieux du crime; en été 1902 les confrontations avec les colons déclenchent des émeutes et l'affaire se retrouve devant les tribunaux où les King essaient de faire valoir leurs droits.

Dans le canton Nemtayé il y a alors dix-sept lots patentés et 66 autres sous billet de location: parmi ces derniers, vingt-trois appartiennent aux quatre frères Couture, propriétaires d'une scierie (légalement ils n'avaient droit qu'à cinq lots) et trois autres à Arthur Landry, marchand de Petit Métis qui est le bailleur de fonds de l'opération. Plusieurs autres colons, étroitement liés aux frères Couture et leur servant de prête-nom, participent aux «émeutes», et signent une requête protestant contre les annulations des billets

de location projetées. Dans cette atmosphère tendue, la Commission d'enquête sur la colonisation, formée par le gouvernement Parent pour, entre autre, faire lumière sur les prétendus «conflits entre les colons et les porteurs de licences de coupe de bois⁹», choisira d'amorcer ses travaux à Cedar-Hall. Son secrétaire, Jean-Chrysostome Langelier, le seul membre de la commission qui survivra aux remaniements qui accompagneront les deux années de son mandat, connaît d'ailleurs fort bien la situation au front pionnier. En sa qualité de surintendant des gardes-forestiers, il est le spécialiste de la chasse aux colons de «mauvaise foi», «spéculateurs» et «pilleurs de lots».

La commission entendra sous serment le témoignage des principaux acteurs du conflit. «[du bois] il s'en fait toujours, comme on peut dire en contrebandier - chacun arrache son morceau comme il peut», dira Louis Stéphen Couture, l'un des «leaders» des colons récalcitrants. Ces abus sont dénoncés par certains curés: M. d'Auteuil, d'Amqui, peste contre ces accapareurs qui détiennent jusqu'à cinq lots sans rien faire dessus: «Il faudrait, dira-t-il, que le Gouvernement s'en rapporte à quelqu'un de désintéressé et qui agirait simplement dans le but de favoriser la colonisation et non pas par intérêt personnel ni par crainte de perdre sa place¹⁰». Ces paroles ne tombent pas dans l'oreille d'un sourd: J. C. Langelier sait à quel point les complicités locales rendent inefficace le travail de surveillance. Les employés du ministère en région doivent en effet leur place au «droit de patronage» exercé par les députés - donc à l'influence insidieuse des intérêts partisans qui divisent les collectivités régionales -, et non à l'autorité du ministère. Lui, le surintendant des gardes-forestiers essaie «pour qu'ils n'aient pas de préjugés», de les envoyer toujours dans les régions autres que celles où ils ont été nommés.

L'agent Saucier est d'ailleurs l'exemple parfait de cette fidélité que les employés régionaux du ministère vouent d'abord à leurs commettants locaux. Dans son témoignage, il se met carrément du côté des colons: les petits moulins aident

la colonisation, malgré les pertes encourues par le trésor public et les compagnies. «Il n'y a pas de difficulté qu'il y a des colons de bonne foi là-dedans et qu'il y a des colons de mauvaise foi. Je ne dis pas que les Messieurs Couture ne spéculent pas pour eux-mêmes - mais je prends la chose dans son ensemble - d'une manière générale. Je comprends que cela ne fait pas l'affaire des gros marchands de bois¹¹». Cela fait augmenter le prix du bois en région: avant l'arrivée des petits moulins qui avaient suivi les colons à la trace, les Price et les King s'«entendaient comme larrons en foire pour ne payer les billots que tant». Saucier était parfaitement au courant, que les colons d'Awantjish «s'étaient engagés vis-à-vis d'un petit marchand de bois qui voulait bâtir un moulin à la tête du lac Matapédia [...] avant d'acheter les lots ils s'étaient déjà arrangés avec lui de lui fournir tout le bois à partir de sur (*sic*) la limite de monsieur Fenderson». Fenderson, mécontent, le rencontre et fait des pressions pour annuler les ventes.

Les ventes intempestives de Saucier mécontentent les compagnies: ces dernières adoptent finalement la même stratégie que les petits marchands de bois et offrent de racheter la coupe sur les lots en échange de la promesse de ne pas s'objecter aux ventes, ou, lorsqu'elles ne parviennent pas à les faire annuler, elles rachètent des colons les lots que ces derniers ont soustraits de leurs limites.

Dans son témoignage devant la commission, John Fenderson se fait angélique: oui, il est vrai qu'ils ont jadis eu des difficultés avec certains colons qui prenaient les terres seulement pour le bois. Mais la compagnie a augmenté les prix, paye uniquement en argent et non en marchandises, et verse un acompte de 60% du montant avant le début des travaux. Tandis que les King sont accablés de reproches de tout part, les Fenderson reçoivent des louanges et peuvent se composer devant la commission un personnage de défenseurs de la colonisation: «Chaque fois qu'un colon de bonne foi viendra prendre un lot dans les limites et qu'il me dira: je vais faire du bois si vous me payez le même prix que les autres et

je m'engage à le vendre à vous de préférence, je ne m'objecterai à cela du tout¹²». Et plusieurs colons de surenchérir sur les bontés prodigués par monsieur Fenderson: «Ce n'est pas monsieur Nolin [contremaître des King] qui en aurait fait autant¹³». Dès lors l'opération charme des Fenderson est réussie et leurs concurrents, les King, sont mis au pilori.

J. C. Langelier présentera quand même un rapport sur les troubles dans Nemtayé accablant pour les colons: en réalité, son «rapport» est une transcription presque textuelle d'une lettre de dénonciation reçue de la part de la compagnie.

L'affaire Nemtayé n'en est pas pour autant terminée. Au contraire, les séances de la commission auront pour effet de convaincre les protagonistes qu'ils sont dans leur droit en s'opposant aux agissements d'une compagnie aussi implacable. À l'ouverture de la saison subséquente, à peine deux mois plus tard, le contremaître de la St-Lawrence Terminal Company (effectuant la coupe pour le compte des King), bien que muni de l'ordre de la Cour supérieure, rencontre une ferme opposition des colons qui l'empêchent de travailler. Dans un premier temps, des négociations avec les chefs semblent aboutir à un accord. Mais la trêve est aussitôt brisée, les attelages de la compagnie sectionnés à coups de hache, ses hommes molestés. G. T. Smith, vice-président de la St. Lawrence Terminal écrit aussitôt à S. N. Parent et réclame l'intervention de la police provinciale. Il souhaite également qu'un magistrat étranger au district de Rimouski soit dépêché sur les lieux car il doute qu'elle puisse obtenir justice de la part des autorités locales. Pendant que L. J. Cannon, assistant du procureur général, s'évertue de chercher un magistrat disposé à se rendre à Rimouski, les choses ne s'arrangent guère sur le terrain. Le 22 janvier, une dépêche désespérée de la part de W. P. French arrive au bureau de la compagnie qui en avise aussitôt le procureur général: «Soixante colons, tout armés et quelques-uns en boisson sont montés et ont arrêté les hommes de travailler au camp. La police est revenu à Cedar-Hall et n'a rien fait. Répondez».

Plusieurs constables de la police provinciale sont aussitôt munis de camisoles, caleçons et bas de laine neufs pour affronter les rigueurs de l'hiver bas-laurentien, dépêchés sur les lieux et lancés à la poursuite des colons récalcitrants. Appréhendés, ceux-ci sont traduits devant le magistrat et accusés :



«Que le ou vers le 20 Janvier 1903, à Cedar-Hall, dans le district de Rimouski, lorsque avec ses hommes employés par la St. Lawrence Terminal Company il était à vaquer à son ouvrage consistant à couper et à transporter les billots pour la dite (sic) compagnie, Jean-Baptiste Michaud, rentier, Joachim Couture, cultivateur, ... [suit l'énumération des contrevenants..] ...accompagnés de plusieurs autres personnes, tous armés et profèrent des menaces, portant de fusils, carabines, haches, ou bâtons, plusieurs en état d'ivresse, ont illégalement entouré le camp ou chantier où se trouvait le plaignant et ses hommes, et les empêchèrent de faire leur ouvrage par suite de menaces et d'intimidations illégales susdites et qu'en conséquence des menaces susdites et autres, adressées au plaignant et à ses hommes depuis cinq ou six semaines, lui, le dit Thomas

Francis French craint que les dits [s'ensuit l'énumération de participants à l'émeute] ne se portent contre lui et ses hommes à des actes de violence et demande que les susdits 25 prévenus soient individuellement tenus de donner des cautions suffisantes pour les contraindre à garder la paix...¹⁴»

Les colons sont condamnés à une caution de 150 \$¹⁵ pour «garder la paix». La compagnie Fenderson, non mécontente de la tournure des événements, persiste à faire des pressions dans les officines ministérielles pour faire annuler les lots concédés dans Awantjish: son auréole de «protectrice des colons» lui vaut une entente avec le curé de Sayabec et le ministère, visant à restreindre «autant que possible» les ventes dans son domaine. Malgré cela, l'agent Saucier, sensible aux pressions de la base, continue d'appliquer la loi et vend les lots dans Awantjish; entre 1903 et 1905, il en aura concédé plus de cinquante. J.-C. Langelier, fort irrité par cette preuve de l'indépendance, écrit au ministre: «...si les choses continuent de ce train, Fenderson & Dutton seront obligés de fermer leur moulin. Il est peut-être difficile de contrôler ou d'arrêter l'agent Saucier, mais il me semble qu'il devrait être donné instruction au garde-forestier St-Amand de surveiller avec soin tous ceux à qui Saucier vend des terres en Awantjish¹⁶». Les Fenderson n'en sortent pas moins gagnants: en 1908, les King, excédés par les tiraillements avec leurs censitaires, leur vendent la seigneurie de la Matapédia.

Dans la série d'événements que nous venons de relater apparaît le triangle typique des conflits autour des ressources forestières: le concessionnaire des limites, le marchand associé aux petites scieries, le colon (ou plutôt détenteur d'un lot de colonisation). Le «colon», indépendamment des intentions qui peuvent l'animer, est conduit irrémédiablement sous la dépendance soit du marchand, soit du concessionnaire; sans cela il ne peut guère subsister dans l'entreprise éreintante et longue de défrichement. Il est utilisé comme instrument d'accaparement des limites, tantôt par le marchand de bois ou par un

petit scieur, tantôt par le concessionnaire lui-même. On s'en sert aussi - la stratégie des Fenderson est exemplaire à ce titre - pour déstabiliser les positions d'un concurrent. Ce triangle de base est accompagné de deux autres acteurs importants: le fonctionnaire en région, inféodé aux intérêts locaux et par ce fait même incapable de devenir une courroie de transmission efficace des politiques du ministère; le curé, presque toujours en opposition aux grandes compagnies, mais tiraillé entre la défense de ses brebis galeuses qui «spéculent» sur les lots et une utopie de colonisation agricole que les conditions sociales et économiques rendent impossible.

Quelle est la suite ? Vingt années plus tard, les protagonistes de ces événements ont presque tous disparus. Pour prévenir les conflits d'intérêts dans lesquels était souvent placé le ministère des Terres et Forêts, la responsabilité de vendre les lots de colonisation incombe désormais au ministère de la Colonisation. Comment la situation a-t-elle évoluée ? Écoutons J. A. Beaulieu, curé de St-Moïse:

«Depuis sept ans [...] à la vue de l'état de pauvreté où le commerce de bois avait plongé cette paroisse, je me suis appliqué à pousser mes gens vers [l']agriculture. Après plusieurs années d'efforts je me vois forcé d'avouer un insuccès complet. À quelques arpents de l'église, bien que cette paroisse existe depuis plus de cinquante ans, on voit encore la forêt, et non plus une forêt vierge qui est une richesse pour le propriétaire, mais une forêt déchiquetée par plusieurs coupes successives, recouvrir un sol parfaitement cultivable. Des terres abandonnées repoussent, et dans un coin de ma paroisse, où douze familles de colons étaient établies depuis plusieurs années, on n'en compte plus que sept. [...] J'établirai donc le bilan de spéculation à St-Moïse, sans cependant prétendre inclure tous les cas, car bien que j'ai commencé depuis longtemps les recherches qui ont permis de compiler ce sombre rapport, il m'arrive tous les jours de découvrir les nouveaux cas, les plus criants¹⁷».

Le grand responsable du pillage des lots de colonisation est maintenant Josef Dufour, marchand de bois, qui possède plusieurs lots sur le Chemin Kempt et dans les cantons Cabot et Awantjish et a des ententes avec plusieurs colons. En sa qualité de député, monsieur Dufour est cependant difficile à atteindre: l'enquête menée par les inspecteurs du ministère

ne fera que colliger des affidavits qui le mettent à l'abri de toute poursuite. Dans Awantjish et Nemtayé, seulement deux ou trois colons résident dans chaque rang et «tous les autres ont été pillés d'une façon pitoyable, à tel point qu'il ne reste plus un seul morceau de bois de construction pour les colons qui seraient tentés de venir s'y établir¹⁸».

Notes

1. Les dates sont importantes, car la loi stipulait alors que le concessionnaire gardait le droit de coupe jusqu'au 1er mai suivant la vente du lot. Dans ces conditions, les ventes qui précédaient de peu cette date fatidique apparaissaient forcément suspectes.
2. Ferdinand Pelletier et alii à M. Parent, ministre des Terres, de la Forêt et des Pêcheries, le 1er octobre 1901.
3. John Fenderson au ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, 6 juin 1901.
4. Les King, les propriétaires, ne prisait guère la présence des censitaires sur leur domaine et appliquaient strictement l'interdiction de coupe sur les censives.
5. Ferdinand Pelletier et alii à M. Parent, ministre des Terres, de la Forêt et des Pêcheries, le 1er octobre 1901.
6. Gustave A. Langelier à S. N. Parent, ministre, 4 octobre 1901.
7. E. E. Taché à F. Saucier, 8 octobre 1901.
8. Bien entendu, les propriétaires des scieries finançaient une partie des opérations, se faisait «transporter» souvent le lot en paiement des dettes ou achetaient la coupe du bois.
9. Elle arrivera à une sorte de non lieu en divisant les colons en deux groupes: ceux de «bonne foi», caractérisés par le fait qu'il ne se plaignent jamais, et ceux de «mauvaise foi» qui, outre frauder le gouvernement et voler les détenteurs des limites n'arrêtaient pas de geindre sur leur sort. Cette typologie sommaire lui permet de conclure: «La commission n'a constaté, pratiquement parlant, aucun grief réel de la part des colons de bonne foi. Ces colons ne se plaignent ni de la loi, ni des règlements; ils ne se plaignent pas non plus des porteurs de licences pour la coupe de bois et ces derniers, loin de se plaindre des colons de bonne foi, les désirent, les considèrent comme auxiliaires précieux, les gardiens fidèles et les protecteurs de leur domaine contre les ravages du feu [...] Il n'y a donc pas d'antagonisme entre les concessionnaires de coupes de bois et les vrais colons, ou ceux qui prennent honnêtement les terres publiques pour les défricher, non pas pour spéculer sur le bois» (*Rapport général de la Commission*, p. 8, *Documents de la session*, 1904, No. 85).
10. *Rapport de la commission d'enquête sur la colonisation, transcription des témoignages*, Matapédia, p. 50.
11. *Ibid.*, pp. 54-55.
12. *Ibid.*, p. 97.
13. Témoignage d'un colon, *Ibid.*, p. 97.
14. Plainte au bureaux de la paix: *Documents de la Session*, No. 135, 1903. Les citations du paragraphe précédent proviennent de ce même dossier.
15. À cette époque, le salaire journalier dans une scierie était de 1 \$.
16. J.-C. Langelier à S. N. Parent, 11 juillet 1905.
17. J. A. Beaulieu à J. E. Perrault, ministre de la Colonisation, janvier 1922, *Documents de la session 1923-24*, déposé 37.
18. *Ibid.*

TOURISME CHEZ LES MONTAGNAIS, 1864 À 1950

par Jean-Pierre BÉLANGER, rédacteur en chef
de la Revue d'histoire de la Côte-Nord et
étudiant à la maîtrise en histoire à l'Université Laval.
Projet *Histoire de la Côte-Nord*, IQRC.

Cet article s'inspire largement d'un mémoire de baccalauréat présenté à l'Université du Québec à Rimouski en avril 1991¹, consacré à l'étude des informations relatives aux Montagnais dans la presse régionale nord-côtière, bas-laurentienne et saguenayenne. Dans cette recherche, nous avons relevé plusieurs mentions d'excursions touristiques, organisées depuis Québec, Rivière-du-Loup, Rimouski et Chicoutimi, chez les Montagnais de la Côte-Nord. Si nous connaissons traditionnellement un tel tourisme régional au Grand Hôtel de Tadoussac ou dans les clubs de pêche de Godbout, Sept-Iles et Anticosti, les excursions réalisées chez les Montagnais sont peu documentées.

Dans les sources recueillies, les expéditions à Betsiamites sont les plus fréquentes, bien qu'on relève quelques cas d'excursions chez les Montagnais de Sept-Iles et Mingan. En plus de ces expéditions, le dépouillement des médias bas-laurentiens en particulier, illustre le déroulement de pèlerinages des Montagnais à la mission de Pointe-au-Père, au début du siècle. La réalisation de cette étude nous permet d'attester à la fois le caractère relativement permanent des contacts que les Amérindiens ont cultivé avec la Rive-Sud, et réciproquement, et la nature des perceptions transmises par les médias concernant les Montagnais. En ce qui a trait au tourisme chez les Amérindiens, le traitement journalistique régional reflète les préoccupations «folkloriques» des participants à ces excursions.

1. LES TOURISTES RIMOUSKOIS ET QUÉBÉCOIS À BETSIAMITES

Des expéditions touristiques chez les Montagnais, celles organisées à la réserve de Betsiamites sont les plus abondantes. Mais avant d'en venir au contenu proprement dit de ces excursions, abordons brièvement les échanges qui ont lié historiquement les Amérindiens de la Côte-Nord aux populations du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

La présence des Montagnais sur la Rive-Sud et au Saguenay est fort ancienne, car avec la création du Domaine du Roi en 1652, la chasse-gardée des Kakchak ou Porcs-Épics de Tadoussac (anciennes désignations des membres de cette nation), va de l'Île-aux-Coudres au Cap-des-Cormorans, près de Sept-Iles, sur la rive nord, et en Gaspésie, jusqu'aux environs de Sainte-Anne-des-Monts². Au XIXe siècle,

les Montagnais continuent d'effectuer régulièrement des incursions au Bas-Saint-Laurent, car, en décembre 1877, malgré le caractère tardif de cette période de l'année, signale un journal rimouskois,

La semaine dernière deux sauvages³ sont partis de la côte nord en canot d'écorce et sont arrivés à la rivière Hatée (près du Bic) sur le soir seulement. Pour la saison c'est extraordinaire mais c'en n'est pas moins imprudent⁴.

Encore en 1889, les Montagnais de Betsiamites s'approvisionnent, en dépit de son interdiction, en alcool à Rimouski, nous renseigne un rapport annuel du Département des Affaires indiennes⁵.

De 1864 à 1930, les excursions touristiques vers Betsiamites sont dotées d'une remarquable continuité. La première mention que nous relevons de ces



La réserve de Betsiamites en 1905 (Coll. Société historique de la Côte-Nord, Fonds D.A. Déry).

expéditions date de 1864, ainsi qu'en fait foi un article du journal *Le Canadien*. Partie de Rimouski le 13 août à l'invitation du Père Charles Arnaud qui y réside depuis 1862, l'excursion a pour but de fournir à la quinzaine de notables et de membres du clergé, tant de l'endroit que de Québec, l'occasion d'assister à la fête de l'Assomption du 15 août. Parmi les dignitaires embarqués sur cette goélette non identifiée, on remarque les noms de l'abbé Hilaire Marceau de Laterrière, et du député de Québec François Evanturel.

La visite des touristes rimouskois et québécois ne manque pas d'exotisme, d'autant plus qu'ils disposent de peu de points de référence sur la présence amérindienne dans leur propre région. Au Bas-Saint-Laurent notamment, dont les réserves de Viger et Cacouna, ne regroupent que 151 Amérindiens en 1876. Par comparaison, on distingue 1302 Montagnais et «Naskapis» sur la Côte-Nord en 1871. À la fin du siècle, après la vente de la réserve de Viger en 1869, les Malécites tendront de plus en plus à émigrer vers celles de Restigouche et de Betsiamites⁶.

Comme dans le cas des articles subséquents, la description des événements s'inscrit ici dans le prisme étroit des valeurs de la société dominante (ce qu'on appelle aussi l'ethnocentrisme), et laisse peu de place au point de vue des Montagnais. À cet égard, l'atmosphère religieuse de l'époque fait en sorte d'envisager l'existence des Amérindiens dans une perspective strictement apostolique. On loue alors en effet la ferveur religieuse des Montagnais, dont plus de 200 familles se sont rassemblées sur le rivage, afin d'accueillir, au son de salves d'artillerie, les excursionnistes. Après avoir illustré la splendeur de l'église, érigée par les Montagnais en 1854, et au sein de laquelle «les hommes se mettent d'un côté et les femmes de l'autre», le narrateur (sans doute le Père Marceau), fait mention des célébrations de la Sainte-Anne, qui constituent précisément la cause de la visite des touristes bas-laurentiens et québécois. Bien que l'auteur souligne le maintien des activités de subsistance des Montagnais (la réserve, créée en 1861, ne

compte qu'une trentaine de maisons, le reste étant composé de cabanes d'écorce), sa relation des événements n'échappe pas à une tentative de folkloriser les Amérindiens. Ainsi, les offices sont célébrés à la fois en latin et en montagnais, tandis que les hymnes sont entonnés «en langue sauvage», sur un air grégorien. Malgré l'emploi du terme de «Sauvage», les Montagnais ne sont pas toujours considérés défavorablement. Ainsi, on illustre la vie simple, la «cordialité des manières», et l'aspect peu intéressé de l'existence des Amérindiens «qui ne vivent que pour le ciel», en contraste avec l'anarchie que rien ne peut réprimer, d'une civilisation réputée «avancée».

Les visiteurs, qui ont été reçus avec enthousiasme par les Montagnais, sont intrigués par les traditions culturelles (notamment en ce qui a trait à leurs aptitudes musicales) et vestimentaires des Autochtones, dont le célèbre bonnet orné de bandes rouges et bleues, porté par les femmes. Le député François Evanturel, qui a joué un grand rôle dans la création de la réserve, fait l'objet de la sollicitude des Amérindiens. Au moment du départ, il se voit offrir par les Autochtones des présents tels casque de castor et bonnets de femme montagnaise, ce qui contribue à étayer la dimension «folklorisante» de l'excursion. Les missionnaires sont dispensés de la même générosité, car, note le rédacteur au sujet des Montagnais dont il constate la vulnérabilité devant les variations saisonnières du gibier,

Cette année la chasse a été des plus abondantes. Les bons Sauvages (sic), en venant vendre leurs pelleteries, se sont trouvés dans une abondance assez rare, et pour rendre grâce à Dieu ils ont fait des dons généreux à leurs saints missionnaires, qu'ils appellent leurs pères. Cette circonstance avait procuré aux Pères l'avantage de pouvoir donner une hospitalité des plus cordiale et des plus confortables⁷.

Trois ans plus tard, on assiste, conjointement à la formation des premiers médias bas-laurentiens, à la tenue d'une seconde excursion, organisée dans le cadre des fêtes de l'Assomption. Celle-ci

est annoncée à deux reprises dans des publicités de *La Voix du Golfe* de Rimouski, en date des 9 et 13 août 1867. Le déroulement de cette «Grande excursion de plaisir», partie de Québec, avec escales à Rivière-du-Loup et Rimouski, vers Betsiamites, à bord du vapeur «Advance» du capitaine R.-E. Simard, participe au souci d'exotisme de la visite précédente, car ainsi que le souligne une réclame :

On sait que, le 15 août, a lieu la solennité de la fête de l'Assomption, au milieu de la tribu sauvage des Montagnais qui affluent de tous les points de la forêt pour se grouper autour du missionnaire, à l'instar de leurs ancêtres des premiers temps de la colonie. Ce spectacle est de l'effet le plus pittoresque et le plus attachant pour l'observateur : ainsi chaque année voit-elle s'accroître le nombre des touristes et des promeneurs qui aiment à le contempler⁸.

Les Montagnais de Betsiamites semblent ainsi devenus des objets de curiosité ethnologique. Quelques faits nous permettent de l'observer. L'excursion de 1867 est dotée d'un intérêt particulier, car elle coïncide avec la visite pastorale de l'évêque de Rimouski, Mgr Jean Langevin, dont le diocèse a été formé le 1er janvier. La popularité de l'activité est telle qu'elle attire une quarantaine de visiteurs, tant notables qu'ecclésiastiques (dont le Père Charles Guay, futur missionnaire d'Anticosti). En fait foi la lettre de remerciements qui est adressée, le 16 août, au capitaine Simard⁹.

Cette visite touristique et religieuse s'insère dans la continuité de la précédente, la messe en latin du prélat rimouskois étant traduite en montagnais par l'Oblat Flavien Durocher! Ainsi, malgré quelques mentions relatives au dénuement des Amérindiens, on retrace les signes d'un certain respect à leur endroit, comme l'atteste un article de *La Voix du Golfe* louant «la vieille liberté sauvage» (sic) en butte aux atteintes d'une «civilisation perfide». Une procession suit la messe, qui conduit Montagnais et excursionnistes au cimetière, tandis qu'une quête effectuée à bord du bateau permet-

tra à ces derniers de contribuer au financement de la mission. C'est là une des seules visites pastorales de l'évêque Langevin sur la Côte-Nord : doit-on en imputer la cause au climat inhospitalier, ou plutôt à l'enthousiasme des Montagnais, dont la «joyeuse fusillade indienne» saluant son arrivée aurait pu effrayer le distingué prélat¹⁰?

Quoi qu'il en soit, les excursions touristiques de citoyens rimouskois et québécois s'éclipsent l'année suivante, pour ne reprendre qu'en août 1869 (on y signale la présence de «bon nombre d'étrangers qui étaient venus de Rimouski»), sans que pour autant les manchettes relatives aux Montagnais n'aient revêtu une forme autre que folklorique. C'est cette fois à bord d'une modeste embarcation que prennent place les excursionnistes, ainsi que le révèle le correspondant du *Courrier du Canada*, dont le «bureau de rédaction est provisoirement établi à bord de la chaloupe *La Madone*, mouillée au bout d'en haut du village montagnais de Betsiamits».

Comme la célébration de la fête de l'Assomption constitue le principal mobile de l'excursion, il n'est guère étonnant que cette visite entretienne des motivations surtout religieuses. Décrivant cette activité comme l'«une des plus touchantes» auxquelles il ait assisté, le journaliste témoigne de la grande piété des Montagnais de Betsiamites, dont la population est formée de 500 âmes, et qui représentera d'ici peu, «le village le plus considérable de la côte Nord depuis la Malbaie jusqu'à Pointe-aux-Esquimaux». La ferveur religieuse des Amérindiens est si remarquable, que le collaborateur, dans un article repris par *La Voix du Golfe*, signale qu'il n'a jamais observé de «population plus honnête, plus paisible et plus pieuse, depuis le grand chef Jean Baptiste (Estlo) jusqu'au dernier marmot de la tribu». Traditionnellement, les Montagnais cultivent une dévotion particulière à Sainte-Anne, comme en fait foi le nombre de chapelles, tant à Tadoussac, Portneuf, les Ilets-Jérémie et Godbout, érigées à son patronyme. Mais avec le déplacement, en 1855, de la mission des Ilets-Jérémie à Betsiamites, la création de



Campement des Montagnais de Mingan vers 1872-78 (Archives Notman, Musée McCord).

la réserve et l'établissement de la résidence des missionnaires en ce lieu, en 1861-1862, les Montagnais tendront de plus en plus à s'y regrouper. Le correspondant l'atteste d'ailleurs, en reconnaissant la présence à Betsiamites, de plusieurs Amérindiens des postes avoisinants. Mais c'est surtout dans la description de l'église des Montagnais que le caractère exotique de l'excursion apparaît avec le plus d'éloquence. Ainsi, à l'instar de la visite de 1864, il constate à son sujet qu'

Elle domine le village et c'est le premier objet qui frappe les regards, lorsqu'on déboute (sic) la pointe de Betsiamits. À l'intérieur elle est très jolie et je connais plusieurs grandes paroisses qui l'échangeraient pour la leur sursa seule apparence.

En revanche, les motivations des touristes rimouskois et québécois ne sont pas exemptes de paternalisme, comme en fait foi l'usage fréquent de l'expression de «pauvres enfants des bois» à propos desquels on note avec étonnement que «ces pauvres gens paraissent heureux et ne se plaignent que lorsque la poudre leur manque». Dans le déroulement des célébrations religieuses, on continuera à tenter de se concilier les Montagnais, car, comme pour les premières excursions, les offices seront dits en latin et en mon-

agnais, et les chants prononcés par des choeurs formés entièrement d'Amérindiens¹¹.

Les années suivantes marquent la persistance de telles excursions. En août 1870, on annonce la tenue d'une «Parti de plaisir à l'eau salée pour Betsiamis» (sic), à bord de la goélette «Marie Joséphine», entre Rimouski et Betsiamites¹². La réserve semble alors devenue une importante «place d'eau», au même titre que Tadoussac, La Malbaie, Cacouna et Rivière-du-Loup, entre autres. Là s'arrêtent pourtant les renseignements dont nous disposons au sujet de l'excursion de 1870, qui semble s'éclipser par la suite, puisque nous ne retrouvons plus de cas de ces mentions jusqu'en 1873. En effet, cette année-là, on signale la tenue, le 29 juin, d'une expédition entre Rimouski et Betsiamites, à bord du vapeur le «Saint-Laurent» de la *Cie des Remorqueurs du Saint-Laurent*, afin de permettre à un «grand nombre de touristes», d'assister à «la grande procession des Sauvages (sic) de cette localité»¹³.

Ces sources journalistiques constituent les seuls documents en notre possession concernant ces excursions, et doivent être maniées avec soin, compte tenu de la validité souvent discutable des informations. C'est ainsi, par exemple, qu'une publicité du *Courrier de Rimouski*

du 25 juillet 1873, témoigne de quelques anomalies historiques, en confondant les Montagnais de Betsiamites avec les «Micmacs».

POUR BETSIAMIS - Le bateau vapeur, le St-Laurent, s'annonce dans les journaux de Québec pour un voyage de plaisir à Betsiamis si le temps le permet.

Le vapeur devra laisser le quai de Rimouski à 6 heures a.m. dimanche, le 27 courant et donner aux touristes le temps nécessaire pour visiter les Indiens de la vieille tribu des Micmacs.

Nous espérons que le St-Laurent rencontrera beaucoup d'encouragement de la part des citoyens de la ville de Rimouski qui s'empresseront de visiter ce poste sauvage¹⁴.

Il ne s'agit pas d'une erreur typographique, car dans la relation de cette expédition parue quatre jours plus tard, un rédacteur mentionne à nouveau la tenue d'«une promenade chez les Micmacs», tout en se plaignant du fait, compte tenu de la moindre distance séparant Rimouski de Betsiamites, que les citoyens bas-laurentiens aient dû déboursier le même tarif que ceux de Québec... L'excursion semble avoir connu un succès moins éclatant qu'auparavant, car le correspondant ajoute que «puisque'on a voulu abuser, St-Germain (de Rimouski) a bien fait de s'abstenir»¹⁵.

L'ignorance de ces médias concernant la Côte-Nord, paraît expliquer l'ambiguïté de l'identification des Micmacs et des Montagnais. D'autant plus d'ailleurs, que des études récentes attestent que, malgré la continuité des relations historiques de ces deux nations depuis le XVI^e siècle au moins, le qualificatif «esquimau», dans le dialecte montagnais de Betsiamites, désignait plutôt les Micmacs que les Inuit, comme des peuples, non pas alliés, mais hostiles, «parlant la langue d'une terre étrangère»¹⁶. De plus, il a déjà été démontré que le territoire de prédilection des Micmacs, qui disputent historiquement aux Montagnais les rivières à saumon de la région, se situait dans les environs de Minguan et de

Natashquan, bien que l'on signale quelques mentions dans les environs de Betsiamites au cours de cette période¹⁷.

Fort heureusement, l'annonce d'une expédition s'étant déroulée un mois plus tard (ce qui coïncide avec les débuts d'une première ligne de navigation régulière entre Québec et Rimouski), le 17 août, dans le cadre de la fête de l'Assomption, fournit l'occasion au journaliste rimouskois de rectifier son tir, bien qu'il n'en reconnaisse pas pour autant son erreur. Ainsi que le précise l'auteur de l'article, l'excursion doit avoir lieu à bord du vapeur le «St-Laurent» du capitaine Thodore Chabot, depuis Québec, La Malbaie, Rivière-du-Loup et Rimouski, avec retour le lendemain de Betsiamites. Cette visite s'insère dans la suite logique des expéditions antérieures, car aux dires du narrateur, elle est destinée à permettre aux touristes, tant québécois que bas-laurentiens, de «visiter la vieille tribu des Montagnais».

Si les motivations des participants à l'excursion ne sont pas dépourvues d'exotisme, les impératifs religieux ne leur échappent évidemment pas. C'est ainsi que dans la même rubrique, le rédacteur signale qu'un membre du clergé de la ville de Rimouski (le Père Charles Guay) doit accompagner l'excursion, pour assurer aux passagers l'audition de la messe, immédiatement après l'arrivée du bateau chez les sauvages» (sic). On l'observe, même l'intérêt «ethnologique» démontré envers les Montagnais, ne parvient pas à atténuer l'image négative qu'ils projettent. C'est donc avec paternalisme que l'auteur de l'article salue en cette visite, l'occasion de découvrir «cette vieille tribu (sic) des Montagnais, d'entendre leurs chants magnifiques, et d'examiner cette bourgade»¹⁸.

Chose certaine, ces excursions suscitent un grand intérêt, car 44 signatures accompagnent la lettre de remerciements adressée au capitaine Chabot en date du 17 août 1873¹⁹.

1864 à 1873, dix ans qui permettent d'illustrer l'exotisme des visites des touristes rimouskois et québécois à la réserve

de Betsiamites. Nous ne retrouvons plus toutefois de cas de telles incursions jusqu'en 1896, alors qu'une expédition est annoncée pour tous les mardis de chaque semaine à bord du vapeur «Conquest» entre Rimouski et Betsiamites²⁰. Compte tenu de la régularité de ces échanges, nous sommes autorisés à présumer que des excursions se soient déroulées avant cette date.

Au début des années 1900, nouvel intermède, alors qu'on ne trouve plus d'exemples de ces expéditions avant 1909, époque où ces visites entretiennent un caractère de plus en plus systématique. La première excursion prend place à bord du yacht «Oenone» du capitaine Antoine Fournier, un véritable «petit palais flottant», parti de Rimouski en août de la même année. Un groupe de neuf notables bas-laurentiens y participe, et la description du narrateur du *Progrès du Golfe* n'échappe pas aux clichés traditionnellement répandus à l'égard des Amérindiens. Selon le rédacteur, cette visite ne dément pas l'enthousiasme de l'accueil des Montagnais, bien que l'on constate de nouveau l'absence du point de vue amérindien dans cette relation. Ainsi, fait-il remarquer, «ces sauvages (sic) du plus beau jaune sont des citoyens paisibles, vivant sous l'autorité d'un chef respecté dont l'élection a lieu tous les trois ans». Et il poursuit :

Poussés par la curiosité peut-être plus que par le désir de méditer sur nos fins dernières, nous nous dirigeons vers l'humble cimetière, qui domine une croix plus humble encore, et au pied de laquelle reposent les cendres de ces vieux montagnais qui ont enterré pour toujours la hache de guerre.

Comme dans le cas des excursions précédentes, les préoccupations exotiques et religieuses se conjuguent dans l'esprit des visiteurs bas-laurentiens. C'est ainsi qu'on trace le portrait d'Autochtones, «bons catholiques, ils possèdent un joli temple et professent un véritable culte pour leur infatigable missionnaire le R.P. Arnaud qui réside au milieu de ces fils depuis près de cinquante ans». Le rédacteur ajoute que «c'est un spectacle

touchant que de voir les *anciens maîtres de notre sol* s'agenouiller au passage de la Madone et courber pieusement la tête sous la bénédiction de leur pasteur vénéré²¹. Ce qui ne contribue certes pas à atténuer la nature «folklorique» de ces expéditions...

Embarqués à bord du même yacht en juillet 1910, les membres de la fanfare de Rimouski participent aussi à cette tradition. Dans la relation de cette expédition, un rédacteur du *Progrès du Golfe* témoigne de l'accueil chaleureux démontré à leur endroit par les Montagnais :

La réception qu'on leur fit fut des plus sympathiques. Après avoir assisté à la messe, les membres de la fanfare se rendirent, en parade, saluer le dévoué pasteur de l'endroit, le R. P. Arnaud, O.M.I., et de là, chez le chef des sauvages (sic) M. Siméon Bacon où nos musiciens passèrent une soirée des plus agréables.

Les excursionnistes, en plus de la gratitude qu'ils vouent aux Montagnais, tirent aussi un certain bénéfice de la réception dont ils profitent à bord du vapeur «Quereda» de la *Donald Steamship Co.*, de New York, ancré à Betsiamites, et à bord duquel un somptueux dîner leur est servi. Aussi les touristes expriment-ils leur reconnaissance, au moment de leur départ, envers les «joies éprouvées durant ce trop court voyage»²². Il n'y a donc pas lieu de douter de l'intérêt des visiteurs bas-laurentiens pour leurs périples chez les Amérindiens.

Au milieu des années 1920, cette conviction est confirmée par une autre excursion de la fanfare de Rimouski à Betsiamites. En effet, après une longue éclipse de quinze ans, un contingent de musiciens bas-laurentiens se rend de nouveau à Betsiamites en août 1925, à bord du «Manicouagan» de la *Cie de Navigation Rimouski-Saguenay*. Les visiteurs, au nombre de 125, sont chaleureusement accueillis sur le quai par la population blanche et amérindienne de l'endroit. L'expédition n'échappe pas à une certaine tentative de folkloriser les Amérindiens, car un rédacteur note que

«le grand chef de la Tribu des Montagnais qu'ils visitèrent avait revêtu son costume officiel des jours de grande solennité». Au son de la fanfare, les touristes bas-laurentiens se rendent saluer le Père N. A. Labrie, l'agent des Affaires indiennes, le Dr. Wilfrid Barolet et l'inspecteur Bury du gouvernement. Le pèlerinage de Sainte-Anne, qui coïncide avec cette visite, est doté d'exotisme, le collaborateur du *Progrès du Golfe* reconnaissant que «cette cérémonie traditionnelle s'accomplit au milieu des chants des sauvages (sic) et des morceaux joués par la fanfare rimouskoise». Une partie de baseball clôt la célébration, qui se solde par la victoire éclatante des Montagnais au pointage de 10 à 5²³.

Cette excursion est suivie, en juillet 1926, d'une autre expédition chez les Montagnais de Betsiamites, tenue à bord du même navire, à l'instigation de ses propriétaires Arthur Fafard et Édouard Therriault. Cette visite de l'«hospitalier village de Bersimimis», à l'instar des précédentes, remporte alors «le plus grand succès». À cet égard, souligne le rédacteur d'un article, les membres de la fanfare «se déclarèrent absolument satisfaits de leur petite randonnée sur la rive nord», voyage «à la fois récréatif et instructif», qu'ils se promettent de renouveler sous peu. Faisant référence à l'activité s'étant déroulée un an plus tôt, le chef montagnais Jean-Baptiste salue, dans son discours d'accueil, le séjour de la fanfare :

Je suis heureux (...) de vous accorder en mon nom, au nom du chef Jean-Baptiste et de tous les Montagnais d'ici, l'hospitalité de notre village. Vous êtes venus à Betsiamis l'an dernier, et vous vous êtes si dignement comportés que c'est avec le plus grand plaisir que nous vous y accueillons cette année.

La popularité de cette excursion ajoute, à leur exotisme, l'attrait de l'essor industriel qui se manifeste alors sur la Côte-Nord, notamment depuis l'ouverture de chantiers à Shelter Bay (aujourd'hui Port-Cartier), Franquelin et Godbout de 1918 à 1922. À cet égard, le rédacteur mentionne «cette fameuse Côte-Nord dont on parle tant». Les excursionnistes

retirent de leur séjour des souvenirs mémorables, car, souligne-t-il, ceux-ci «ne pouvaient mieux arriver, Bersimimis était en plein bazar». À l'occasion du départ des touristes rimouskois, les maisons des Montagnais, ce qui reflète leur accueil enthousiaste, seraient pavoisées pour la circonstance²⁴. Cependant, à considérer le traitement offert par les médias bas-laurentiens, il est à se demander si cette reconnaissance s'avérait réellement partagée...

La tradition des expéditions touristiques de citoyens bas-laurentiens vers Betsiamites, ne refait brièvement surface qu'en août 1949, à l'occasion du centenaire de l'ordination sacerdotale du Père Oblat Charles Arnaud. Débarquant à Rague-neau (village situé à 17 km à l'est de Betsiamites) du «Rimouski» de la *Cie de Transport du Bas St-Laurent*, 75 résidents de Mont-joli, dont la fanfare de l'endroit, dirigée par Yvan Ross, qui pourvoit à l'animation musicale et religieuse, y assistent au dévoilement d'une plaque commémorative, à une démonstration de la culture matérielle traditionnelle par le Montagnais Joachim Picard, à une pièce de théâtre du R. P. Laurent Tremblay, et à une course en canot organisée par la Cie de la Baie d'Hudson. Malgré le caractère relativement récent de cette excursion, il ne semble pas que celle-ci ait sensiblement dérogé de l'orientation folklorique qui a jusqu'alors distingué de telles activités²⁵.

2. DES PÈLERINAGES DES MONTAGNAIS À POINTE-AU-PÈRE

La pratique des pèlerinages demeure une tradition bien ancrée chez les Montagnais. En effet, ceux-ci sont dotés d'une grande ferveur religieuse et s'adonnent à de nombreux pèlerinages en signe de dévotion à Sainte-Anne, leur patronne. À cet égard, ils déploient leur zèle religieux tant à Portneuf, les Îlets-Jérémie, que Sainte-Anne-de-Beaupré. Bien qu'on dispose de peu de renseignements sur les pèlerinages de Pointe-au-Père avant le début des années 1900, il semble que les Montagnais s'y soient rendus à la fin du XIX siècle. Un article du

Progrès du Golfe en fait foi :

*Il y a trente ans, ou au-delà - très peu s'en souviennent à la Pointe-au-Père - les sauvages (sic) traversaient le Saint-Laurent en canots d'écorce et venaient ici en grand nombre vénérer la Bonne Mère Sainte Anne*²⁶.

Les Montagnais rendent ainsi la politesse aux Rimouskois, dont les excursions touristiques à Betsiamites se multiplient de 1864 à 1930. Des allées et venues fréquentes sont aussi signalées chez les négociants et traiteurs de la Rive-Sud, en particulier depuis Saint-Fabien et Métis²⁷. Pour sa part, le marchand Francis Poulin, de Betsiamites, qui possède une maison à Rimouski, fait des incursions abondantes entre ces deux endroits. En 1905, il accueille même à son domicile bas-laurentien, le chef Siméon Bacon, accompagné de sa femme, avant de retourner à Betsiamites à bord de son yacht «Le Faucon», effectuer des avances «à certaines familles de sauvages (sic) qui se trouvent dans un grand besoin»²⁸.

Trois articles de la presse rimouskoise témoignent, de 1917 à 1925, de nouveaux pèlerinages des Montagnais de Betsiamites à la mission de Pointe-au-Père. C'est ainsi que cette tradition des Amérindiens, désireux d'y aller vénérer Sainte-Anne, reprend son envol en août 1917. Cependant, des changements sont survenus, et le transport des Autochtones ne revêt plus le caractère artisanal d'autrefois. En effet, cette année-là, l'excursion des deux cents Montagnais de Betsiamites prend place, le 4 août, à bord de la goélette «Marie Emma» du capitaine Pineau de Rimouski, munie de deux moteurs à essence, ce qui tranche nettement avec le mode de locomotion d'antan, à bord des canots d'écorce traditionnels!

L'initiative de ce pèlerinage revient au Père Joseph Brière, missionnaire résident de la réserve. En plus des Montagnais, prennent part à l'excursion le Père Brière, les religieuses de Notre-Dame du Bon-Conseil, l'agent du Département, le Dr Bossé, et la famille du télégraphiste et maire du «Banc des Blancs» de Bersimis, M. Maloney. À leur arrivée,

le 5 août, les Amérindiens sont chaleureusement accueillis au son des cloches de la chapelle de la mission. Une procession en bonne et dûe forme conduit ensuite les Montagnais jusqu'au temple.

À cet égard, les autorités religieuses ne ménagent aucun effort afin d'accommoder les Amérindiens. Ainsi, le Père Brière prononce son sermon dans leur langue, l'office étant chanté en latin par le curé de la paroisse, le Père Méry, et agrémenté des hymnes religieux des Montagnais. Comme pour les visites des touristes rimouskois, le pèlerinage entretient un caractère exotique, ainsi qu'en témoigne un journaliste :



Plusieurs chapelles montagnaises, comme à Godbout, sont dédiées à Sainte-Anne (Archives Notman, Musée McCord).

*La liturgie indienne a des licences à nulle autre pareille. Pendant que le prêtre à l'autel chante dans la langue de l'église, le chœur interprète en langue sauvage toute la partie réservée aux fidèles. D'un côté les hommes, de l'autre les femmes, tous exécutent avec amour ces chants sacrés qu'ils ont répétés si souvent dans les bois sous leurs cabanes d'hiver, et qu'ils savent par coeur*²⁹.

Pour les Rimouskois, le séjour des

Montagnais, dans une région qui connaît peu de présence autochtone - le nombre des Malécites ou Etchemins atteint 124 individus en 1917, contre les 543 Montagnais de la seule réserve de Betsiamites en 1916³⁰ - revêt certes un aspect inédit. Ils sont intrigués par les étranges pratiques culturelles des Amérindiens, au sujet desquels ils disposent de peu de renseignements. L'attitude bas-laurentienne soulève d'ailleurs des interrogations. En effet, dans sa relation de l'événement, le rédacteur du *Progrès du Golfe* illustre la nature folklorique de la visite des Montagnais. Il fait allusion à la fascination des Amérindiens pour les automobiles, «ces voitures qui marchent toutes seules», tandis que le voyage de quelques-uns d'entre eux sera considéré avec condescendance. Car, comme il le fait valoir, «il y en a eu même qui furent assez heureux pour se payer le luxe d'un voyage jusqu'à la gare de St-Anaclet pour voir passer un train de fret»³¹.

Doit-on déceler, dans ces descriptions, des signes de paternalisme? Sans doute, car l'année suivante, les Montagnais, qui semblent s'en être offensés, assistent moins nombreux au pèlerinage de juillet 1918. Pour toute explication, un journaliste invoque la propagation de «certaine rumeur mal interprétée». Il est pourtant évident qu'il s'agit plus que d'un simple malentendu. Il suffit de passer en revue les termes employés par le correspondant du *Progrès du Golfe* pour s'en convaincre. On parlera ainsi des «grands enfants des bois» qui «n'ont pas osé sortir de la «Réserve» pour traverser le fleuve». Comment imaginer que de telles expressions n'aient pas généré certaines tensions?

Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que les Montagnais se soient montrés peu enclins à assister à ce pèlerinage. La narration de la fête de Sainte-Anne, dressée par le journaliste, témoigne de la persistance des clichés transmis traditionnellement à l'endroit des Amérindiens. Ainsi que le signale le rédacteur :

C'est donc une bonne journée entière que les sauvages (sic) ont eu à consa-

crer à leur pèlerinage. Le temps fut bien employé dans l'intervalle des exercices à l'église. Les uns après les autres revenaient prier à loisir devant l'image de la Bonne sainte-Anne et lui parler sans doute, dans le langage naïf et simple des enfants qu'une mère comprend toujours.

À l'instar du pèlerinage précédent, celui de 1918 fournit le prétexte au narrateur d'illustrer l'infériorité technologique des Montagnais. Aussi, parmi les Autochtones, «beaucoup ne perdirent pas l'occasion de faire un tour à Rimouski, soit en automobile soit en voiture ordinaire. L'automobile surtout avait toutes leurs préférences. Pour quelques-uns encore c'était chose si nouvelle».

Nous ne saurions toutefois être trop catégorique sur la nature des jugements de valeur portés contre les Amérindiens. Surtout quant à la réaction des Montagnais devant le comportement des résidents rimouskois, car, comme l'indique le rédacteur, en 1918, «nos sauvages (sic) ont été si heureux de leur pèlerinage, qu'ils se promettent bien d'y revenir. Il serait même question dès cette année d'un autre pèlerinage de Bersimis. Qu'y a-t-il de vrai dans cette rumeur!»³².

Jusqu'en 1925, les sources restent cependant muettes sur d'autres pèlerinages éventuels. On mentionne alors la tenue d'une autre excursion des Montagnais à Pointe-au-Père, à l'initiative du R. P. N.-A. Labrie de Betsiamites. L'ethnocentrisme des expéditions antérieures est encore à la fois évident, car un correspondant signale, au sujet des Amérindiens, que «leur tendre dévotion à sainte Anne fut une leçon pour tous. Si tous n'eurent pas le bonheur de comprendre leurs chants, surtout l'après-midi pendant la bénédiction du St-Sacrement, tous purent admirer la franche piété des Montagnais»³³.

La consultation de ces documents permet ainsi de mieux saisir le type des relations, parfois conflictuelles mais encore peu documentées, des Montagnais de la Côte-Nord avec les résidents bas-laurentiens. En ce sens, les pèlerinages

de ces Amérindiens à la mission de Pointe-au-Père laissent la porte ouverte à de vastes champs d'investigation.

3. LE TOURISME CHEZ LES MONTAGNAIS DE SEPT-ILES ET MINGAN

Si les excursions touristiques chez les Amérindiens de Sept-Iles et Mingan sont plus épisodiques, elles s'avèrent aussi dignes d'intérêt. Ouvrant en effet la relation de son expédition de mai 1896, par l'expression, «si vous avez un voyage de plaisir à faire, allez à Sept-Iles», l'auteur d'un article du *Progrès du Saguenay* témoigne du fait que les excursions de Sept-Iles ne sont pas moins attrayantes que les précédentes. Le voyage par le bateau «Otter» de la Cie *Holliday & Fraser*, ayant port d'attache à Québec, n'est pourtant pas de tout repos, si l'on se fie à l'affirmation du narrateur à l'effet qu'au moment d'aborder, «nous quitions l'odeur affreuse du bateau si connu le «Otter», dont il déplore la «malpropreté impardonnable». Nous devons toutefois souligner que le navire a bien vieilli à l'époque, puisqu'il est en opération depuis 1867, après la mise en service, deux ans plus tôt de Moisie!

C'est donc avec une satisfaction non dissimulée que les touristes saguenayens et québécois débarquent de la vétuste embarcation, pour effectuer leur incursion chez les Montagnais. Mais à Sept-Iles comme à Betsiamites, les observations des visiteurs entretiennent une forte connotation religieuse et ne sont pas dénuées de jugements de valeur. Ici encore, l'exotisme et le paternalisme des excursionnistes sont évidents. Ainsi le rédacteur souligne-t-il avec condescendance que

Les jeunes sauvagesses aux yeux clairs, au sourire narquois, aux mouvements souples et légers feraient sans doute concurrence à la race blanche si leur teint fulligineux était plus raffiné et leur parfum moins âcre. Tout cela ne m'empêche pas de les aimer tendrement ; sachant que Dieu lui-même les aime et puisqu'il les a créés ainsi. Je les admire de les voir si satisfaits de leur

*sort. N'est-ce pas une preuve de la sagesse infinie de Dieu?*³⁴

On observe donc un large fossé entre les perceptions des médias et la situation objective des Montagnais. Comme les Amérindiens n'occupent le plus souvent qu'un rôle accessoire dans ces descriptions, il n'est guère étonnant que les articles véhiculent d'abord et avant tout les valeurs de la société dominante. Cette tradition prévaudra en 1908, quand la victoire électorale du candidat libéral de Chicoutimi-Saguenay, Honoré Petit, donne lieu à un discours du Dr. Jos Giguère, consistant, à Sept-Iles, à «féliciter les Montagnais de leur attachement au drapeau libéral». Or, il est assez paradoxal de constater que les Amérindiens, qui n'obtiennent le droit de vote au fédéral qu'en 1960, se voient remerciés pour leur participation à des élections... auxquelles ils n'ont précisément aucunement participé! Pour clore le tout, l'auteure, qui signe du pseudonyme de «Montagnaise», termine sa démonstration en pratiquant une analogie douteuse avec les «Peaux-Rouges», car, interroge-t-elle, «n'est-ce pas qu'un sang rouge vigoureux coule dans toutes les veines, même chez nos jeunes filles?»³⁵

En 1929, la Convention annuelle de l'Union des Municipalités, tenue à Matane, est le prétexte d'une visite chez les Montagnais de Sept-Iles, dont la réserve a été créée en 1925. L'excursion, qui a été rendue possible grâce à la collaboration des compagnies de navigation, se situe dans la continuité des précédentes, car, dans l'annonce qu'il fait de cette activité, le rédacteur du *Progrès du Saguenay* promet à ses lecteurs que

Les excursionnistes auront non seulement l'avantage de visiter cette région mais des fêtes spéciales seront données en leur honneur par les réserves unies des Indiens Montagnais. La plus grande fête indienne sera donnée aux Sept-Iles où tous les sauvages (sic) se sont donnés rendez-vous pour le mercredi 26 juin.

Ainsi, malgré l'ampleur des jugements de valeur portés à leur endroit, les

Montagnais de Sept-Iles ne ménagent pas leur enthousiasme à l'égard des touristes saguenayens et québécois. Les préoccupations des visiteurs sont tout aussi exotiques qu'auparavant, notamment en ce qui concerne le «macoucham» des Montagnais, «leur genre de danse nationale». Leurs traditions culturelles se voient de la sorte récupérées, et cette incursion chez les Amérindiens de Sept-Iles, «vêtus de leurs grands costumes aux couleurs verdoyantes», ne va pas sans revêtir une connotation folklorique. Comme le précise le narrateur,

L'Union des Municipalités offrira donc cette année à ses délégués et à ceux qui les accompagneront une occasion unique leur permettant de voir une tribu d'Indiens authentiques vivant dans une réserve éloignée des centres habités, donner une fête du genre dont on ne peut généralement de nos jours avoir une idée que par l'image ou la lecture.

Ce qui reflète l'image pittoresque, mais fautive, offerte par exemple, par la littérature ou les «westerns» américains. Car, pour couronner la splendeur de l'événement, le rédacteur atteste la présence à cette activité d'«une forte escouade de guerriers (qui) tirera le fusil comme aux anciens jours de bataille»³⁶. On le constate, le tourisme régional chez les Montagnais, tout exotique qu'il soit, ne peut s'avérer vraiment inoffensif et désintéressé...

Les Amérindiens de Mingan seront également visités à quelques reprises. En 1894, le séjour à cet endroit du correspondant de *L'Électeur* (l'ancêtre du *Soleil* actuel), Charles Rousseau, à bord du «Pillebousecho», participe à ce souci d'exotisme. Aussi souligne-t-il avec une curiosité évidente l'étrangeté des moeurs des Montagnais, en affirmant au sujet de la manière qu'ils ont de convoler en justes noces qu'il n'y a

Rien de plus curieux que les conditions dans lesquelles s'accomplit le mariage chez les habitants de la Côte Nord. On reconnaît qu'un sauvage (sic) est bon à se marier lorsqu'il porte son canot sur

la tête. C'est drôle de voir les jeunes se tordre le cou pour se marier.

Le rédacteur ne manque d'ailleurs aucune occasion d'illustrer le caractère misérable de l'existence des Amérindiens. À une exception près toutefois, quand il prétend, au sujet de leur vulnérabilité, que «ce serait le véritable moment pour le gouvernement d'exercer sa générosité et de conserver au pays les quelques chasseurs et descendants des véritables propriétaires du continent»³⁷. Il n'y va pas de main morte en effet, et témoigne ainsi d'une reconnaissance que l'on peut certes qualifier de prophétiques...

En juillet 1909, comme cela avait été le cas la même année à Betsiamites, on assiste à la recrudescence d'excursions touristiques chez les Montagnais de Mingan. À cette occasion, le vapeur «Natashquan» de la *North Shore Transportation & Wreckage*, conduit à Clarke City, Mingan et Havre Saint-Pierre (à l'époque Pointe-aux-Esquimaux), quelques résidents rimouskois. Après une brève escale à Clarke City et Havre Saint-Pierre, les excursionnistes débarquent à Mingan, poste qui, aux dires du rédacteur du *Progrès du Golfe*, «est surtout habité par des sauvages (sic) qui nous ont reçus suivant leurs coutumes». Les préoccupations exotiques participent de façon déterminante à la description du narrateur qui, suprême découverte, manifeste son incompréhension radicale de l'existence des Montagnais en soulignant que «nous avons vu les yeux de quelques sauvagesses (sic) ; mais «en général» elles se cachaient la tête lorsque nous les approchions»³⁸.

Si ce sont là les seules mentions relatives aux excursions touristiques chez les Montagnais de Mingan dans les articles de la presse régionale, nous nous permettrons d'ajouter un exemple particulier, relevé au cours de recherches antérieures. De 1942 à 1949, le gouvernement américain opère un aéroport militaire à Longue-Pointe de Mingan. Ceux-ci leurs servent de guides et, sur la base, ils sont conviés à participer, comme les Blancs, à des danses et des représentations cinématographiques. Les militaires

envisagent les traditions culturelles des Amérindiens avec exotisme, et s'interrogent sur la réticence de ces derniers à prendre directement part aux danses auxquelles ils ont été invités... et se contentent plutôt, à leur tour, d'observer les Blancs! Ce n'est probablement pas sans raison, car il faut tenir compte, non seulement du fait que les soldats détiennent un bail exclusif sur les rivières à saumon des environs, mais que, sur la base, les Montagnais, eu égard à l'étrangeté de leurs moeurs, sont soumis à une certaine ségrégation, car ils ne peuvent assister aux séances de cinéma en même temps que les Blancs... Ils disposeront plutôt à cet égard de leurs propres projections privées. Quant aux militaires, ils font de fréquentes incursions chez les Amérindiens du village voisin, et munis de leurs appareils photographiques, ils captent des souvenirs impérissables de leur passage sur les lieux³⁹. Nous n'avons donc pas à insister sur le caractère «folklorique» de telles activités.

Les excursions touristiques chez les Montagnais, qui demeurent encore aujourd'hui peu documentées, témoignent, malgré la perspective exotique qui a présidé à la rédaction des sources concernées, d'une étonnante continuité, tant en ce qui a trait aux visites de touristes rimouskois, saguenayens et québécois chez les Amérindiens de Betsiamites, Sept-Iles et Mingan de 1864 à 1950. Si les séjours des excursionnistes à ces deux derniers endroits demeurent moins abondants en renseignements, ils s'avèrent pourtant un complément indispensable d'information. Ces relations interrégionales des Montagnais ne s'exercent pas pour autant à sens unique, comme l'attestent les trois pèlerinages qui se sont déroulés à la mission de Pointe-au-Père de 1917 à 1925. Les sources consultées doivent cependant être utilisées avec précaution, considérant le fait qu'elles tendent à transmettre exclusivement, sans plus de souci de nuances, le point de vue de la collectivité dominante, et qu'elles sont très souvent défavorables aux Montagnais. Si les touristes des régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-Saint-Jean considèrent fréquemment les Amérindiens comme

de stricts «objets de curiosité», il demeure que la nature de leurs relations méritait d'être davantage illustrée.

Remerciements :

L'auteur tient à remercier de leur précieuse collaboration les historiens Paul Larocque (directeur de mémoire), Jacques Lemay (directeur d'un projet FIR

de l'UQAR), l'anthropologue José Mailhot et Pierre Frenette, directeur scientifique du projet d'*Histoire de la Côte-Nord* de l'Institut québécois de recherche sur la culture, dans le cadre duquel cette recherche a été principalement réalisée.

NOTES

1. Jean-Pierre Bélanger, *Les perceptions médiatiques des Montagnais de la Côte-Nord dans la presse régionale bas-laurentienne, saguenayenne et nord-côtière. 1867 à 1930*, Rimouski, UQAR, 1991, 110 p.
2. Camil Girard et Normand Perron, *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 84.
3. Jusqu'au début du siècle, et même au-delà, l'épithète, aujourd'hui péjorative, de «Savage», continue d'être employée régulièrement dans les journaux et les documents officiels de l'époque. Dans cet article, afin de respecter l'intégrité et la teneur des documents, nous transcrivons fidèlement le contenu des termes utilisés. Le qualificatif de «Savage» se doit toutefois d'être considéré avec précaution, même si l'emploi de ce vocable était largement généralisé à l'époque.
4. *Le Nouvelliste* de Rimouski, 13 décembre 1877, p. 3.
5. Antonio Lechasseur, «Les Amérindiens : Préhistoire et histoire de 9 000 ans avant aujourd'hui à 1970» (Version préliminaire d'un chapitre de l'*Histoire du Bas-Saint-Laurent*), Rimouski, Institut québécois de recherche sur la culture, 1985, p. 88.
6. *Ibid.*, p. 62-66. Maurice Ratelle, *Contexte historique de localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, Appendice I : p. 171-172.
7. Victor Tremblay, «Une excursion à Betsiamits en 1864», *Saguenayensia*, Nov.-Déc. 1964, p. 135-139.
8. «Aux voyageurs», *La Voix du Golfe*, 9 août 1867, p. 2.
9. «Excursion à Betsiamits», *Le Canadien*, 19 août 1867, p. 2 (repris dans : *Journal La Côte-Nord*, 12 décembre 1957, p. 3).
10. «Betsiamits», *La Voix du Golfe*, 16 août 1867, p. 2.
11. *La Voix du Golfe*, 27 août 1869, p. 2.
12. «Partie de plaisir à l'eau salée pour Betsiamits», *La Voix du Golfe*, 12 août 1870, p. 3.
13. «Informations», *Le courrier de Rimouski*, 24 juin 1873, p. 2.
14. «Informations», *Le courrier de Rimouski*, 25 juillet 1873, p. 2.
15. «Informations», *Le courrier de Rimouski*, 29 juillet 1873, p. 7.
16. José Mailhot, Jean-Paul Simard et Sylvie Vincent, «On est toujours l'Esquimau de quelqu'un», *Études Inuit/Inuit Studies*, 4, 1-2, p. 59-60.
17. Charles A. Martijn, *Les Micmacs et la mer*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1986, p. 206.
18. «Grande excursion à Betsiamits», *Le Courrier de Rimouski*, 15 août 1873, p. 2.
19. «À bord du Saint-Laurent», *Le Courrier de Rimouski*, 19 août 1873, p. 3.
20. «Excursions», *Le Journal de Fraserville*, 26 juin 1896, p. 3.
21. «Magnifique voyage sur la Côte Nord», *Progrès du Golfe*, 20 août 1909, p. 2.
22. «Excursion à Bersimis», *Progrès du Golfe*, 22 juillet 1910, p. 2.
23. «Notes locales», *Progrès du Golfe*, 21 août 1925, p. 4.
24. «La fanfare de Rimouski à Bersimis», *Progrès du Golfe*, 9 juillet 1926, p. 1.
25. «Aux fêtes du Centenaire de l'arrivée des Oblats à Betsiamites», *Progrès du Golfe*, 26 août 1949, p. 2 ; «Aux fêtes de Betsiamits (Betsimis), du 13 au 15 août», *Progrès du Golfe*, 2 septembre 1949, p. 1.
26. «Pèlerinage de Bersimis», *Progrès du Golfe*, 10 août 1917, p. 1.
27. «Deux cadavres trouvés sur la grève de Métis», *Le Saint-Laurent*, 3 juillet 1896, p. 3. «Petites nouvelles», *Le Saint-Laurent*, 15 septembre 1896, p. 4.
28. «Notes locales», *Progrès du Golfe*, 4 août 1905, p. 3.
29. «Pèlerinage de Bersimis», *loc. cit.*
30. Antonio Lechasseur, *op. cit.*, p. 62. Maurice Ratelle, *op. cit.*, Appendice I : p. 171.
31. «Pèlerinage de Bersimis», *loc. cit.*
32. «Pèlerinages de paroisses à la Pointe-au-père», *Progrès du Golfe*, 16 août 1918, p. 4.
33. «Les fêtes de Sainte-Anne à la Pointe-au-Père», *Progrès du Golfe*, 16 août 1918, p. 4.
34. «Sept-Iles (notes de voyage)», *Progrès du Saguenay*, 11 juin 1896, p. 4.
35. «Aux Sept-Isles : Grande démonstration libérale» *Progrès du Saguenay*, 2 juillet 1908, p. 1.
36. «La région de la Côte Nord du Saint-Laurent», *Progrès du Saguenay*, 16 mai 1929, p. 1.
37. «Au Labrador : Moeurs et usages du pays», *Le Journal de Fraserville*, 10 août 1894, p. 2.
38. «Sur la Côte Nord», *Progrès du Golfe*, 16 juillet 1909, p. 7.
39. Maxwell Air Force Base. «Mingan AFB Historical Data- 1 June 1945- 30 June 1945» (bobine #A01160). Robert Comtois, *UINIPEKU : Les Montagnais de Mingan et l'exploitation des ressources côtières durant la première moitié du XXe siècle*, Québec, thèse M. A. (Anthropologie), Université Laval, 1988, p. 118. Jean-Pierre Bélanger, «Un épisode de la Seconde Guerre mondiale : Longue-Pointe de Mingan et son aéroport militaire», *Revue d'histoire de la Côte-Nord*, 11 (août 1989), p. 37-42.

LE TENACE NOTAIRE DÉSIRÉ BÉGIN (1832-1911)

par Jacques MORIN

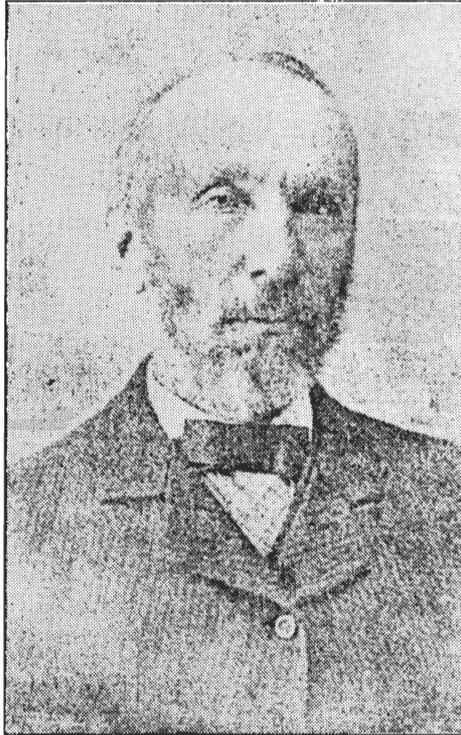
Né à Lévis, le 18 octobre 1832, du mariage de Charles Bégin, cultivateur (1797-1887) et de Luce Paradis (1803-1885), Louis-Désiré Bégin était le cinquième d'une famille de onze enfants. Le suivant, Luce, qui devint soeur de la Charité, sous le nom de Soeur Sainte-Justine. Le huitième enfant, du nom de Louis-Nazaire, termina ses études classiques avec le Prix du Prince-de-Galles et devint cardinal. Les deux derniers de la famille, agriculteurs, soit Charles et Cyriac, s'installèrent aussi dans la région de Rimouski où ils laissèrent une descendance.

ÉTUDES

Désiré Bégin fit ses premières études aux écoles de sa paroisse ; il suivit ensuite les cours à l'Académie anglaise de William Jenkins, à Lévis, durant trois ans. Il prit aussi des leçons de mathématiques, pendant deux ans, de M. Charles Baillargé, architecte. Il fut également l'un des élèves en musique, de M. Léon Dessane, à Québec. Il passa un an auprès du Collège industriel de Saint-Michel de Bellechasse.

INSTITUTEUR

Le jeune Bégin débuta dans l'enseignement à l'École Modèle de Saint-Joseph de Lévis, qu'il dirigea du 1er mai 1856 jusqu'au 1er juillet 1857. En raison de son expérience, ses services furent ensuite requis, en septembre 1857, par le curé de Saint-Germain de Rimouski, l'abbé Cyprien Tanguay, pour le Collège industriel que ce dernier venait de fonder. Il dirigea cette institution en l'année 1862, date à laquelle il fut remplacé par le vicaire de la paroisse, l'abbé Georges Potvin. Il eut parmi ses élèves le juge A.P. Garon, qui lui rendit hommage lors du cinquantenaire du Séminaire, en 1920.



M. Désiré Bégin.

MARIAGE

Désiré Bégin épousa à Saint-Germain, le 20 août 1861 une jeune orpheline de 18 ans, Élisabeth Rouleau, fille de feu Pierre Rouleau, pilote de son vivant, et d'Élisabeth Côté. Dans le contrat de mariage, passé en l'étude du notaire Edouard Michaud, la jeune mariée apporte une somme de 125 louis à la communauté de biens. Cette somme était une dette due à la succession de Pierre Rouleau par Henri Martin, marchand de Rimouski. Bégin dut aller en Cour Supérieure, en 1869, pour recouvrer cette dette dont il était devenu le bénéficiaire. Le couple Bégin eut six enfants, dans l'ordre : Charles, en 1862, qui devint inspecteur de la Commission du Havre du Québec; Catherine, née en 1864; Amanda, en 1865; Henriette en 1868; Philippe, en

1870, qui devint avocat et mourut célibataire ; enfin, Louis-Nazaire, en 1872. Ce dernier hérita de la ferme paternelle et ne laissa pas de descendance.

NOTAIRE

Désiré Bégin, comme tant d'autres travailleurs infatigables, trouvant que le professorat lui laissait quelques heures de liberté chaque jour, voulut mettre tous ces moments à profit. C'est ainsi qu'il commença à étudier le notariat et fut admis à la pratique en juillet 1864. Le total de ses actes sont conservés au Palais de Justice de Rimouski et se partagent comme suit :

Dates et lieux de pratique

16-07-1864 au 22-07-1876 (actes 1 à 1003) ; Saint-Germain de Rimouski.
28-08-1876 au 22-12-1909 (actes 1004 à 1563) ; Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.
64 contrats de mariage, pour un pourcentage de 4,09%.

INSPECTEUR D'ÉCOLES

Après l'enseignement et le notariat, Bégin fut nommé inspecteur d'écoles le 22 décembre 1873, pour le district comprenant le comté de Rimouski, et Cap Chattes ainsi que Sainte-Anne-des-Monts, dans le comté de Gaspé, pour un traitement annuel de 750,00\$.

En tant qu'inspecteur d'écoles, il ne se gênait pas pour décrire la véritable situation des établissements scolaires et de leur personnel, ainsi que les agissements douteux de certains commissaires d'écoles.

Ainsi, pour l'année 1881, il écrira, dans son rapport annuel, les causes qui paralysent le progrès en éducation dans

son district et qui peuvent se réduire à quatre principales : les trop faibles salaires, le changement trop fréquent d'institutrices, le manque de savoir pédagogique ou d'expérience de l'enseignement d'un certain nombre d'entre elles et le peu d'assiduité des élèves aux classes.

INCIDENT DU 3 JUILLET 1881

Ce jour-là, à l'issue de la messe paroissiale à Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, l'inspecteur Bégin harangue la foule, à la veille des élections scolaires. Il prévient les électeurs qu'il ne fallait pas, pour cette année, élire des « torchons », insinuant qu'un seul commissaire sortant aurait fait son devoir. Cet incident n'eut l'heur de plaire au curé Carbonneau qui en écrivit à l'évêque, lequel, de son côté, en référa au surintendant de l'Instruction publique. Ce qui n'empêcha pas l'inspecteur Bégin de conserver son poste!

ÉCHEC EN POLITIQUE PROVINCIALE

Le notaire Bégin toucha également à la politique. Il se présenta deux fois sous la bannière conservatrice au provincial. La première fois contre Joseph Garon, également notaire, qui le battit par 988 voix de majorité ; la deuxième fois contre le même et Joseph-Magloire Hudon (maire de la Ville) et Louis-Honoré Gosselin (un négociant de Matane). Désiré Bégin récolta alors 217 voix contre 939 pour le vainqueur Gosselin. Commentant cette dernière élection dans Le pays du 10 juin 1871, Arthur Buies écrivait : « À Rimouski, il y a toujours quatre candidats sur les rangs, deux en -in, MM. Gosselin et Bégin, et deux en -on, MM. Hudon et Garon, ce qui rend la lutte à peu près égale. M. Bégin n'est là que pour faire figure et c'est précisément ce qui le tue ».

FONCTIONNAIRE MUNICIPAL

Désiré Bégin occupa diverses fonctions. Il fut secrétaire-trésorier de la paroisse Saint-Germain, de 1862 à 1875. Ensuite, il occupa le poste de secrétaire-trésorier de la Ville de Rimouski, pendant deux ans et trois mois (1875-1877). Ici,

tout comme plus tard dans ses rapports d'inspecteur d'écoles, il aura un franc parler. Nous en voulons comme exemple la lettre qu'il adressait à « Messieurs les fabriciens de Saint-Germain (7 février 1865). « Il m'a été enjoint par le conseil municipal », disait-il, « de vous demander sans délai le paiement des intérêts que vous devez à ce conseil pour l'année 1864 suivant votre obligation ». Les intérêts dont il est question réfèrent à une dette contractée en septembre 1859 par le révérend Tanguay, alors curé de Rimouski, conjointement avec le marguillier Damase Banville, vis-à-vis la municipalité de Rimouski et son maire Jean Lepage, au montant de 9,009 livres (Greffé de Louis Gauvreau, no. 1113).

En plus de ses diverses fonctions, Désiré Bégin cultiva une terre, la deuxième à l'ouest de la Rivière Rimouski. Elle comptait 150 arpents, dont 130 en production. Il possédait une tête de gros

bétail par trois arpents de terrain. C'était un bon fonds de terre quoique rocheux, car on estima qu'il avait enlevé 10 000 voyages de roches, avec lesquelles il avait fait 125 arpents de drainage souterrain qui fonctionnaient admirablement bien. Ses bâtisses n'étaient pas des mieux appropriées, mais il tenait une bonne comptabilité. Parmi ses cultures, on remarquait 2 arpents et demi de navette pour l'alimentation des porcs, en été. Un si beau travail lui valut la médaille d'argent, puis la médaille d'or du Mérite agricole, respectivement en 1897 et 1902.

Le notaire décéda à Notre-Dame-du-Sacré-coeur le 16 janvier 1911. Son service eut lieu le 19 en la Cathédrale de Rimouski, présidé par son frère Mgr André-Albert Blais, évêque de Rimouski. Son acte de décès fut signé par une cinquantaine de personnes, tant laïque que religieuses.

Sources : *L'Enseignement Primaire*. Québec, vol. 19, no. 12 (1873).
Archives de la Fabrique St-Germain de Rimouski.
Archives de la Municipalité de Rimouski.
Le Progrès du Golfe, Rimouski, 20 janvier 1911.
Mosaïque Rimouskoise. Rimouski. 1979. Page 407.
ROY, Jean-Baptiste. *Histoire du mérite agricole*. Québec, 1978.

.

CONTRAT DE MARIAGE DE DÉSIRÉ BÉGIN ET D'ÉLISABETH ROULEAU (18 AOÛT 1861)

Par devant les Notaires Publics dans & pour le Bas Canada, soussignés furent présents Sr Désiré Bégin, professeur au Collège Industriel de Rimouski, garçon majeur, issu du mariage d'entre Mg Charles Bégin & Dame Luce Paradis. Stipulant pour lui-même et en son nom, en la présence et de l'agrément de Mr Aquilas Bégin son frère, d'une part. Et Mr Malcolm Côté, marchand, demeurant en la paroisse de St Germain de Rimouski, tuteur duement élu en justice à Demoiselle Élisabeth Désirée Rouleau, suivant avis des parents & amis homologué le vingt deux mai mil huit cent cinquante sept, le dit tuteur stipulant pour la Demoiselle Élisabeth Désirée Rouleau, fille mineur de feu Sr Pierre Rouleau & de Dame Élisabeth Côté, ici présente de son vouloir & consentement, en la présente de l'assentiment de Demoiselles Thérèse et Marie Rouleau, ses soeurs, et de Mr Fortunat Rouleau, Rhétoricien au Collège Ste Anne, son frère Germain, de Dame Éliisa Bélanger épouse du dit Sr Malcolm Côté, son amie et de Mr Gaspard Dion, aussi son ami, d'autre part. Lesquelles parties de l'avis & consentement de leurs parents & amis ont fait entre elles, les accords & conventions civiles de mariage ainsi & selon qu'il suit :

Article premier. Promettent les futurs époux de se prendre réciproquement pour mari & femme par nom & loi de mariage pour icelui être célébré et solennisé en face de l'Église Catholique Romaine aussitôt que faire se pourra.

Article Deuxième. Il y aura entre les futurs époux, communautés de biens, aux termes de la coutume de Paris, même en leurs propres héritages qu'ils ameublissent à l'effet de les faire entrer dans leur future communauté.

Article Troisième. Les biens du futur époux, consistent en tout mobilier qu'il possède actuellement & en tous les biens qui pourront lui échoir de ses père & mère.

Article Quatrième. Les biens de la future épouse consistent en la somme de cent vingt cinq louis à elle légués, par feu son dit père suivant son testament reçu par acte devant Mre Joseph Garon, Notaire & témoins, en date du dix neuf d'octobre mil huit cent cinquante, enregistré à Rimouski, sous le numéro cinq mille cent vingt sept ; laquelle somme est due par le dit Fortunat Rouleau, légataire universel du dit feu Sr Pierre Rouleau ; deuxièmement, en la somme de huit louis six chelins & seize sous, étant le tiers d'une somme de vingt louis due par Germain Langis & ses représentants à la succession de la dite feue, Dame Élisabeth Côté, sa mère ; troisièmement en une certaine partie de maison, située en la Basse-Ville de Québec, possédée maintenant par un nommé Talbot. Et pour assurer le paiement de la dite somme de cent vingt cinq louis courant due à la dite Demoiselle, future épouse, le dit Sr Malcolm Côté, ès qualité, lui, a dès à présent transporté en satisfaction de la dite somme avec garanties de fournir & faire valoir une pareille somme de cent vingt cinq louis due à la succession du dit feu Pierre Rouleau, dont le dit Fortunat Rouleau est légataire, par Mr Henri Martin marchand de la dite paroisse, suivant une obligation passée devant le dit Mre Garon & son confrère Notaires, en date du trois octobre mil huit cent quarante trois, avec les intérêts à échoir à compter du trois octobre prochain ; les arrérages des dits intérêts restant dus au dit Fortunat Rouleau qui demeurera parfaitement quitte avec la dite future épouse de toute demande & réclamation qu'ils pourraient former l'un contre l'autre, tant pour comptes particuliers que dans les successions des dits Pierre Rouleau & feue Élisabeth Côté auxquelles elle renonce expressément sans toutefois renoncer à la succession future du Sr Fortunat Rouleau, s'il venait à décéder sans avoir disposé de ses biens. Déclarant la dite Demoiselle, future épouse, avoir pris communication de l'inventaire des biens composant les successions de ses père et mère, dressé par le dit Mre Garon & son confrère Notaires, le vingt trois mars mil huit cent cinquante huit & que trouvant le tout juste & équitable, elle donne la présente quittance volontairement pour les droits susmentionnés, n'en prétendant aucun autre, excepté dans la succession du dit Fortunat Rouleau, comme ci-dessus expliqué. À l'effet de quand le dit Malcolm Côté, ès qualité met & subroge la dite Demoiselle future épouse en tous ses droits, noms, raisons & actions, privilèges & hypothèques pour par elle recevoir du dit Henri Martin, la dite somme de cent vingt cinq louis courant, avec les intérêts à échoir comme sus dit aussitôt que faire se pourra.

Article Cinquième. La future épouse renonce tant pour elle que pour ses enfants au douaire.

Article Sixième. Le survivant des futurs époux prendra préciput sur les plus clairs biens de la communauté, jusqu'à la somme de cent vingt cinq louis courant, ou en effets mobiliers suivant la prisée de l'inventaire qui en sera alors fait hors part & sans criée. Lequel dit survivant prendra en outre ses hardes et linges, ceux du prédécédé avant un lit garni, un buffet & commodes, bagues & joyaux.

Article Septième. Et par quelques voies que ce soit que la dite communauté prenne fin, la dite future épouse, pour elle et les siens y renonçant pourra ou pourront reprendre & emporter tout ce qu'elle justifiera y avoir mis & apporté, franc & quitte de toutes dettes de la dite future communauté, nonobstant qu'elle y eut parlé, s'y fut obligée ou qu'elle y eut été condamnée, elle reprendra en outre son préciput connue ci-dessus stipulés.

Article Huitième. Et pour la bonne amitié & affection que se portent les futurs époux et pour s'en donner des preuves évidentes, ils se font par ces présentes donation mutuelle & récipoque de la propriété de tous les biens généralement quelconques que délaissera le prédécédé en faveur du survivant, ce acceptant ledit survivant, la dite future épouse agissant sous l'autorisation de son tuteur pourvu qu'au jour du décès du premier mourant il n'y ait aucun enfant vivant ou à naître ; ce survivant de ce qu'il y en eut la dite donation deviendra nulle & sans effet mais reprendra néanmoins sa pleine force & vertu, si tous les dits enfants décèdent en minorité sans enfants ou héritiers.

Article Neuvième. Et pour l'enregistrement des présentes les parties autorisent le porteur. Dont Acte Fait & passé à St-Germain de Rimouski, demeure de la future épouse le dix-huit du mois d'août après-midi, l'an mil huit cent soixante & un, sous le numéro trois mille huit cent quarante six. Lecture faite, requis de signer ceux le sachant l'ont fait & les autres ont déclaré ne le savoir.

Désiré Bégin, Élisabeth Désirée Rouleau, Aquilas Bégin, Éliza B. Côté, Malcolm Côté, Marie Rouleau, Fortunat Rouleau, Gaspard Dion, Jos. Garon N.P., Ed. Michaud N.P.,
Vraie copie de la minute demeurée en mon étude

(signé) Ed. Michaud N. P.

Note : **Préciput** : droit reconnu à une personne (notamment aux époux en cas de décès d'un conjoint) de prélever, avant tout partage, une somme d'argent sur certains biens de la masse à partager.

ANNEXE 2

22 juillet 18881

Sa Grandeur
Mgr l'évêque
Rimouski

Monseigneur,

En réponse à votre lettre du 17, j'ai l'honneur de vous dire qu'il est impossible de prendre aucune procédure contre M. l'inspecteur Bégin, à moins qu'il n'y ait une plainte formelle portée contre lui.

Je renvoie à Votre Grandeur la lettre de M. l'abbé Carbonneau car il faudrait une requête régulière pour forcer M. Bégin à rendre compte de sa conduite.

J'ai l'honneur d'être
Monseigneur
de Votre Grandeur
le très humble serviteur

Gédéon Ouimet
Surintendant

HISTOIRE DES CORPS MUSICAUX DU SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

par Gabriel LANGLOIS, prêtre

Les fondateurs du Séminaire de Rimouski ont compris, à l'origine, qu'un cours d'études (classiques) ne pouvait être complet que dans une juste connaissance de la musique, le plus merveilleux de tous les arts, et qui est aussi la meilleure école de solidarité et d'harmonie : c'est ainsi qu'ont paru l'Harmonie Ste-Cécile, la Société chorale et l'Orchestre St-Charles, dont parlent rarement les manchettes, mais qui, néanmoins, depuis près d'un siècle, poursuivent un travail efficace au sein de la jeunesse¹.

Je ne pouvais laisser sous silence les activités artistiques d'un Petit Séminaire qui, depuis plus de cent ans, a jeté les bases du bon goût, de l'intérêt et de la culture des gens de la région pour la musique, la belle musique.

C'est après avoir feuilleté le cahier des procès-verbaux de l'Orchestre du Séminaire, des découpures de journaux de la région et le Livre de Raison du Séminaire de Rimouski (1823-1963), par l'abbé Armand Lamontagne, que j'ai pu réunir suffisamment de renseignements pour intéresser les lecteurs de la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*.

1. LA SOCIÉTÉ CHORALE OU CHORALE DU SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

«La Société chorale» est l'aînée des trois et elle soutient les deux autres : L'Harmonie et L'Orchestre².

Il est donc bien sûr que, longtemps avant la fondation de l'Union chorale le 1er novembre 1911 par le Rév. Eugène Pelletier, c'est «La Schola Cantorum» qui fait ses débuts le 28 décembre 1911. Un des premiers actes officiels de Mgr Léonard, après son élection (18 décembre 1919) comme évêque du diocèse de Rimouski, fut l'installation de la chorale du Séminaire au jubé de la Cathédrale³.

La construction de la chapelle du nouveau Séminaire ne se termine qu'en 1925. On comprend que le nouvel évêque, qui était un liturgiste averti, en profite

pour donner plus de solennité aux cérémonies de la Cathédrale. D'autant plus que l'hiver la température de la chapelle atteignait le degré de la crèche de Bethléem.

Au début du règne de Mgr G. Courchesne, en 1928, les élèves demeurèrent à leur chapelle pour les offices du dimanche. Leur nombre ayant augmenté, le «poulailler», jubé autour du sanctuaire de la cathédrale, ne pouvait tous les contenir⁴.

Pour ne nommer que les principaux, cette chorale fut dirigée tour à tour par MM. les abbés Jean-Marie Roussel, Zénon Soucy, Joseph Levesque, Raoul Roy, Norbert Roussel, Jean-de-Dieu Sénéchal, Paul-Émile Paré et Euclide Ouellet⁵. Elle eut ses heures de gloire avec les solistes Jean-Marie Roussel, Antoine Perreault, Raymond Charron, Raoul Roy, Yvon Landry, Réal Bernier, Norbert Roussel et j'en oublie certainement⁶. Cette chorale s'est fait entendre aux quatre coins du diocèse, et depuis l'avènement de la radio et de la télévision, C.J.B.R. en particulier, dans notre région ses apparitions en public se sont multipliées⁷.

«Le Fils du Croisé» est joué le 22 mars 1944, repris avec chœur et orchestre, sans oublier sa présence à toutes les festivités du Séminaire : Fête du Supérieur, de l'Évêque du Diocèse et de la visite d'illustres anciens. En mai 1945, c'est l'opéra «Joseph», de Méhul, solistes et chœur accompagnés par l'orchestre ; trois noms à retenir pour la réalisation de

ce gigantesque programme : Antoine Perreault, Georges Beaulieu et Raoul Roy⁸.

En 1920, lors du Conventum de Fondation du Petit Séminaire, «LA CANTATE DU SÉMINAIRE», dont la poésie avait été conçue par M. le Chanoine Fortunat Charron, supérieur, la musique par M. l'abbé Alphonse Fortin, professeur, partitions des chœurs et orchestre, fit le ravissement des anciens venus célébrer le cinquantenaire⁹.

Cette Cantate fut répétée en 1940, lors des Fêtes du 75ième anniversaire de fondation du Collège. Un Octuier, fondé depuis une douzaine d'années a tenu l'affiche pendant un certain temps, sous l'habile direction de l'abbé Georges Beaulieu. Avec le CEGEP tout a changé. Certains anciens prirent la relève avec «Le Chœur Appolo» et du «Chœur Plein Soleil». Mais le Petit Séminaire n'existait plus à ce moment là. Les gens de Rimouski gardent encore le goût de la belle musique.

2. L'HARMONIE ST-CHARLES

Le 8 mars 1916 une nouvelle institution prenait naissance au Petit Séminaire de Rimouski : les abbés Lionel Roy, Charles Charette et Alphonse Fortin, au bureau du préfet des études et l'abbé Fortunat Charron jetaient les bases d'une organisation qui dotait notre Alma Mater d'un orchestre.

Le projet de grouper les instruments à corde était cependant d'assez vieille date. On sait que la musique eut toujours chez nous la place qui lui est due. Ainsi, l'Harmonie Ste-Cécile était vieille à ce moment et un professeur de violon enseignait presque régulièrement la touche des cordes¹⁰.

Il est à noter que c'est le seul orchestre dans tout le Bas-St-Laurent. Son développement s'est fait à un rythme assez vif à l'instar de l'Harmonie Ste-Cécile¹¹.

À l'automne de 1915, l'abbé Charles Charette qui pratiquait le violon depuis quelque temps, continua ses exercices avec la ferme résolution de former un ensemble à corde. M. l'abbé Alphonse Fortin se procura un violoncelle ; avec l'abbé Jean Forest, secrétaire à l'évêché, on avait déjà un trio. Et c'est ainsi que le 8 mars 1916 on en arrivait à fonder un orchestre au Séminaire.

L'acquisition des instruments souleva la question d'argent, embarrassante comme toujours. M. l'abbé Forest prit l'affaire en main et accepta en même temps la direction de l'orchestre, le 11 juin, baptême de feu, à la Pentecôte. En 1917, l'abbé Fortin prit la relève jusqu'en 1920. Puis le pupitre de directeur d'orchestre est cédé à l'abbé Charette qui dirige jusqu'en 1922. L'abbé Fortin tiendra la baguette de 1922 à 1925. On ne peut parler de cette période sans signaler la fondation d'un quintette (violon, violoncelle, clarinette, flûte et piano). L'orchestre fut quatre mois sans répétition, mais tout le monde se rallia pour inaugurer la Salle Académique (Georges Beaulieu, aujourd'hui), le 31 avril 1925.

M. l'abbé Lavoie est remplacé par l'abbé Joseph Levesque, qui doit s'occuper en même temps de la Fanfare, de la Chorale et de l'Orchestre. On doit à ce dévoué directeur musical la présence des instruments à vent. À partir de ce moment, le nom de «PHILARMONIE» remplace celui d'orchestre St-Charles. Ce dernier est remplacé, par la suite, pour l'année 37-38 par M. Léopold Lamontagne. Puis un violoniste de Québec, M. Fernando St-Georges, organiste au poste C.J.B.R. prend la direction. Le nom de



L'Harmonie St-Charles 1954-1955.

«Philharmonie» disparaît¹²..

En 1938 M. l'abbé Georges Beaulieu monte à la tribune. L'Orchestre, durant cette période, travaille avec ardeur et fait du progrès. Le 8 avril 1940, l'abbé Antoine Perreault prend le bâton de chef d'orchestre. S'il y eut durant son «règne» (d'ailleurs inachevé) quelques baisses, il faut cependant noter des initiatives de grandes envergures. Nos maîtres de Salle et de Dortoir en savent quelque chose, alors que le règlement de la Maison fut assez perturbé par les exercices nombreux pour la réalisation de «Le Fils Croisé» et surtout «Joseph, opéra de Méhul. Notons quelques oeuvres exécutées par l'Orchestre : les quatre mouvements de la symphonie militaire no 100 de Haydn, et je ne fais que donner des

noms d'auteurs : Verdi, Strauss, Ewbwe, Ketekbey, Purcell, Mozart et Beethoven pour ne citer que ceux-là. Évidemment, chaque année, plusieurs de ces morceaux revenaient au programme. Mais, quand l'enthousiasme prenait les musiciens, c'était enlevant¹³.

Le 2 mai 1961, M. l'abbé Perreault écrit dans le dernier procès-verbal : l'Orchestre agonise. Des finissants qui en faisaient partie s'en vont vers l'Université. Et les transactions avec le ministère de l'Éducation s'amorcent tranquillement.

3. L'HARMONIE SAINTE-CÉCILE

Le premier qui voit le jour, c'est l'Harmonie Ste-Cécile, qu'on appelait autrefois Société Musicale Ste-Cécile.



L'Harmonie Ste-Cécile 1944.

Citons l'auteur de l'annuaire du Séminaire de 1886-87 :

Cette société, destinée à encourager l'étude de la musique instrumentale parmi les élèves, fut établie le 25 novembre 1877.

Les principales occasions où la Fanfare s'est fait entendre durant les dix mois (de l'année scolaire) sont les Fêtes de la Toussaint, de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et de St-Jean-Baptiste, à la Cathédrale. Les musiciens ont rendu aussi plus solennelle certaines soirées scolaires et de la distribution des prix de fin d'année¹⁴.

M. de Dion, l'habile organiste de la Cathédrale, a mis le corps de musique sur bon pied. C'est le premier témoignage que nous livre l'histoire. C'est dans ce contexte qu'il faut écouter le vieux chroniqueur :

25 septembre 1908 - La Fanfare donne depuis quelques jours des concerts sur le balcon, à 7.30 hres du soir. On se croirait dans la bonne vieille ville de Champlain sur la terrasse Dufferin. Les citoyens accourent de tous côtés pour entendre nos artistes ; les fenêtres s'ouvrent pour laisser passer un peu d'harmonie dans les foyers. Aussi bien, ils y vont allègrement nos musiciens. Hier, ils nous ont servi de l'opéra : Verdi, Gounod, etc.

Pour ne pas allonger outre mesure cet hommage bien mérité, disons que l'Harmonie Ste-Cécile a toujours gardé dans sa tradition ses concerts du printemps en plein air, et quelques sorties lors de parades comme la procession de la Fête-Dieu, le défilé du Jour du Souvenir (11 novembre), et autres occasions.

8 novembre 1911 - «La Fanfare Ste-Cécile reçoit de New-York une consignation de quinze instruments nouveaux, donnés par le clergé diocésain. Certains documents attestent son existence dès 1870, quoique la tradition en veuille la fondation en 1874.

Tout élève du Séminaire (ou de ses

écoles) peut y apprendre à jouer l'instrument de son choix, et ce, gratuitement, grâce aux connaissances et au dévouement inlassable de son directeur actuel M. l'abbé Charles Morin¹⁵.

Mentionnons quelques noms de directeurs : MM. les abbés Charles Charette, Omer Gamache, Zénon Soucy, Charles Morin et actuellement Euclide Ouellet. Le groupe qu'on entend habituellement en concert ou en parade est celui des aînés et est tout simplement nommé «la grande fanfare».

Tels sont, pigés ici et là, les témoins des temps heureux où Rimouski avait la chance et le bonheur d'entendre résonner dans ses rues et places publiques : entrée du Séminaire, Parc du Canadien National et sur la rue Saint-Germain, près du monument au Sacré-Coeur, les orphéons de la Fanfare de la Ville et du Séminaire de Rimouski. En passant la Fanfare de la Ville avait dans ses rangs quelques jeunes filles. Cela augmentait l'harmonie...

Rimouski, 19 août 1991

NOTES

1. *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, 17 octobre 1957.
2. *Ibid.*
3. Abbé Armand Lamontagne, *Le livre de Raison du Séminaire de Rimouski, (1863-1963)*.
4. *Ibid.*
5. *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, op. cit.
6. *Le livre de Raison du Séminaire de Rimouski, (1863-1963)*, op. cit.
7. *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, op. cit.
8. *Le livre de Raison du Séminaire de Rimouski, (1863-1963)*, op. cit.
9. *Ibid.*
10. *Procès-verbaux de l'Orchestre du Séminaire (1944-1962)*.
11. Jean-Claude Lebel, *La vie écolière du Séminaire de Rimouski (journal des écoliers)*. 1953.
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*
14. *Annuaire du Séminaire 1886-1887*.
15. *Ibid.*

LE MUSÉE «PRIVÉ» DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE

par Chantal-Marguerite FRÉGEOT, étudiante au baccalauréat en histoire (3e année).

Parmi les édifices patrimoniaux du Bas-Saint-Laurent, la gare de Rivière-Blanche (Saint-Ulric), construite en 1908, est assez unique. Elle faisait partie du réseau de la compagnie «The Canada Gulf and Terminal Railway», un chemin de fer qui devait desservir toute la côte nord de la péninsule gaspésienne, de Mont-Joli à Gaspé.

Cette compagnie n'a jamais réalisé entièrement son projet. Son chemin de fer arrêtait à Matane et il a servi tout d'abord au transport des citoyens, des animaux, des marchandises, et finalement du bois que les promoteurs coupaient sur les milliers de lots qui leur avaient été concédés par le gouvernement du Québec et qui servait à leurs moulins situés à l'extérieur de la province.

Pour desservir la rive nord de la péninsule gaspésienne, une première charte fut obtenue dès 1883 par une firme portant le nom de «Chemin de fer Rimouski et Gaspé». Elle fut inopérante et de nouveaux citoyens, en 1889, obtinrent une nouvelle charte sous le nom de «Le chemin de fer de Matane. Cette compagnie n'a pas eu plus de succès que la première.

En 1902, une troisième compagnie réussit à intéresser les autorités gouvernementales qui, cette fois, se montrèrent généreuses. Les municipalités à desservir, malgré leur pauvreté, emboîtèrent le pas et souscrivirent plusieurs milliers de dollars chacune pour la construction des gares. Les travaux commencèrent.

Hélas! une mauvaise administration obligea les promoteurs à céder leurs intérêts. Des citoyens anglophones, MM. O'Brien et Doheny, obtinrent une nouvelle charte sous le nom de «Canada Gulf and Terminal Railway». Cette fois, les

travaux vont bon train, les rails sont posés, les gares et les abris construits jusqu'à Matane, sur du terrain «planche», ne présentant aucun problème.

Le réseau fut officiellement inauguré en 1910 et opéré «à grands frais» jusqu'en 1947, alors que des citoyens de Matane et de Rimouski l'achetèrent et en plus de franciser le nom pour «Le chemin de fer de Matane et du Golfe», mirent les prix à la portée des citoyens de la région. Mais encore une fois, malgré son nom, le réseau ne se rendit pas à Gaspé.

Les autres moyens de transports tels les automobiles, les camions et les autobus ravirent la plus grande partie de la clientèle de cette compagnie de chemin de fer qui abandonna, en 1978, le service local des passagers et des marchandises.

Au cours des ans, plusieurs gares et abris furent abandonnés, ou ont été l'ob-

jet de vandalisme. En 1978, les gares qui restaient furent vendues à l'enchère publique, pour être transportées ou démolies. Car la loi C-205 n'était pas encore adoptée pour la protection des gares.

La gare de Rivière Blanche fut la dernière vendue et le lendemain de la vente, le ministre des Affaires culturelles du temps, M. Vaugeois, donna avis à la compagnie de chemin de fer représenté par M. Quimper, qu'il avait l'intention de déclarer cet édifice monument historique, vu la qualité de son architecture et ce qu'il représentait. Mais l'édifice était vendu et l'acheteur devait le déménager, faute de quoi le vendeur se chargeait de sa démolition.

L'acheteur ayant été informé des intentions du ministère des Affaires culturelles, abandonna son idée de restaurant et de transport, cadennassa l'édifice et s'en alla à Québec. Un an plus tard, la démo-

-->



Le Musée après la restauration (1983)

LES PONTS COUVERTS

par Euchariste MORIN
Ministère des Affaires culturelles

De moins en moins nombreux, les ponts couverts constituent des témoins précieux des techniques de constructions utilisées au XIXe et au début du XXe siècle. Parfois centenaires, ils se fondent dans le paysage naturel et deviennent des attractions touristiques. Même si on affirme que plus de mille ponts couverts auraient été construits au Québec, il n'en reste plus qu'une centaine aujourd'hui.

PETITE HISTOIRE

Dès le début du XIXe siècle, des ponts couverts enjambent les rivières des États-Unis. Rapidement, cette technologie est exportée au Canada, principalement au Nouveau-Brunswick et au Québec. Ce sont les Loyalistes américains, venus coloniser les Cantons de l'Est, qui ont amené avec eux cette façon de construire les ponts. Le premier pont couvert au Québec aurait été construit à Cookshire, en 1835. Il ne reste que quelques ponts datant du XIXe siècle.

À partir de 1930, la période de colonisation entraînera la construction de

nombreux ponts couverts qui seront renommés à juste titre «les ponts de la colonisation». «Il semble qu'à cette époque, le ministère de la Colonisation fournissait le plan et les ingénieurs conseils, ainsi que les salaires ; la municipalité fournissait les matériaux et les propriétaires riverains, les terrains¹».

Les ponts couverts sont aussi connus sous la désignation de «ponts de la crise». Durant la crise économique de 1929-1930, le gouvernement québécois accorda des subventions à plusieurs municipalités pour qu'elles réalisent des projets permettant de donner du travail aux chômeurs. C'est ainsi que certains ponts couverts, comme celui de Trinité-des-Monts, n'aboutissent nulle part suite à l'abandon du projet de l'autre côté de la rive...

LA TECHNOLOGIE

Le toit des ponts couverts est avant tout fonctionnel même si certains détails, comme le larmier cintré, contribuent à l'esthétisme de ces constructions. Agissant comme abri, les murs et le toit em-

pêchent le pourrissement de la structure soumise aux intempéries et procurent une plus grande longévité au pont.

Un pont est constitué d'une ou de plusieurs travées, c'est-à-dire de sections reposant sur deux points d'appui. La portée d'un pont est la longueur de chaque travée qui est en moyenne d'une trentaine de mètres. Le pont situé à Saint-Jérôme de Matane possède la plus longue portée au Québec, soit 54 mètres.

Différents types de structure ont été mis au point pour la construction des ponts couverts, les plus connus étant les types Town, Howe et McCallum. Au Québec, la majorité des ponts couverts sont du type Town ou à treillis, du nom de l'architecte inventeur, Ithiel Town, originaire de New Haven aux États-Unis. Le ministère de la Colonisation opta pour ce type de structure qui explique sa grande popularité.

Généralement, les ponts sont couverts d'un toit à deux versants de pentes faibles (autour de 27°) couvert de bardeaux ou de tôle, alors que les murs

Suite de la page 45

lition commença, le ministère ne donna pas suite à son avis et l'édifice fut vendu une seconde fois pour être converti en musée. Mais l'obligation de le déménager tenait toujours. La nouvelle propriétaire réussit à convaincre les propriétaires du terrain avoisinant la gare, de lui vendre un lopin et en mai 1983, l'édifice fut transporté et fut scrupuleusement restauré selon sa conception première.

Le Musée de la Gare de Rivière Blanche fut inauguré par le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, et par le député de Matane, M. Yves Bérubé. À cette occasion, on compli-

menta la fondatrice du musée qui ne recevait aucune subvention.

Pour avoir sauvé ce dernier vestige du réseau voyageur «du chemin de fer de Matane et du Golfé» de la démolition, un certificat d'honneur fut délivré à la fondatrice du Musée par le Conseil des sites et monuments du Québec en 1987. En 1989, grâce à la recommandation de la Commission des biens culturels, l'édifice fut reconnu bien culturel. La MRC de Matane le déclara monument historique en 1990.

Les responsables du Musée de la

Gare de Rivière Blanche se sont faits un point d'honneur de rappeler la qualité première de l'édifice «une gare de chemin de fer» et ont consacré certains espaces «à la vie culturelle de la région» et aux coutumes de nos anciens citoyens.

Le Musée de la Gare est en opération depuis huit ans. Ce musée «privé», ayant une charte à but non lucratif, ne reçoit toujours pas de subventions. Depuis 1983, il est dirigé par une directrice bénévole, assistée en saison par deux étudiant-es- dont les salaires sont payés par le programme DÉFI du gouvernement fédéral.

sont lambrissés de planches horizontales embouvetées. Les murs latéraux ont une ou deux ouvertures pour favoriser l'éclairage intérieur et pour diminuer la pression du vent qui s'engouffre à l'intérieur. Les portiques, situés à chaque extrémité, ont un linteau, généralement à angle oblique, des jambages, situés de chaque côté de l'entrée, et des larmiers, parfois cintrés, situés à la rencontre du toit et des murs verticaux².

À l'origine, la plupart des ponts étaient de couleur rouge «sang de boeuf», mais aujourd'hui, c'est la couleur grise qui domine.

LES PONTS COUVERTS DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE

Il existe quinze ponts couverts dans la région du Bas-Saint-Laurent et trois en Gaspésie. Nous sommes au deuxième rang des régions pour le nombre de ponts couverts, précédés par l'Abitibi qui en compte vingt-six. Les dix-huit ponts couverts de notre grande région sont tous du type «Town élaboré» et datent pour la plupart des années 1920 et 1930.

La M.R.C. de Rimouski-Neigette avec ses cinq ponts couverts est celle qui possède la plus grande concentration suivi de la M.R.C. de Matane (4) et de la M.R.C. de la Matapédia (3). Il est intéressant de noter que les rivières Matane et Matapédia ont chacune trois ponts couverts alors que la grande majorité des cours d'eau québécois n'ont qu'un seul pont couvert.

Peu de ponts couverts subsistent près des agglomérations, la plupart étant situés en milieu naturel. Cependant, quelques villages ont su conserver leur pont couvert qui contribue à la qualité de leur environnement. Des lieux comme Routhierville, Grande-Vallée, Saint-Edgar, Saint-René-de-Matane ou Trinité-des-Monts tirent leur particularité de la présence d'un pont couvert.

L'AVENIR DES PONTS COUVERTS

L'arrivée de nouvelles techniques utilisant notamment le béton armé et le

béton précontraint remplaça petit à petit l'usage du bois pour la construction des ponts. Dans notre région, le dernier pont couvert fut construit en 1948 à Saint-René-de-Matane.

De plus, l'évolution des moyens de transport avec des charges de plus en plus lourdes et des dimensions de plus en plus importantes ont forcé le remplacement de nombreux ponts couverts. Dans le Bas-Saint-Laurent, cinq ponts couverts sont disparus entre 1981 et 1991.

De projets de démolition pour les ponts de Sainte-Odile-de-Rimouski et de l'Anse-Saint-Jean à Amqui en 1990 ont amené des citoyens et les autorités municipales à intervenir afin d'évaluer les possibilités de sauvegarder ces ponts. La M.R.C. de Rimouski-Neigette a réalisé une étude sur la valeur patrimoniale des cinq ponts couverts sur son territoire et une estimation des travaux pour la rénovation du pont de Sainte-Odile. Du côté de la Matapédia, la Corporation de pro-

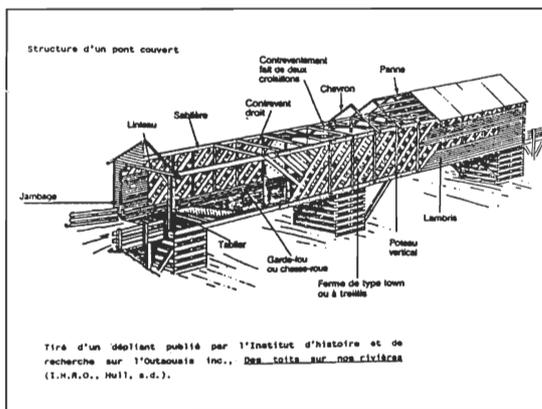
motion économique a mené une campagne de sensibilisation pour la sauvegarde des trois ponts couverts de la M.R.C.. Des négociations entre le ministère des Transports et la municipalité permettront peut-être de sauver le pont de l'Anse-Saint-Jean.

Les ponts couverts sont des éléments importants de notre patrimoine. Intimement liés au développement de notre territoire, ils sont source de fierté pour la population et constituent un potentiel pour l'industrie touristique. Leur sauvegarde passe obligatoirement par une concertation des différents intervenants et principalement par la volonté des municipalités qui en seront progressivement responsables. La Société québécoise des ponts couverts est un organisme qui a été mis sur pied pour la protection des ponts couverts et qui peut apporter un soutien à tout projet provenant de n'importe quelle région du Québec.

NOTES

1. Henri-Paul Thibault, *Les ponts couverts du Québec*, ministère des Affaires culturelles du Québec, 1981, page 17.

2. Régis Jean, *Évaluation patrimoniale des ponts couverts de la MRC de Rimouski-Neigette*, MRC de Rimouski-Neigette, 1990, page 9.



Le pont couvert à Routhierville

Nous reproduisons un extrait de l'article de Gilles Crevier paru dans *Le Journal de Québec* du 17 octobre 1991 (p.32) compte tenu de son intérêt pour nos lecteurs et lectrices.

RIMOUSKI RÉVÈLE UN SITE ARCHÉOLOGIQUE VIEUX DE 8150 ANS

Gilles Crevier

Une équipe multidisciplinaire de chercheurs a mis au jour le plus vieux site paléindien de culture Plano au cours d'une fouille de sauvetage à Rimouski. Il s'agit des vestiges d'un campement datant de 8150 ans (plus ou moins 130 ans) avant notre ère.

«C'est la découverte la plus importante jamais faite jusqu'ici d'un tel emplacement entre les Grands Lacs et la péninsule gaspésienne, où plusieurs gisements archéologiques similaires ont été étudiés, mais non datés de façon adéquate», a révélé, hier, le professeur d'archéologie de l'Université de Montréal, M. Claude Chapdelaine, qui dirigeait l'équipe de chercheurs.

Sur 163 m², ceux qui ont fait les fouilles, des étudiants du professeur Chapdelaine, ont recueilli près de 150 outils faits de chert, un minéral apparenté au silex : pointes de lances, couteaux,

grattoirs, forets. Quelque 20 000 déchets de taille ont également été amassés, sauvant ainsi la plus grande partie de ce patrimoine archéologique. C'est d'ailleurs grâce à du charbon de bois, découvert sous les outils, qu'un laboratoire de Miami a pu établir l'âge des lieux. «Malheureusement, précise le professeur Chapdelaine, aucune structure de foyer n'a été découverte sur le site.

La fouille de sauvetage a été faite à l'instigation du ministère des Transports du Québec qui en a défrayé les coûts. Avant d'amorcer les travaux de construction d'une portion de l'autoroute 20, qui relie Bic à Mont-Joli, on a voulu s'assurer, avec l'aide de scientifiques de l'Université de Montréal, que le patrimoine archéologique était conservé.

«Les outils déterrés caractérisent très bien la culture dite Plano, un terme inventé par un archéologue pour définir

des groupements humains qui vivaient dans la grande plaine nord-américaine, il y a environ 10 000 ans, explique M. Chapdelaine. Dans un paysage de toundra tout juste libéré des glaciers, les Planoens chassaient de gros gibiers, le bison dans l'Ouest, le caribou dans l'Est.»

Les outils et les armes de pierre laissés par ces tribus ont été fabriqués selon des techniques particulièrement distinctives, signale le professeur Chapdelaine : leurs bords tranchants présentent de fins alvéoles, selon une méthode de façonnement dite «retouche en pelure». La question est de savoir à quelle époque ces chasseurs sont venus s'installer sur les rives du Saint-Laurent. La réponse ne pourra être trouvée que par recoupements avec la collaboration d'un groupe multidisciplinaire de chercheurs de différentes universités du Québec (...).

EN BREF

par Paul LAROCQUE

MONT-JOLI : Les fêtes du cinquantenaire de l'aéroport de Mont-Joli, du 22 au 25 août 1991, ont été un franc succès. La journée du 23 août a été consacrée aux vétérans de l'École de bombardiers. Par ailleurs, François Dornier, l'auteur de *Bombardiers au-dessus du Fleuve*, s'affaire à la rédaction d'un second ouvrage où il racontera l'histoire des Fusilliers du Bas-Saint-Laurent de 1860 à 1990. L'ouvrage sera lancé par les Fusilliers d'ici le début de l'été 1992. Monsieur Dornier préparera aussi un article consacré aux Fusilliers en vue du numéro de juin de la Revue d'histoire.

RIVIÈRE-DU-LOUP : Le Musée du Bas-Saint-Laurent a publié *Mademoiselle Marie-Alice Dumont, photographe*. Cet hommage rendu à une grande artiste de chez nous a une

valeur historique et esthétique incontestable. Soulignons le succès remporté par l'exposition itinérante des oeuvres de Mademoiselle Dumont au *Musée de Kamouraska* à l'été 1991.

Dans le cadre de projets patronnés par la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup, Serge Ross a procédé à l'évaluation et à la classification des papiers de la famille des seigneurs Fraser. Tout cela n'est pas sans évoquer un bâtiment magnifique dont il faut espérer la restauration (manoir). Sait-on par ailleurs que plusieurs experts estiment que Rivière-du-Loup dispose d'un centre-ville à valeur patrimoniale exceptionnellement élevée?

NOUVEAUX DIRECTEURS DANS DEUX MUSÉES : François Lachapelle est le nouveau directeur du Musée régional de Rimouski. Il oeuvrait auparavant au Conseil des arts du Canada (secteur des arts visuels).

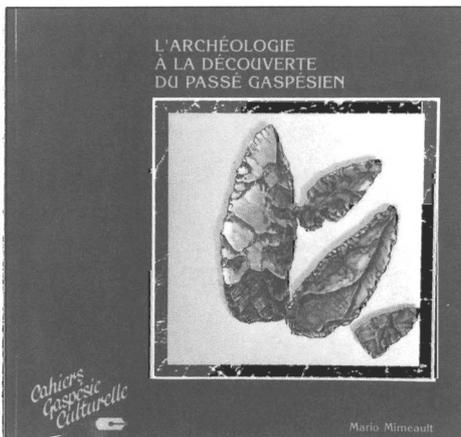
Pierre Rastoul est le nouveau directeur du Musée du Bas-Saint-Laurent (Rivière-du-Loup). Il était auparavant à l'emploi du Musée de la civilisation à Québec.

PRICE : Du 17 au 21 juillet 1991, les fêtes du soixante-quatrième anniversaire ont attiré beaucoup de monde. Le comité du patrimoine de Price en a profité pour lancer un ouvrage intitulé *Fier de son passé, ouvert à l'avenir*. Un calendrier-souvenir de ces fêtes a aussi été publié, évoquant à l'aide de photos le dérou-

MIMEAULT, Mario

L'archéologie à la découverte du passé gaspésien.

Société historique de la Gaspésie, 1991. 92 p.
(Cahiers Gaspésie culturelle, no 6).



Dans le but de rendre compte de la vitalité de la culture gaspésienne, le Musée de la Gaspésie est à l'origine de la publication d'ouvrages la présentant sous divers angles tels l'histoire, l'ethnologie, l'art, la littérature, l'écologie et autres.

La collection les Cahiers Gaspésie culturelle comprend déjà cinq ouvrages. Nous vous présentons le sixième consacré à l'archéologie. L'auteur nous donne d'abord une définition de cette science et en fait par la suite un court historique. Puis il nous présente les archéologues qui s'intéressèrent plus spécifiquement à la Gaspésie.

En nous faisant le compte rendu de leurs travaux l'auteur nous en apprend autant sur le développement, les défis, les difficultés et la méthodologie que sur les résultats de leurs recherches. Celles-ci entre autres nous indiquent que la présence humaine dans l'Est du Québec remonterait à environ 6000 ans avant aujourd'hui. Des chercheurs se sont intéressés à la préhistoire et à l'histoire des Micmacs.

Les travaux entrepris à la pointe de Penouille, à l'île Bonaventure ou à Pabos par exemple visaient à en connaître davantage sur les établissements et les activités des pêcheurs européens et canadiens. De même les fouilles effectuées sur les restes de navires naufragés tels le Malauze ou le Machault entre autres ont contribué à révéler les détails intéressants sur la vie maritime, l'architecture navale et l'histoire de l'époque où ces navires ont coulé.

La démarche archéologique dans cette région a eu aussi le mérite de sensibiliser la population à son patrimoine historique. C'est ainsi que des comités de citoyens ont formé ou désirent former des associations permettant de mettre en valeur les sites préhistoriques et historiques de la péninsule gaspésienne. Cela démontre l'intérêt d'une population pour sa culture.

Enfin si on désire se procurer les Cahiers Gaspésie culturelle on peut le faire en s'adressant au : Musée de la Gaspésie, C.P. 680, Gaspé (Québec) GOC 1R0.

Ghislaine Pineau

Suite de la page 48

lement de ce qui a été une grande période de retrouvailles.

NOUVELLE MAISON D'ÉDITION RÉGIONALE : David Lonergan, auteur bien connu, vient de lancer la maison d'édition Isaac-Dion, du nom d'un colon établi en Gaspésie à la fin du XIX^e siècle. À tout seigneur, tout honneur : le premier ouvrage édité est de Lonergan lui-même. Il s'agit d'une pièce de théâtre intitulée *L'été des carcasses*. Se rappeler les événements survenus à Saint-Joachim-des-Tourelles à l'été 1974 : pêcheurs côtiers contre chalutiers, les carcasses d'automobiles jetées à l'eau... L'adresse : les éditions Isaac-Dion : C.P. 216 Bic, GOL 1B0.

MATANE : Un petit ouvrage publié en 1988, et qui demeure d'une grande utilité : *Les rues de ma ville, Matane*, de Victor Michaud. L'auteur y explique l'origine des noms donnés aux rues, ce qui l'amène à évoquer l'histoire et la toponymie. Une façon originale d'aborder le patrimoine et d'orienter le visiteur.

SAINTE-ANGÈLE : Le comité du patrimoine a déjà en vue les fêtes du cent vingt-cinquième anniversaire (1993). Tout en continuant à produire son bulletin d'informations, il a à son crédit un fichier permettant de retracer l'histoire des familles, circuit patrimonial tracé tant à l'intention des visi-

teurs que de la population locale, etc. Une innovation encore toute récente : la tenue, le deuxième dimanche de septembre, d'une journée consacrée aux pionniers dans le but d'honorer les éléments les plus âgés de la population.

RIMOUSKI : Le Module géographie de l'UQAR vient de faire paraître un atlas urbain de Rimouski comprenant une cinquantaine de cartes et graphiques. Certaines de ces illustrations évoquent le passé dont une carte patrimoniale élaborée avec la collaboration de la *Société Joseph Gauvreau*. Cette société s'apprête par ailleurs à présenter au grand public un circuit patrimonial qui répondra, on n'en doute pas, à un besoin criant.

TROIS-PISTOLES : La Société historique de Trois-Pistoles a obtenu une subvention pour faire l'histoire de la station de pilotage au XIX^e siècle. Laurier Turgeon, professeur d'histoire à l'Université Laval, a dirigé cet été avec le concours de la Société Provancher d'importantes fouilles archéologiques sur l'Îles-aux-Basques. Il semble qu'on soit désormais en mesure de montrer l'ampleur des relations que les Basques et les Amérindiens ont entretenues.

TÉMISCOUATA : Les fouilles archéologiques se sont poursuivies activement durant

l'été sur divers sites amérindiens, notamment dans la région du lac Touladi, sous la direction de Claude Chapdelaine, professeur à l'Université de Montréal. À Cabano, la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata a entrepris des recherches sur les vestiges d'un four à chaux. La fréquentation du Fort Ingall, nous a-t-on signalé, a été satisfaisante malgré une légère diminution (phénomène observé un peu partout à travers l'Est du Québec).

Voici une appréciation de la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent faite par le personnel des Services documentaires multimédia.

Une revue surprenante par la beauté de ses numéros quand on connaît un peu les moyens financiers de ces sociétés d'histoire. Belles photos, articles développés, notes bibliographiques. Le souci de la qualité, de l'adaptation aux membres est excellent.

Source : Périodiques de langue française : un choix pour les centres documentaires. Montréal, Services documentaires multimédia, 1990. 181 p

Rectification : dans le dernier numéro de juin 1991, à la page 50, la photographie représente le phare de Grande-Rivière et non celui de Cap-des-Rosiers. Merci à un de nos lecteurs qui nous en a fait la remarque.

COMITÉ DU PATRIMOINE DE PRICE, éd.

Fier de son passé, ouvert à l'avenir.

Price, 1991. 475 pages.

(disponible au Comité du Patrimoine, 18 rue Fournier, C.P. 823, Price, GOJ 1Z0, 30\$ plus les frais).

Fier de son passé, ouvert à l'avenir est le titre d'un ouvrage de presque cinq cents pages racontant l'histoire d'un village ; un village pas tout à fait comme les autres.

Oui, Price, différemment de la majorité des villages s'est développé autour d'une usine au lieu d'une église. Celui-ci s'est développé comme un centre ouvrier axé sur l'industrie du bois ce qui a donné à la municipalité et à la paroisse un visage particulier.

L'origine de ce projet de volume est tout à fait banal : «Price fête un 75^e anniversaire en 1991, celui de l'érection canonique de son Église». Peut-on souligner un anniversaire de paroisse sans s'intéresser à son histoire et sans la raconter?...

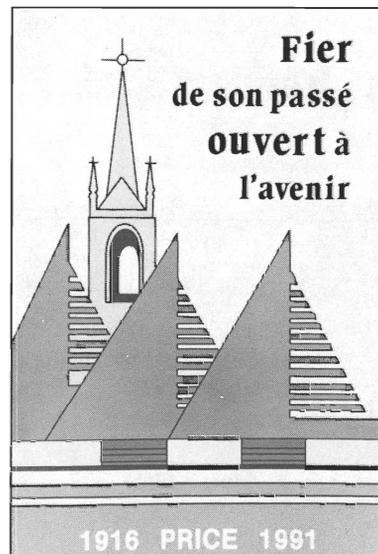
Un comité de production est mis sur pied. La tâche est difficile. Tout est à faire ; l'histoire de Price n'a jamais été écrite de façon détaillée.

En 1989, l'équipe se consacre uniquement à la recherche. On fouille des archives, on interroge les gens, on organise une cueillette de photos. Puis, petit à petit, on domine ses craintes devant les difficultés et, en 1990, les textes se structurent.

Tout au cours de ce long cheminement, l'équipe réalise toujours davantage que Price est fier de son passé, fier de sa culture, fier de ses pionniers et l'avenir on y pense, on le bâtit, on lutte pour lui. L'avenir de l'industrie du bois n'est pas de tout repos, les Priçois en sont conscients ; le départ de la compagnie Price a laissé un vide, mais on fait revivre Cédrico, Scierie Mitis. De cette réalité, naît l'idée du titre.

Le contenu de ce volume est réparti en six chapitres. On parle de la vie religieuse et municipale. À ce sujet, on raconte certains faits particuliers concernant les divisions d'abord avec Saint-Octave puis plus tard avec Grand-Métis. Un chapitre est réservé au monde de l'éducation ; dans ce domaine, Price obtient son indépendance en 1911. Au chapitre de la vie économique, plus de soixante pages sont consacrées à la compagnie Price qui, dès 1888, est à l'origine de notre village, «le Bourg Price» comme disaient les gens de l'époque.

Et les sports ne sont pas oubliés!... On se doit d'y vouer une large partie car les sportifs de Price n'ont-ils pas eu leurs heures de gloire tant à la balle qu'au hockey?... N'ont-ils pas passé pour les meilleurs hockeyeurs de



la région dans les années 1937-38-39 et autres?...

Malgré tout ce qu'on a pu en dire, le volume «Fier de son passé, ouvert à l'avenir» demeure une esquisse. Nous souhaitons que ces quelques bribes de l'histoire de Price suscitent un intérêt vers une recherche historique plus approfondie. Ainsi, nous invitons les lecteurs de la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent** à en parcourir les pages ; ils auront sans doute bien du plaisir à nouer connaissance avec ces braves gens de par chez-nous.

Anita Langlois

BÉLANGER, Jean-Pierre et Philo LEVESQUE

Chute-aux-Outardes, d'hier à aujourd'hui.

Baie-Comeau, Société historique de la Côte-Nord, 1991. 64 p.
(Sites et villages nord-côtiers, no 3).

Chute-aux-Outardes fête son quarantième anniversaire cette année. Jean-Pierre Bélanger (rédacteur en chef de la Revue d'histoire de la Côte Nord) et Philo Lévesque (ancienne institutrice et outardoise d'adoption) ont retracé l'histoire de cette municipalité.

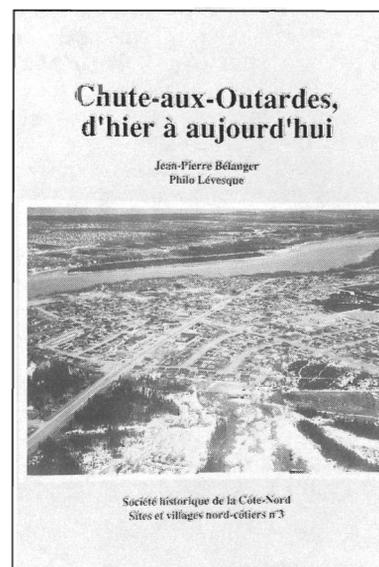
Ce village de plus de 2000 habitants situé près de Baie-Comeau est incorporé depuis 1951 mais son passé est plus ancien. C'est d'abord cela que les auteurs nous font connaître. Il nous ramènent à l'époque où les Montagnais, les explorateurs, les missionnaires et les arpenteurs fréquentaient ce lieu pour nous conduire jusqu'à l'aujourd'hui d'une communauté en évolution. On prend également plaisir à suivre ce cheminement à travers les photos et les anecdotes qui parsèment le texte.

Ce sont la richesse forestière et le po-

tentiel hydroélectrique qui ont attiré l'attention sur cette région. Entrepreneurs forestiers et familles en quête d'un meilleur avenir vont s'y installer. On assiste alors aux efforts d'une population pour se créer un milieu de vie malgré les difficultés et un isolement qui ne facilitent pas les choses.

Ainsi étroitement liée à l'hydroélectricité la population outardoise a participé à l'érection du complexe Manic-Outardes entre autres. Les compagnies papetières ont également contribué au développement de la municipalité. Celle-ci au fil des ans s'est dotée d'infrastructures religieuses, éducatives, commerciales, sociales et communautaires. Économiquement ce sont les secteurs commerciaux et de services qui ont prévalu.

Dans leur désir de diversification, les Outardois tentent de développer le potentiel



récréo-touristique de leur région. On ne peut que leur souhaiter la concrétisation de leurs projets en même temps qu'un bon anniversaire.

Ghislaine Pineau



Nous sommes là

*Voilà des années que nous sommes
étroitement liés à la communauté.
Au fil des ans, nous avons constitué
ensemble un patrimoine collectif
considérable.*

*Vous avez tout pour réussir.
Nous avons tout pour que cela dure.*

*depuis
90 ans*

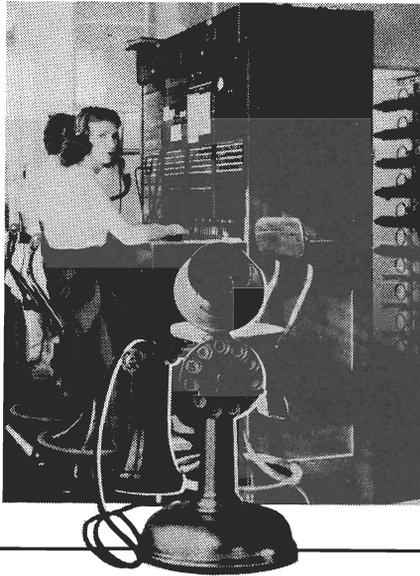


Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

.....

*L'**H**istoire...*
Une communication soutenue
avec les bâtisseurs de
notre patrimoine.



UOAR
CRÉATRICE
D'AVENIR



Pour comprendre les sociétés humaines passées et présentes, l'Université du Québec à Rimouski vous offre les programmes suivants:

- un baccalauréat spécialisé en histoire
- un baccalauréat d'enseignement en histoire
- un programme court en histoire appliquée

Pour en savoir plus sur ces programmes, communiquez au numéro (418) 724-1644 ou (418) 724-1427.



Université du Québec à Rimouski